



Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle



Contrat de rivière

du bassin du *Vidourle*

2013 - 2018

Dossier Définitif



SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET DE CONTRAT	7
II. CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE	13
II.1. SDAGE et programme de mesures	13
II.2. Documents de référence pour l'aménagement du territoire	25
II.3. Documents de référence en matière de gestion des milieux naturels	26
III. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	29
III.1. Présentation générale du bassin du Vidourle	29
III.2. Ressource en eau et usages	31
III.3. Qualité des eaux et sources de pollution	35
III.4. Fonctionnement morphoécologique des cours d'eau	38
III.5. Risque inondation	40
IV. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET OBJECTIFS	43
V. COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE ET LE PDM	50
V.1. Contribution du contrat à l'atteinte des objectifs du SDAGE	50
V.2. Déclinaison du PDM	55
I. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CONTRAT	63
I.1. Présentation générale du Contrat et du programme d'actions	63
I.2. Modalités de suivi - évaluation du Contrat	76

LISTE DES CARTES

N°	Titre
1	Périmètre du projet de Contrat de Rivière Vidourle
2	Objectifs d'état des milieux aquatiques du SDAGE Rhône-Méditerranée - Masses d'eau superficielle
3	Objectifs d'état des milieux aquatiques du SDAGE Rhône-Méditerranée - Masses d'eau souterraine
4	Périmètres des Pays et des SCOT
5	Espaces naturels remarquables et contexte institutionnel
6	Occupation du sol
7	Eau : usages et enjeux - Prélèvements
8	Qualité des eaux de surface - année 2007
9	Zones inondées en septembre 2002
10	Plan d'actions prioritaires volet A
11	Plan d'actions prioritaires volets B et C

LISTE DES ANNEXES

N°	Titre
1	Liste des communes du périmètre du Contrat de Rivière
2	Tableaux récapitulatifs du programme d'actions

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET DE CONTRAT

Justification de la démarche envisagée

Le bassin du Vidourle possède les caractéristiques classiques d'un bassin méditerranéen, avec deux aspects particulièrement marqués :

- **une ressource très faible à l'étiage** du fait de la configuration karstique locale provoquant infiltrations et assecs, qui fragilise les milieux aquatiques sur le plan qualitatif et pose le problème de l'alimentation en eau potable de populations croissantes,
- **des inondations importantes**, qui ont généré une forte artificialisation du cours d'eau (chenalisation, digues) surtout dans la plaine ; malgré tout, le risque d'inondation reste une préoccupation importante des élus, qui ont souhaité mettre en œuvre un Programme d'actions de prévention du risque inondation (PAPI) pour la protection des communes riveraines : le Plan Vidourle.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 identifie le bassin du Vidourle comme territoire prioritaire pour la période 2010 - 2015 pour 5 problématiques :

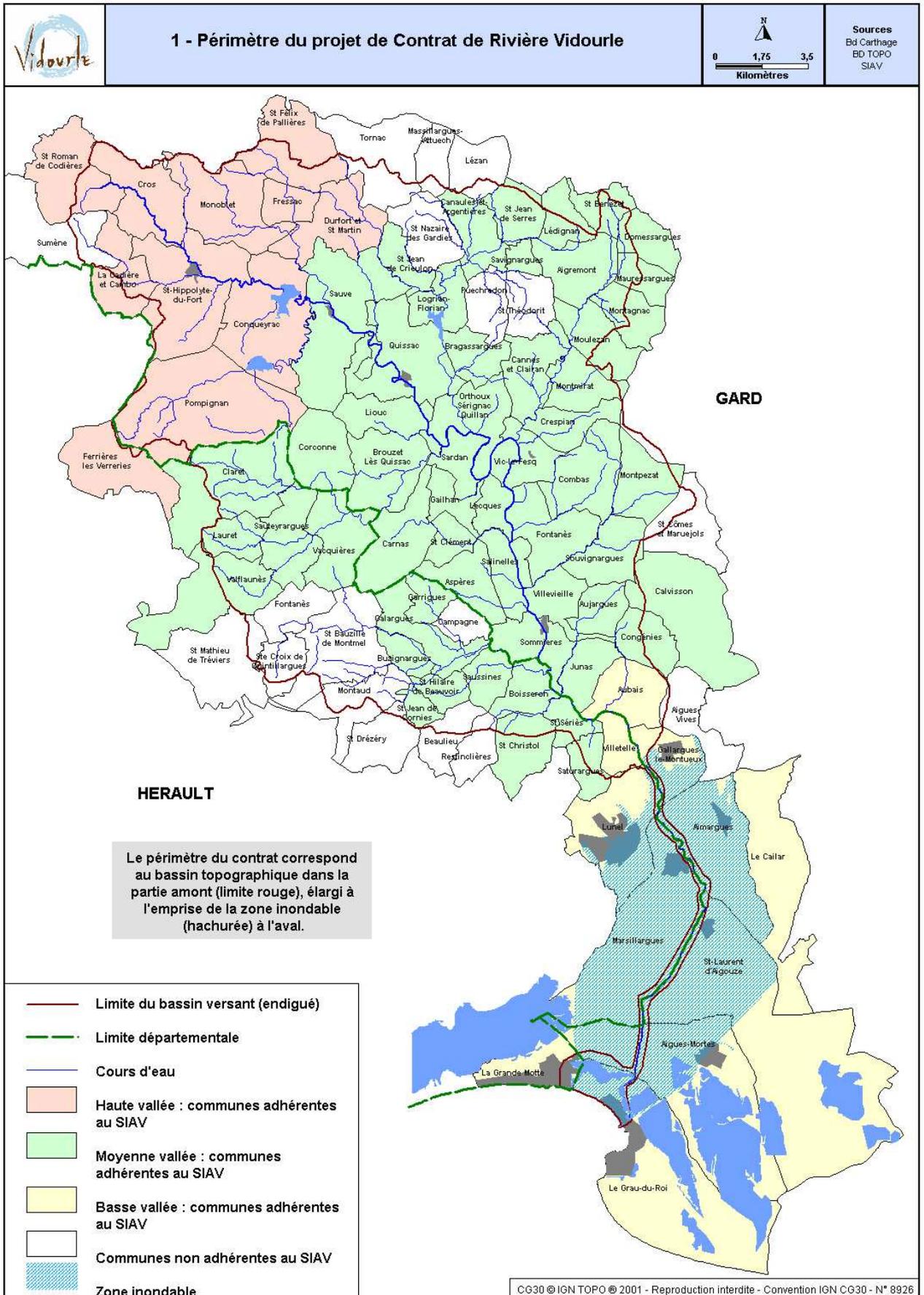
- déséquilibre quantitatif de la ressource (prélèvements),
- pollution domestique et industrielle,
- dégradation morphologique et perturbation du fonctionnement hydraulique,
- altération de la continuité biologique amont - aval,
- transport sédimentaire.

Il est par ailleurs mentionné parmi les territoires devant faire l'objet d'actions préparatoires pour les plans de gestion ultérieurs concernant la pollution par les pesticides et il fait partie des milieux superficiels atteints par des phénomènes d'eutrophisation, les mesures associées relevant plutôt de la restauration physique des milieux.

Le Vidourle constitue également une zone prioritaire d'action du plan de gestion des poissons migrateurs pour l'Anguille et l'Alose, et le tronçon compris entre la source et St-Hippolyte-du-Fort, de même que le Crespenou, font partie des réservoirs biologiques retenus par le SDAGE.

Enfin, concernant les eaux souterraines :

- six masses d'eau concernant le bassin sont identifiées comme territoires nécessitant des mesures complémentaires de lutte contre la pollution par les pesticides,
- sept masses d'eau sont identifiées comme ressources majeures d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable : dans ces masses d'eau, des zones stratégiques à préserver restent à identifier,
- deux masses d'eau souterraines qui intéressent chacune une partie assez restreinte du bassin du Vidourle sont également désignées par le SDAGE comme nécessitant des actions de résorption du déséquilibre (système du Lez), ou des actions de préservation du bon état quantitatif (Calcaires urgoniens des Garrigues du Gard).



Depuis sa création en 1989, le **Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle** a engagé une politique volontaire pour la protection et la mise en valeur du fleuve.

De nombreuses actions ont été réalisées sur l'ensemble du bassin versant et ont créé une dynamique qui a notamment permis la restauration et l'entretien de plusieurs kilomètres de berges (DIG en 2000), la réfection d'ouvrages d'épuration, la diminution des prélèvements directs dans le fleuve et la lutte contre les inondations à travers le Plan Vidourle.

Le Contrat de rivière est la suite logique à toutes ces actions.

La procédure Contrat de rivière contribuera prioritairement à la mise en œuvre des dispositions et à l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE et le programme de mesures.

L'intérêt de cette démarche sera de programmer des actions selon une politique globale définie à l'échelle du bassin versant en cohérence avec les actions en cours (SDAGE et PDM, politiques régionales et départementales) facilitant ainsi la programmation technique et financière pour les maîtres d'ouvrages comme pour les partenaires financiers.

En outre, le Contrat de rivière permettra de maintenir la dynamique locale développée ces dernières années.

Justification du périmètre

Le Contrat de rivière concerne le bassin versant du Vidourle ; deux périmètres peuvent être distingués, en fonction des thématiques :

- le **bassin topographique** (environ 800 km²), pour lequel le contour est ajusté au lit mineur du fleuve sur toute la zone endiguée, pour toutes les thématiques sauf le risque inondation ; il concerne en tout ou partie le territoire de **87 communes**.
- le **bassin « élargi »** (non endigué, environ 1000 km²) qui correspond à la zone de débordement du Vidourle, y compris la commune du Cailar (hors bassin mais exposée en cas d'inondation et adhérente au Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle) ; d'un point de vue technique, cette « extension » du bassin topographique concerne exclusivement la thématique inondation. Le bassin élargi ajoute 8 communes complémentaires, soit un total de 95 communes concernées en tout ou partie.

Le bassin topographique est concerné sur ses marges par 4 procédures SAGE (Gardons Vistre-Vistrenque, Lez-Mosson-Etangs palavasiens, Hérault), dont deux sont approuvées et en cours de révision (Gardons et Lez) et les deux autres en cours d'élaboration. Il est aussi concerné par le Contrat de baie Etang de l'Or.

La partie sud du bassin élargie à la zone inondable recoupe en rive droite le territoire du Contrat de l'Etang de l'Or. En rive gauche, le territoire est concerné à la fois par le SAGE Vistre et Nappes Vistrenque et Costières, en cours d'élaboration et par le SAGE Petite Camargue Gardoises, approuvé en 2001 et en cours de révision.

Organisation et moyens

La structure porteuse du Contrat de rivière est le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV).

Le SIAV regroupe les Conseils généraux du Gard et de l'Hérault et 75 communes soit 79 % des communes du bassin versant.

La crue de 2002, qui a duré plus de 50 h, avec un débit atteignant les 2550 m³/s et une hauteur d'eau de 7,5 m à Sommières, a provoqué une mobilisation des acteurs locaux et du SIAV, qui a abouti au Plan Vidourle ; pour être en mesure de piloter ce plan, le SIAV s'est doté de moyens complémentaires, notamment en étoffant son équipe technique.

Actuellement le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle est composé de 18 agents :

- 1 DGS, mis à disposition par le Conseil Général de l'Hérault,
- 1 Directeur adjoint, chargé du Plan Vidourle et de l'ensemble des travaux hydrauliques du SIAV,
- 1 responsable prévention inondation et cartographie SIG,
- 1 responsable des services techniques, chargé de mission du Contrat de rivière, Natura 2000 et responsable de l'ensemble des travaux sur le bassin-versant,
- 1 responsable des services financiers, chargé du budget,
- 1 technicienne à 50% sur le Plan Vidourle et 50% sur l'aménagement du fleuve et de ses affluents,
- 1 contrôleur de travaux,
- 2 chefs d'équipe et 4 agents d'entretien,
- 1 comptable et 1 secrétaire aide-comptable,
- 3 secrétaires dont une mise à disposition par le Conseil Général de l'Hérault.

En 2011, le budget de fonctionnement du SIAV a été de 1 550 k€ et le budget d'investissement de 5 600 k€. Pour 2012, le prévisionnel est de 1 660 k€ en fonctionnement et 5 600 en investissement.

Le Contrat du Vidourle, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et du SDAGE, concernera le territoire du bassin du Vidourle sur la période 2013-2018. Il fera l'objet en 2015 d'un bilan de mi-parcours.

Composition du Comité de rivière

Le Comité de rivière est composé d'une cinquantaine de personnes. Les sièges sont répartis de la manière suivante :

1) Le collège des élus : 2 représentants

SIAV

Haute vallée : 4 représentants

CC Cévennes et Garrigue

Moyenne vallée : 12 représentants

SIAVA de Quissac
SIAEP Corconne/Brouzet/Liouc
CC Coutach/Vidourle
Commune de Vacquières
Syndicat d'irrigation du Nord Sommiérois
SIAEP Garrigues Campagne
SCOT Sud Gard
Syndicat du Quiquilhan
CCP de Sommières
CCP de Lunel

Basse vallée : 7 représentants

CC Petite Camargue
Commune de Lunel
Commune d'Aimargues
Commune de Marsillargues
SMBV du Vistre
Syndicat Mixte Camargue Gardoise
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

Autres collectivités : 6 représentants

Conseil Général du Gard
Conseil Général de l'Hérault
Région Languedoc-Roussillon

2) Le collège des usagers

Fédération de Pêche du Gard	Hérault Tourisme
Fédération de Pêche de l'Hérault	Fédération Gardoise des Vignerons Indépendants
COGARD	Société de la Protection de la Nature du LR
Ligue LR de Canoë kayak	Association Migrateurs Rhône Méditerranée
Conservatoire des espaces naturels du LR	ASA Plaine de Marsillargues
Chambre d'Agriculture du Gard	Amis et Riverains du Ponant
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	CAPIV
UFC : Que choisir	Sécurité et renaissance du Vidourle
CDT du Gard	FPPI

3) Le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Préfet de Bassin Rhône Méditerranée
Préfet du Gard représenté par la DDTM 30
Préfet de l'Hérault représenté par la DDTM 34
DDTM 34
Agence Régionale de Santé représentée par la délégation du Gard
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Invités

CG 30
CG 30
CG 34
CG 34
Région LR
DREAL LR
DREAL LR

II. CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

Sont évoqués dans ce chapitre les principaux documents de référence à prendre en compte dans le projet de Contrat de rivière.

II.1. SDAGE et programme de mesures

SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015

Le SDAGE, approuvé par le Comité de bassin le 16 octobre 2009, définit par bassin :

- les objectifs pour chaque masse d'eau de surface et masse d'eau souterraine,
- les mesures nécessaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de bon état 2015,
- les orientations fondamentales et les dispositions associées, incluant des cartes déterminant les masses d'eau prioritaires pour certains types d'actions.

L'Etat des lieux au sens de la directive cadre sur l'eau a conduit à identifier **19 masses d'eau cours d'eau** dans le bassin du Vidourle (4 sur le Vidourle et 15 affluents).

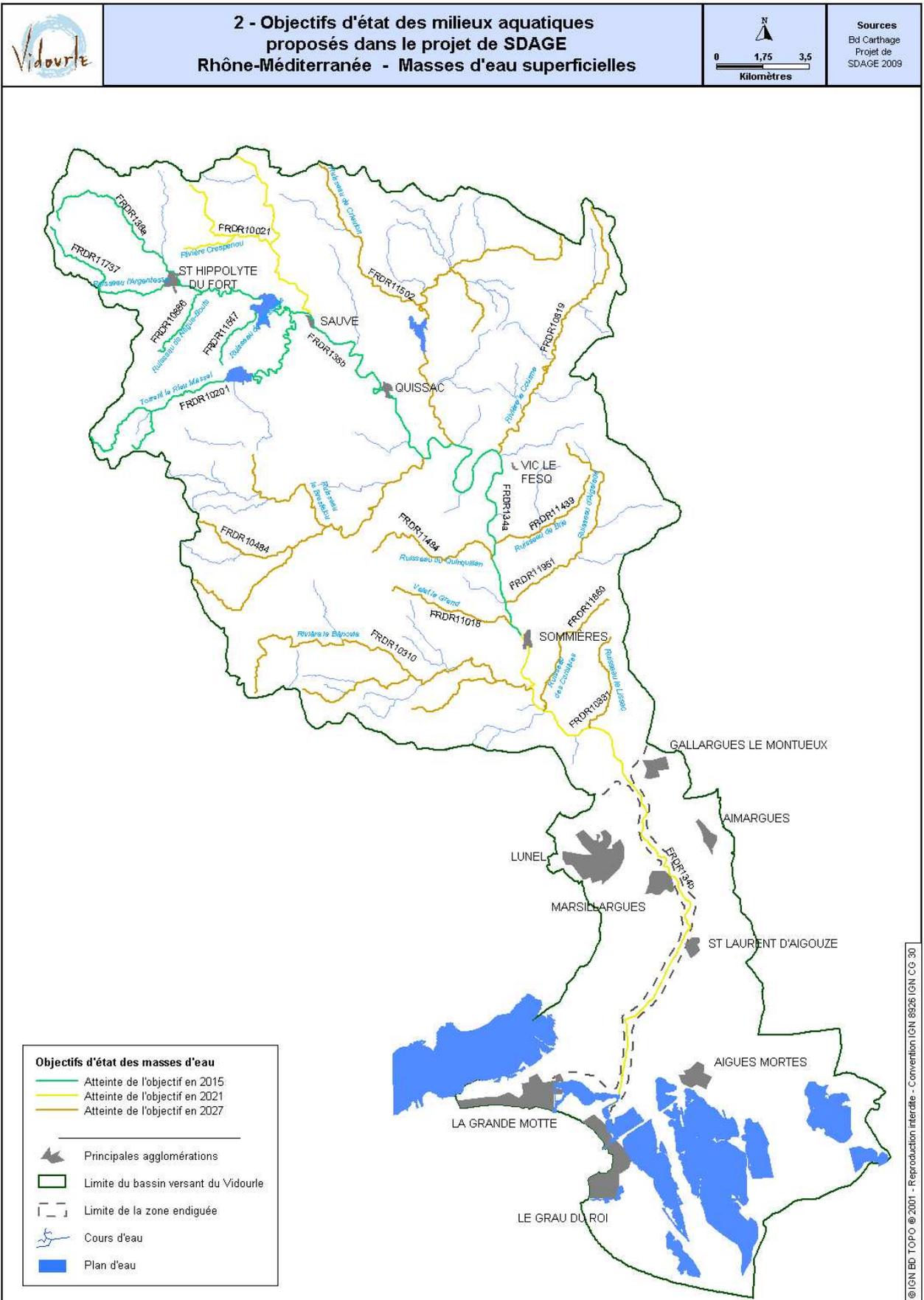
Toutes les masses d'eau superficielle ont été classées en masses d'eau naturelles, à l'exception du Vidourle de Sommières à la mer (n° 134b), classé en masse d'eau fortement modifiée.

Le Vidourle présentait en 2009 un bon état écologique de la source à St-Hippolyte et de la confluence avec le Brestalou jusqu'à Sommières. Son état écologique est jugé médiocre entre St-Hippolyte et la confluence avec le Brestalou et mauvais sur le tronçon de Sommières à la mer. Concernant les TPCE (très petits cours d'eau), l'état écologique est bon pour 5 d'entre eux (Rieu Massel, Nègue-Boute, Criulon, Peissines et Argentesse), et moyen pour les 10 autres.

L'état chimique des cours d'eau du bassin du Vidourle est bon ; cependant, il n'a pas pu être déterminé, faute de données suffisantes, pour 1 masse d'eau principale et 9 TPCE.

En ce qui concerne les objectifs fixés par le SDAGE, l'échéance d'atteinte du bon état chimique est fixée à 2015 pour l'ensemble des 19 masses d'eau.

L'échéance d'atteinte du bon état écologique est fixée à 2015 pour 6 d'entre elles : 3 masses d'eau principales correspondant au Vidourle de la source à Sommières et 3 TPCE (Rieu Massel, Nègue-Boute et Peissines). Elle est repoussée à 2021 pour le Vidourle de Sommières à la mer (bon potentiel - report lié aux problématiques d'hydrologie, de morphologie et de continuité) et 2 TPCE (Crespenou et Argentesse - report lié à des perturbations morphologiques) et à 2027 pour tous les autres TPCE à cause de la présence de pesticides ou de nutriments, de matières organiques et oxydables et des problèmes de morphologie.



Le périmètre comprend par ailleurs 3 masses d'eau de transition : l'Etang du Ponant et les étangs de Petite Camargue Médart et Murette. Toutes trois ont été jugées en mauvais état écologique et en bon état chimique en 2009 ; l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2015 pour les étangs Médart et Murette et à 2021 pour l'Etang du Ponant (report lié à la présence de pesticides, nutriments et substances prioritaires).

Il est également bordé par une masse d'eau côtière, la portion du cordon lagunaire de Frontignan à la pointe de l'Espiguette. Cette masse d'eau présente en 2009 un bon état écologique et un très bon état chimique. Un objectif de bon état en 2015 lui est assigné.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	ETAT ECOLOGIQUE			ETAT CHIMIQUE		paramètres justifiant d'un report de l'objectif	Objectif global
		Statut	2009	OBJ. BE	2009	OBJ. BE		
FRDR134a	Le Vidourle de la confluence avec le Brestalou à Sommières	MEN	1	2015		2015		2015
FRDR134b	Le Vidourle de Sommières à la mer	MEFM	3	Bon potentiel 2021	1	2015	pesticides, hydrologie, morphologie, continuité	2021
FRDR136a	Le Vidourle de la source à St-Hippolyte	MEN	3	2015	2	2015		2015
FRDR136b	Le Vidourle de St Hippolyte à la confluence avec le Brestalou	MEN	3	2015	3	2015		2015
FRDR10021	Rivière Crespenou	MEN	1	2021	2	2015	morphologie	2021
FRDR10201	Torrent le rieu massel	MEN	2	2015	2	2015		2015
FRDR10310	Rivière la bénovie	MEN	1	2027		2015	nutriments et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	2027
FRDR10331	Ruisseau le lissac	MEN	1	2027		2015	nutriments et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	2027
FRDR10484	Ruisseau le brestalou	MEN	1	2027		2015	nutriments et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	2027
FRDR10819	Rivière la courme	MEN	1	2027		2015	nutriments et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	2027
FRDR10886	Ruisseau de nègue-boute	MEN	2	2015	2	2015		2015
FRDR11018	Valat le grand	MEN	1	2027		2015	nutriments et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	2027
FRDR11439	Ruisseau de brie	MEN	1	2027		2015	nutriments et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	2027
FRDR11484	Ruisseau du quinquillan	MEN	1	2027		2015	nutriments et/ou pesticides	2027
FRDR11502	Ruisseau de crioulon	MEN	1	2027	3	2015		2027
FRDR11547	Ruisseau de peissines	MEN	2	2015	2	2015		2015
FRDR11737	Ruisseau l'argentesse	MEN	2	2021	2	2015		2021
FRDR11860	Ruisseau des corbières	MEN	1	2027		2015	nutriments et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	2027
FRDR11951	Ruisseau d'aigalade	MEN	1	2027		2015	nutriments et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	2027

Code masse d'eau en gras = masse d'eau principale

Statut
 MEN : Masse d'eau naturelle
 MEFM : Masse d'eau fortement modifiée

Etat écologique
 Très bon
 Bon
 Moyen
 Médiocre
 Mauvais
 Non déterminé

Etat chimique
 Bon
 Mauvais
 Non déterminé

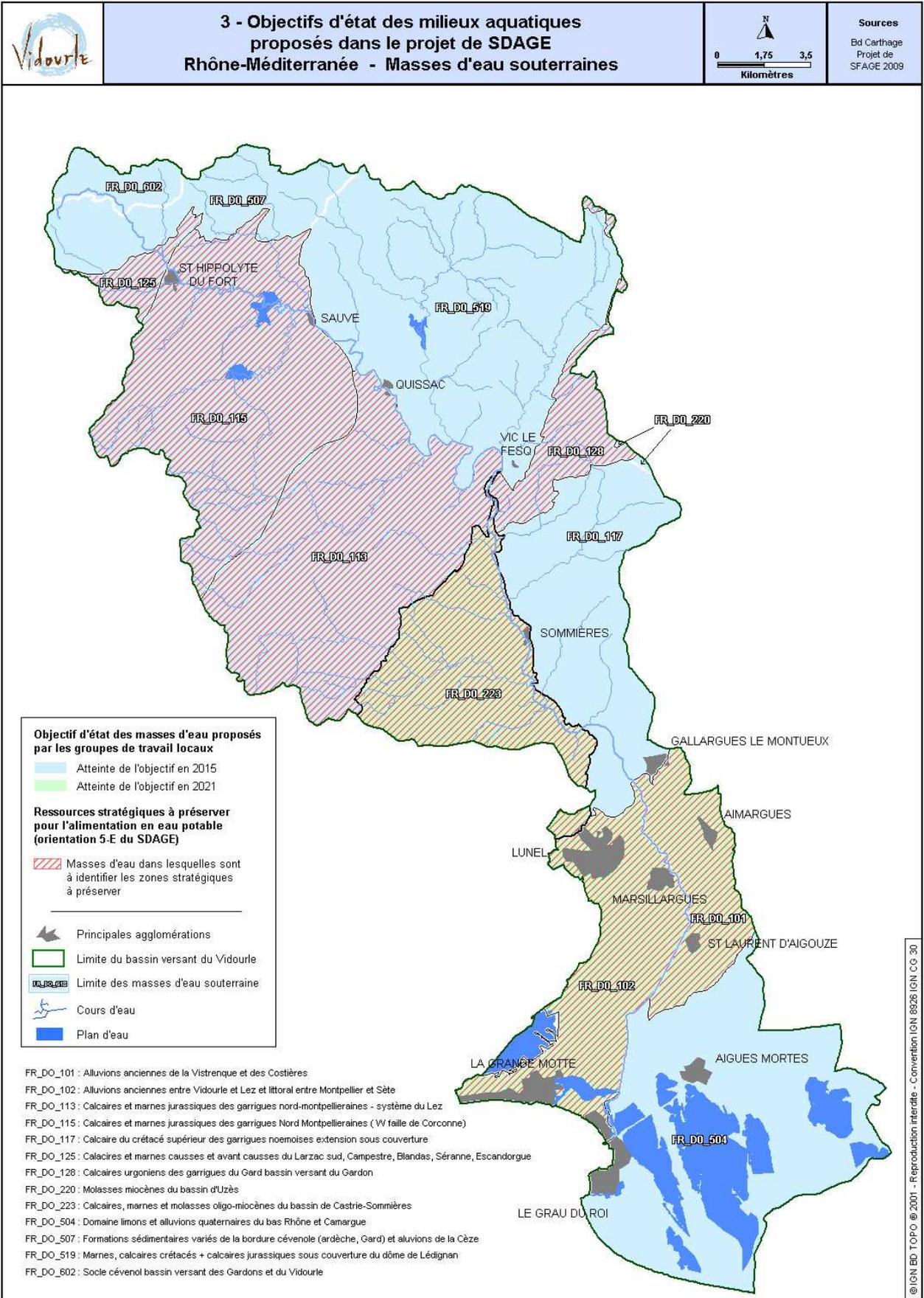
Niveau de confiance de l'état évalué
 1 = faible; 2 = moyen; 3 = fort

Etat et objectifs des masses d'eau superficielle

Le territoire recoupe 12 masses d'eau souterraine :

Ces masses d'eau sont en bon état quantitatif en 2009, à l'exception de la masse d'eau « Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliéraines - système du Lez », du fait de prélèvements en excès ; ce classement est prioritairement lié à l'exploitation de la source du Lez. Le SDAGE fixe pour l'ensemble de ces masses d'eau un **objectif de bon état quantitatif en 2015**.

L'état chimique est bon pour 9 masses d'eau souterraine et mauvais pour les 3 autres : « Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez », « Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castries - Sommières », et « Alluvions anciennes de la Vistrenque », en raison de contaminations par les pesticides et les nitrates. L'objectif de bon état chimique est repoussé à 2021 pour ces 3 masses d'eau.



Code masse d'eau	Nom masse d'eau	ETAT QUANTITATIF		ETAT CHIMIQUE		paramètres justifiant d'un report de l'objectif	Objectif global
		2009	OBJ. BE	2009	OBJ. BE		
FR_D0_101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières		2015		2021	Nitrates, pesticides	2021
FR_D0_102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète		2015		2021	Nitrates, pesticides	2021
FR_D0_113	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines - système du Lez		2015		2015		2015
FR_D0_115	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines (W faille de Corconne)		2015		2015		2015
FR_D0_117	Calcaires du crétacé supérieur des garrigues nîmoises et extension sous couverture		2015		2015		2015
FR_D0_125	Calcaires et marnes causses et avant-causses du Larzac sud, Campestre, Blandas, Séranne, Escandorgue		2015		2015		2015
FR_D0_128	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard BV du Gardon		2015		2015		2015
FR_D0_223	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières		2015		2021	Pesticides	2021
FR_D0_504	Domaine limons et alluvions IVaires du Bas Rhône et Camargue		2015		2015		2015
FR_D0_507	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Cèze		2015		2015		2015
FR_D0_519	Marnes, calcaires crétacés + calcaires jurassiques sous couverture du d'me de Lédignan		2015		2015		2015
FR_D0_602	Socle cévenol BV des Gardons et du Vidourle		2015		2015		2015

Etat quantitatif ou chimique

Bon

Mauvais

Etat et objectifs des masses d'eau souterraine

Par ailleurs certaines dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 ciblent précisément le bassin du Vidourle :

Pour les masses d'eau superficielle :

- Le Vidourle est identifié parmi les territoires prioritaires pour la lutte contre la **pollution domestique (hors substances dangereuses)** ; il fait partie des milieux superficiels atteints par des **phénomènes d'eutrophisation** : les mesures associées relèvent plutôt de la restauration physique des milieux ; il fait également partie des bassins nécessitant des mesures complémentaires pour contribuer à la réduction des émissions de pesticides ;
- Deux masses d'eau ont été retenues comme **réservoirs biologiques**, nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du bassin : le Crespenou et le Vidourle de la source à St-Hippolyte.
- Le bassin du Vidourle est identifié parmi les territoires prioritaires pour la mise en œuvre d'actions concernant la **restauration de la diversité morphologique des milieux**, mais aussi du **transport sédimentaire** et de la **continuité biologique** amont aval. Le Vidourle fait également partie des **zones prioritaires d'action du plan de gestion des poissons migrateurs** pour l'Anguille et l'Alose.
- Le bassin du Vidourle est également identifié parmi les bassins en situation de **déséquilibre quantitatif** ; il est prioritaire pour la mise en œuvre d'actions relatives aux prélèvements ; le SDAGE définit 2 points stratégiques de référence sur le Vidourle : à l'amont de Sommières et à Marsillargues. L'étude de détermination des volumes maximum prélevables dans le Vidourle sera achevée courant 2012.
- Les trois masses d'eau de transition (Ponant, Médart et Murette) sont prioritaires vis-à-vis de la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles (hors substances dangereuses) et les pesticides, et vis-à-vis de la restauration de la diversité morphologique des milieux. L'étang du Ponant est en outre prioritaire pour la restauration de la continuité biologique et du transport sédimentaire, et des actions sont nécessaires vis-à-vis des prélèvements en eau afin de résorber le déséquilibre quantitatif.

Pour les masses d'eau souterraine :

- Deux masses d'eau souterraine qui intéressent partiellement le bassin du Vidourle sont désignées par le SDAGE comme **nécessitant des actions de résorption du déséquilibre** : Calcaires jurassiques des garrigues nord montpelliéraines - système du Lez (FRDO_113) (une étude est en cours pour aboutir à la détermination des volumes prélevables), ou **des actions de préservation du bon état quantitatif** : Calcaires urgoniens des Garrigues du Gard (FRDO_128).
- 7 masses d'eau souterraine du bassin ont été identifiées comme **ressources majeures d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable** : il s'agit des Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières (FRDO_101), des Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez (FRDO_102), des Calcaires jurassiques des garrigues nord montpelliéraines - système du Lez (FRDO_113), et faille de Corconne (FRDO_115), des Calcaires causses et avant-causses (FRDO_125), des Calcaires

urgoniens des Garrigues du Gard (FRDO_128), et des Calcaires crétacés et molasses oligo-miocènes du bassin de Castries-Sommières (FRDO_223). Dans ces masses d'eau, des zones stratégiques à préserver restent à identifier.

- **Le bassin compte 3 captages prioritaires** (pour lesquels la qualité ne répond pas aux exigences sanitaires vis-à-vis des nitrates et des pesticides, et où un programme de restauration doit être mis en œuvre) : le captage de Fenouillet, exploité par la CC de l'Orthus et localisé sur la commune de Vacquières dans le bassin topographique du Vidourle, le captage du chemin de Massillargues situé sur la commune du Cailar et le champ captant des Baises (alimentant la CC Terre de Camargue) situé sur Aimargues dans le bassin élargi.

Programme de mesures

Le programme de mesures 2010 - 2015 du bassin Rhône Méditerranée comporte trois parties :

- les mesures de base ou socle réglementaire national ; ce sont les mesures ou dispositifs de niveau national à mettre en œuvre en application des directives européennes référencées à l'article 11.3 de la directive cadre sur l'eau,
- la boîte à outils thématique qui décrit les mesures permettant de répondre aux différentes problématiques,
- des mesures et des actions territoriales à mener à l'échelle des différents sous-bassins versants et masses d'eau souterraine.

Pour le bassin du Vidourle, le programme de mesures met l'accent sur **la restauration d'un bon fonctionnement morphoécologique, la gestion quantitative et la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles et les pesticides**. Les principales mesures sont rapportées page suivante.

Programme de mesures 2010 - 2015 pour le bassin du Vidourle
Mesures complémentaires pour les masses d'eau superficielle

Problème à traiter	Mesure	Vidourle	TPCE	Etang du Ponant	Petite Camargue Médart	Petite Camargue Marette	Littoral Frontignan - Pointe de l'Espiguette
Gestion locale à instaurer ou développer	Développer des démarches de maîtrise foncière				X	X	x
	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides				X	X	
	Mettre en place un dispositif de gestion concertée						x
Déséquilibre quantitatif	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit						
	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	X					
	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	X					
	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	X					
Perturbation du fonctionnement hydraulique	Elaborer un plan de gestion de la lagune			X			
	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée				X	X	
	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts						
Dégradation morphologique	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés		X				
	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral	X					x
	Restaurer et mettre en défens le cordon dunaire				X	X	x
Altération de la continuité biologique	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	X					
Problème de transport sédimentaire	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	X					
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	X					
	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	X					
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	Couvrir les sols en hiver						
Substances dangereuses hors pesticides	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu)				X	X	
	Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées portuaires						x
Pollution par les pesticides	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	X		X	X		
	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	X					
	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols						
	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	X		X			x
	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	X					x
	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ')					X	
Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable						
Menace sur le maintien de la biodiversité	Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives				X	X	
	Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels				X	X	
Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable						

Mesures complémentaires pour les masses d'eau souterraine

Masse d'eau FR_DO_101 - Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières

Problèmes à traiter	Mesures
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou productions agroalimentaires
Pollution par les pesticides	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable

Masse d'eau FR_DO_102 - Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète

Problèmes à traiter	Mesures
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)
Pollution par les pesticides	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable

Masse d'eau FR_DO_102A - Alluvions villafranchiennes nappe Mauguio - Lunel

Problèmes à traiter	Mesures
Pollution par les pesticides	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable

Masse d'eau FR_DO_113 - Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliéraines - système du Lez

Problèmes à traiter	Mesures
Pollution par les pesticides	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable
Déséquilibre quantitatif	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau

Masse d'eau FR_DO_223 - Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castries - Sommières

Problèmes à traiter	Mesures
Pollution par les pesticides	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable
Perturbation du fonctionnement hydraulique	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

Masse d'eau FR_DO_223A - Molasses productives affleurantes (Castries et Sommières)

Problèmes à traiter	Mesures
Pollution par les pesticides	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable
Perturbation du fonctionnement hydraulique	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts
Déséquilibre quantitatif	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau

Masse d'eau FR_DO_115 - Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliéraines (W faille de Corconne)

Problèmes à traiter	Mesures
Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable

Masse d'eau FR_DO_125 - Calcaires et marnes causses et avant causses du Larzac sud

Problèmes à traiter	Mesures
Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable

Masse d'eau FR_DO_128 - Calcaires urgoniens des garrigues du Gard bassin versant du Gardon

Problèmes à traiter	Mesures
Pollution par les pesticides	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
	Exploiter des parcelles en agriculture biologique
Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable
Déséquilibre quantitatif	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau
	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit

Masse d'eau FR_DO_507 - Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole

Problèmes à traiter	Mesures
Déséquilibre quantitatif	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation

Masses d'eau FR_DO_117, FR_DO_504, FR_DO_519, FR_DO_602 : pas de programme de mesures;

II.2. Documents de référence pour l'aménagement du territoire

Pays

Les Pays sont des territoires de projet fédérant les acteurs locaux autour d'une charte, d'un conseil de développement et d'un Contrat passé avec l'Etat et les régions. Ils mettent en œuvre une politique de développement durable respectant l'équilibre entre développement social, économique et respect de l'environnement.

Ils ont pour vocation de stimuler les initiatives locales et les pratiques participatives. Ils ont été créés par la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADT).

Quatre Pays concernent le bassin du Vidourle :

- Le **Pays Vidourle Camargue** est composé de 4 Communautés de Communes (dont Pays de Sommières et Rhony Vistre Vidourle), dont 22 appartiennent au bassin du Vidourle. Créé par arrêté préfectoral du 25 novembre 2005, le Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue dispose d'une Charte qui définit un Projet de territoire à travers un certain nombre d'axes stratégiques pour son développement. Afin de maintenir le cadre de vie privilégié et les ressources environnementales remarquables comme le Vidourle, le Pays a défini trois orientations générales dont « la promotion d'une gestion maîtrisée du territoire ».
- Le **Pays des Cévennes** est composé de 104 communes, dont 8 sont situées dans le bassin du Vidourle ; le Syndicat Mixte du Pays de Cévennes a été créé le 8 juin 2004, son siège est localisé à Alès.
- Le **Pays Aigoual Cévennes Vidourle** créé par arrêté préfectoral du 20 Août 2007 comprend 11 communes du bassin versant du Vidourle appartenant à deux communautés de communes Cévennes Garrigues ou Cévennes Gangeoises et Suménoises situées sur le Haut Vidourle.
- Le **Pays Garrigues et Costières de Nîmes**, créé le 21 juin 2007, regroupe 3 EPCI : la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et la Communauté de Communes Leins Gardonnenque ; soit 41 communes, dont 4 appartiennent en partie au bassin du Vidourle.

Schémas de cohérence territoriale

Quatre démarches de SCOT sont en cours :

- Le **SCOT Sud Gard**, élaboré par le Syndicat Mixte du SCOT du Sud-Gard, concerne 28 communes du bassin du Vidourle ; il a été approuvé le 7 juin 2007. Ce SCOT définit les cours d'eau comme de véritables corridors écologiques à intégrer dans les documents d'urbanisme. Il encourage l'utilisation rationnelle de la ressource en eau et l'amélioration des capacités de traitement et d'assainissement, individuel comme collectif. Il revient aussi sur la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et la valorisation des territoires exposés ;
- Le **SCOT Pic Saint-Loup Vallée de l'Hérault**, porté par le Syndicat Mixte du SCOT Pic Saint-Loup Vallée de l'Hérault, concerne 10 communes du bassin du Vidourle ; son périmètre a été arrêté le 27 juillet 2006 et le PADD a été validé en novembre 2011.
- Le **SCOT du Pays de Lunel**, porté par la Communauté de Communes du Pays de Lunel, couvre 8 communes du bassin du Vidourle ; il a été approuvé le 11 juillet 2006. Ce SCOT souligne la nécessité d'intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme. Il

intègre la notion de transparence hydraulique. Enfin il préconise l'amélioration de la qualité du service d'AEP en recherchant de nouveaux captages moins vulnérables.

- Le **SCOT de Montpellier**, élaboré par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, englobe 4 communes du bassin du Vidourle (Montaud, St-Drézéry, Beaulieu et Restinclières) ; il a été approuvé le 17 juillet 2006.

II.3. Documents de référence en matière de gestion des milieux naturels

Le Réseau Natura 2000 rassemble les sites désignés par chacun des États membres de l'Union Européenne au titre des directives « habitats, faune et flore sauvages » de 1992 et « oiseaux » de 1979 ; les états s'engagent à y préserver la biodiversité.

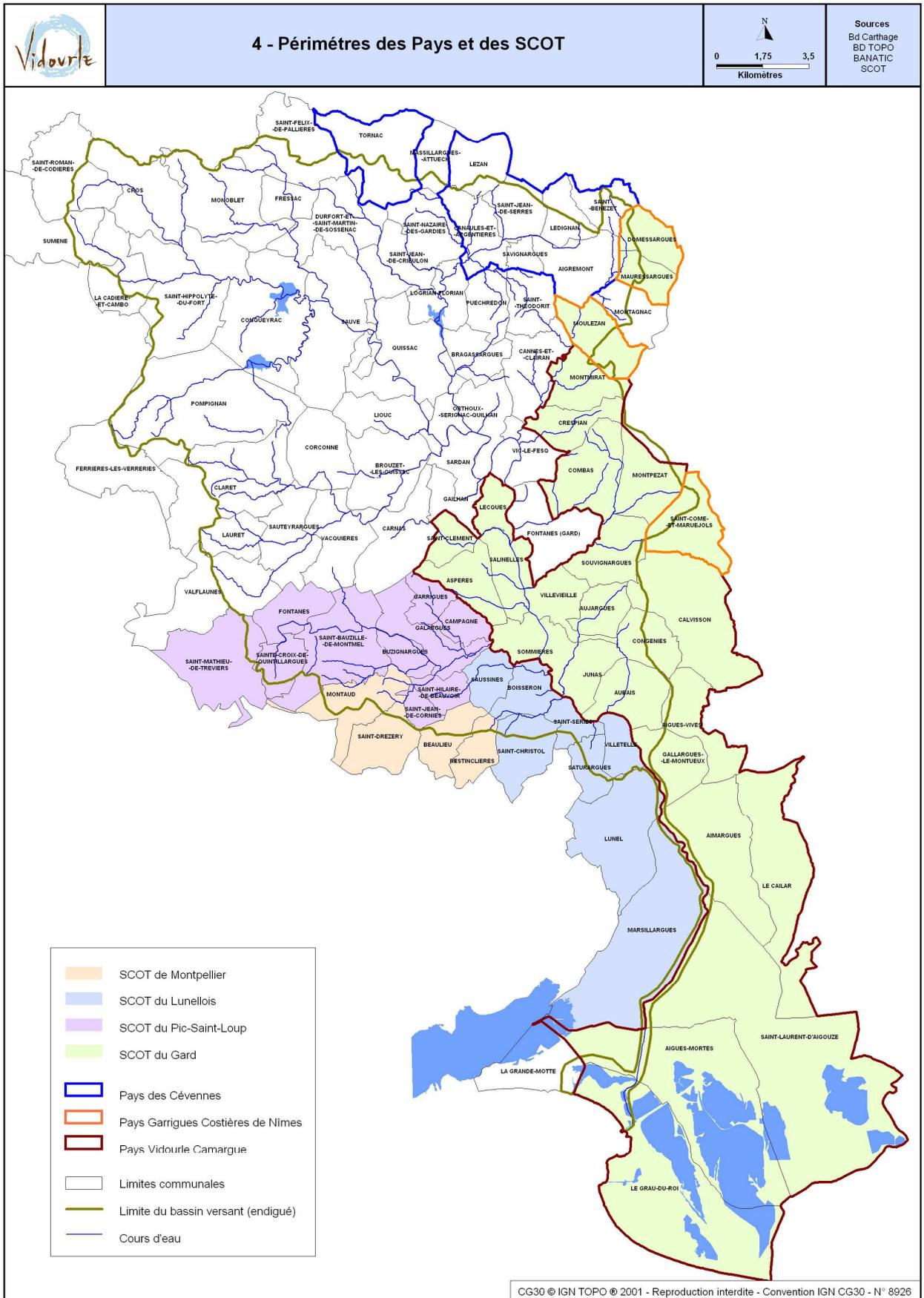
La France a opté pour une démarche contractuelle et volontaire. Les termes des contrats, signés entre le Préfet et les propriétaires ou ayant droits, pour chaque site Natura 2000, sont définis dans un document d'objectifs (DOCOB), valable 6 ans et élaboré de façon concertée au sein d'un comité de pilotage. Depuis février 2005, la loi Développement des Territoires Ruraux offre la possibilité aux collectivités locales de prendre la présidence des comités de pilotage et la maîtrise d'ouvrage des documents d'objectifs et de leur mise en oeuvre.

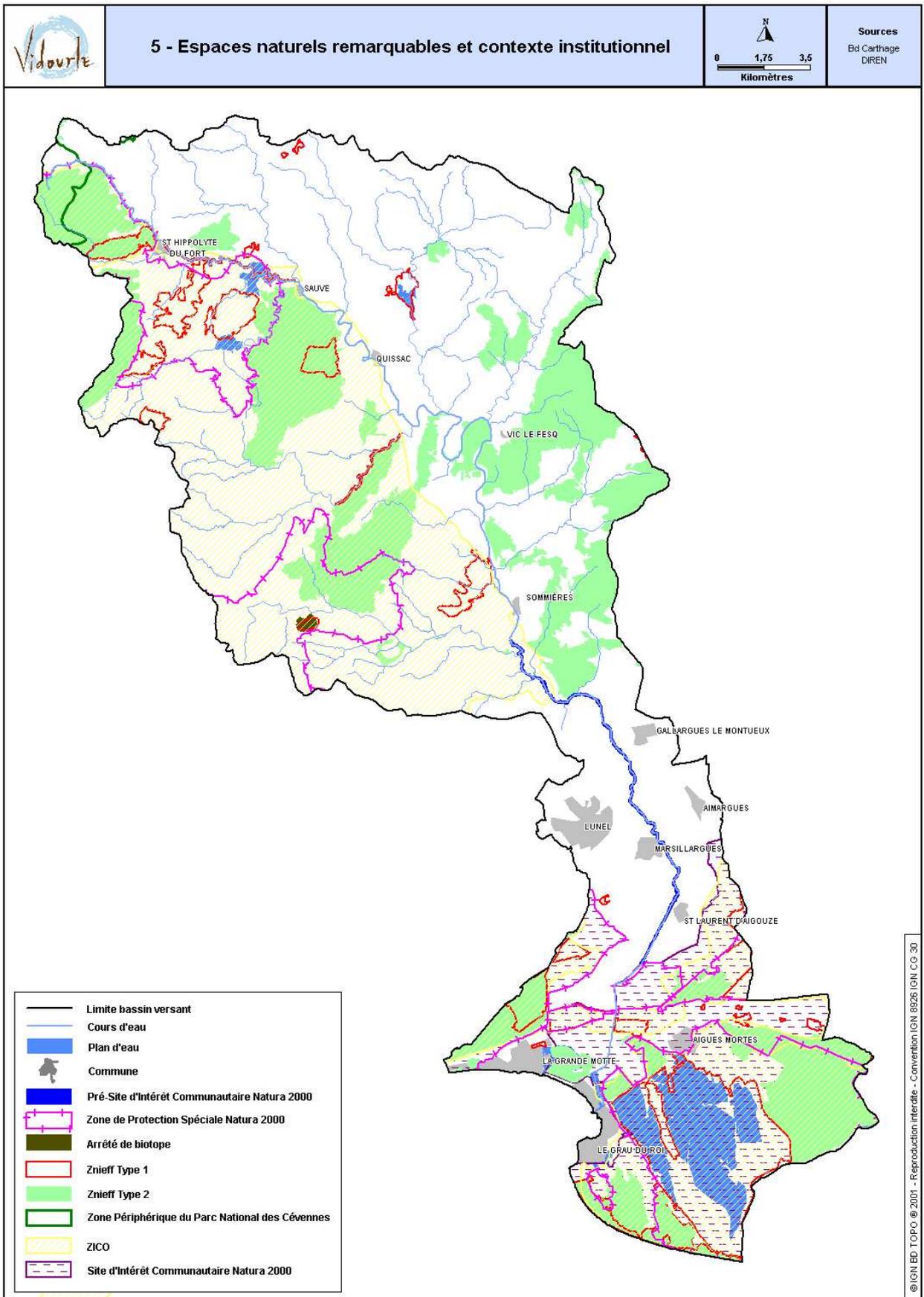
L'état d'avancement des DOCOB pour les 5 sites Natura 2000 concernant le bassin du Vidourle est le suivant :

- Vidourle (PSIC - 30/34) : DOCOB en cours de réalisation (1^{ère} phase : élaboration du DOCOB sur la zone Natura 2000 du Moulin d'Hilaire à Terre de Port) ; 2^{ème} phase : étude prospective à l'amont de la zone Natura 2000 pour identifier les espèces et habitats d'intérêt communautaire, dans l'objectif d'étendre le périmètre de la zone Natura 2000 ;
- Petite Camargue (SIC - 30/ 13) et Petite Camargue laguno-marine (ZPS 30) : DOCOB unique pour les 2 sites, validé le 14/12/2007 ; l'arrêté d'approbation n'a pas encore été signé ;
- Gorges de Rieutord, Fage, Cagnasse (ZPS - 30/34): élaboration du DOCOB en cours (lancement d'une étude avifaune en avril 2008), pilotage par la DDAF du Gard ;
- Hautes Garrigues du Montpelliérais (ZPS 34/30) : DOCOB en cours d'élaboration.

Rappelons l'existence d'autres documents de référence à l'échelon départemental intéressant la gestion des eaux :

- Prévention et protection contre les inondations dans le département du Gard (BRL, 2003),
- Schéma départemental de gestion durable des ressources en eau du Gard (CG 30, GEI, 2009).





III. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

III.1. Présentation générale du bassin du Vidourle

Fleuve côtier méditerranéen de 85 km, le Vidourle prend sa source dans le Gard, où s'étend 80% de son bassin, et constitue la limite avec le département de l'Hérault sur le dernier tiers de son parcours, avant de rejoindre la mer via l'Etang du Ponant.

Le bassin élargi à la zone inondable, d'une superficie de 1000 km², s'étend sur 95 communes.

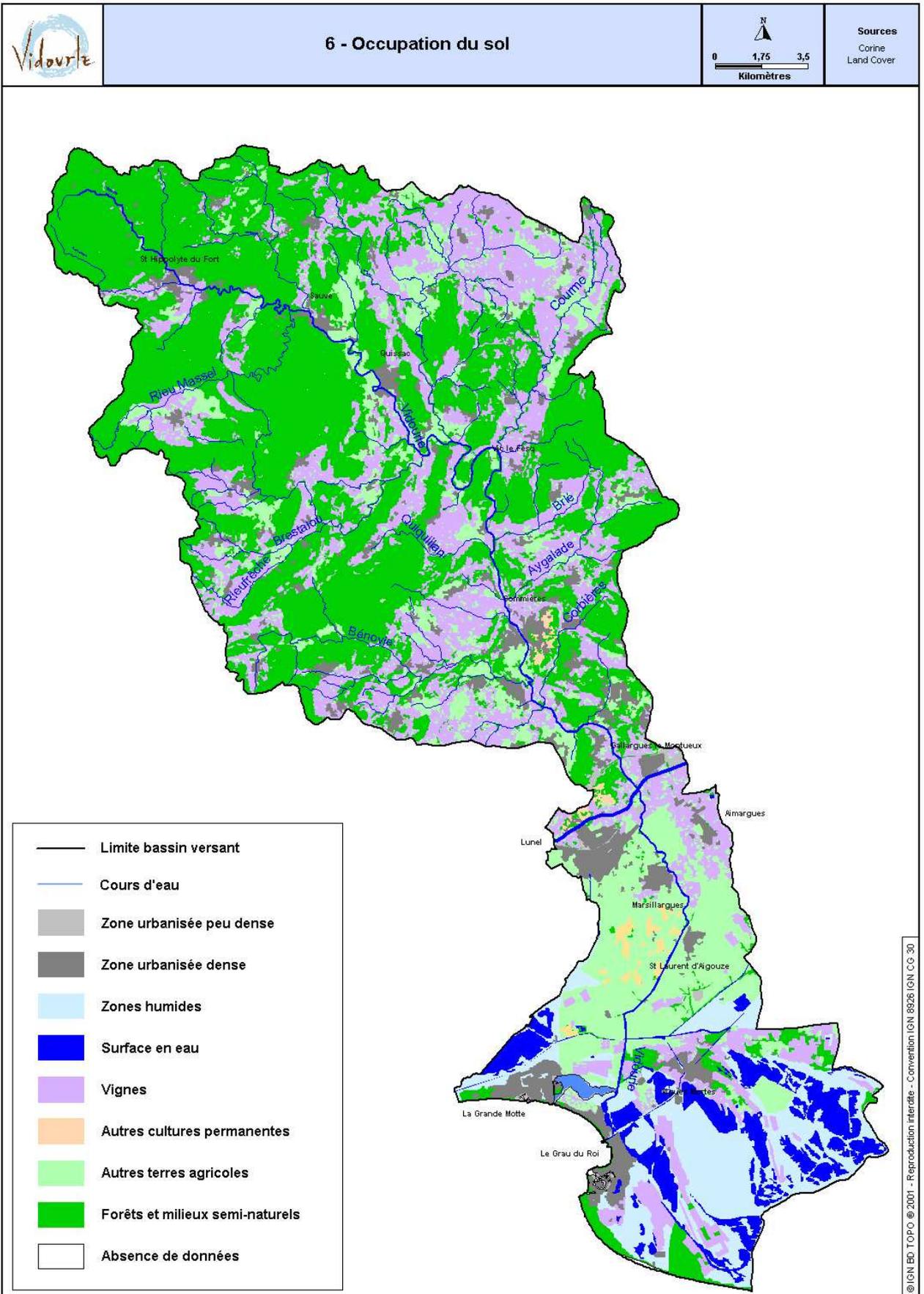
Le Vidourle a un caractère torrentiel jusqu'à St-Hippolyte du Fort du fait des fortes pentes, il disparaît pour s'écouler en souterrain dans le karst et réapparaît à la résurgence de Sauve ; il reçoit ensuite de nombreux affluents avant de déboucher, à l'aval de Gallargues, dans une plaine alluviale où il est bordé par des digues élevées et végétalisées, provoquant une configuration de lit en toit.

Les digues, datant parfois du XIV^{ème} siècle, ont été construites pour protéger la vallée des « vidourlades », crues catastrophiques provoquées par les averses diluviennes des épisodes cévenols.

Territoire très rural, le bassin est occupé à 90 % par des zones naturelles et des zones cultivées ; les zones naturelles sont constituées d'habitats diversifiés et possèdent un patrimoine faunistique et floristique remarquable, notamment le long du fleuve, bordé par une ripisylve dense.

Les surfaces agricoles, occupées à plus de 40% par des vignes, dominent dans les moyenne et basse vallées, avec des productions de qualité classées en AOC (Coteaux du Languedoc et Muscat de Lunel) ; dans la plaine aval traversée par le lit endigué, les productions sont plus diversifiées : cultures de céréales, prairies pour l'élevage des Taureaux de Camargue, et dans une moindre mesure, vergers et maraîchage. C'est là que sont concentrés 80% des 3000 ha de surface irriguée du bassin.

Le bassin élargi compte environ **100 000 habitants permanents** ; l'urbanisation, globalement faible, est concentrée dans la moyenne et surtout la basse vallée, avec une densification, au cours des trente dernières années, autour de l'axe Montpellier - Nîmes et des variations saisonnières de population importantes dans les communes très touristiques situées à proximité du littoral (Le Grau-du-Roi, Aigues-Mortes). Dans l'arrière-pays, la fréquentation touristique est moindre mais un tourisme rural, tourné vers le patrimoine naturel et culturel, les loisirs nautiques et la pêche, s'est développé notamment dans la partie gardoise (basse vallée et sommiérois). En période estivale, la population totale du bassin est triplée.



III.2. Ressource en eau et usages

Le bassin versant du Vidourle présente un fonctionnement naturel hétérogène. En effet le tiers amont du bassin versant fait s'alterner des zones d'écoulements pérennes et des zones d'écoulements intermittents en lien avec sa structure karstique. Ces discontinuités affectent l'ensemble du réseau hydrographique drainant la zone karstique (le Vidourle, l'Argentesse, le Valestalière...).

Le module moyen interannuel à Marsillargues, en aval du bassin, s'élève à 8,6 m³/s et le QMNA5 (débit minimum moyen mensuel de fréquence quinquennale sèche) à 200 l/s.

Les écoulements d'étiage ne doivent quasiment leur soutien qu'à la tête montagneuse du bassin qui contribue pour plus de 50% aux débits du Vidourle. Le système karstique contribue plus faiblement au soutien des étiages (15% à 20%).

Il convient de souligner qu'une **zone de répartition des eaux a été instaurée en juin 2004 sur 39 communes du moyen Vidourle**, entre l'aval de la résurgence de Sauve et la confluence avec la Bénovie, abaissant à 8 m³/h le seuil de demande d'autorisation pour tout prélèvement non domestique dans le Vidourle et dans les nappes en relation avec le cours d'eau.

Une étude de l'aquifère du bassin de Castries Sommières a été réalisée par l'Agence de l'Eau, pour améliorer la connaissance de la nappe (diagnostic et recensement des prélèvements) afin de mettre en place une gestion concertée.

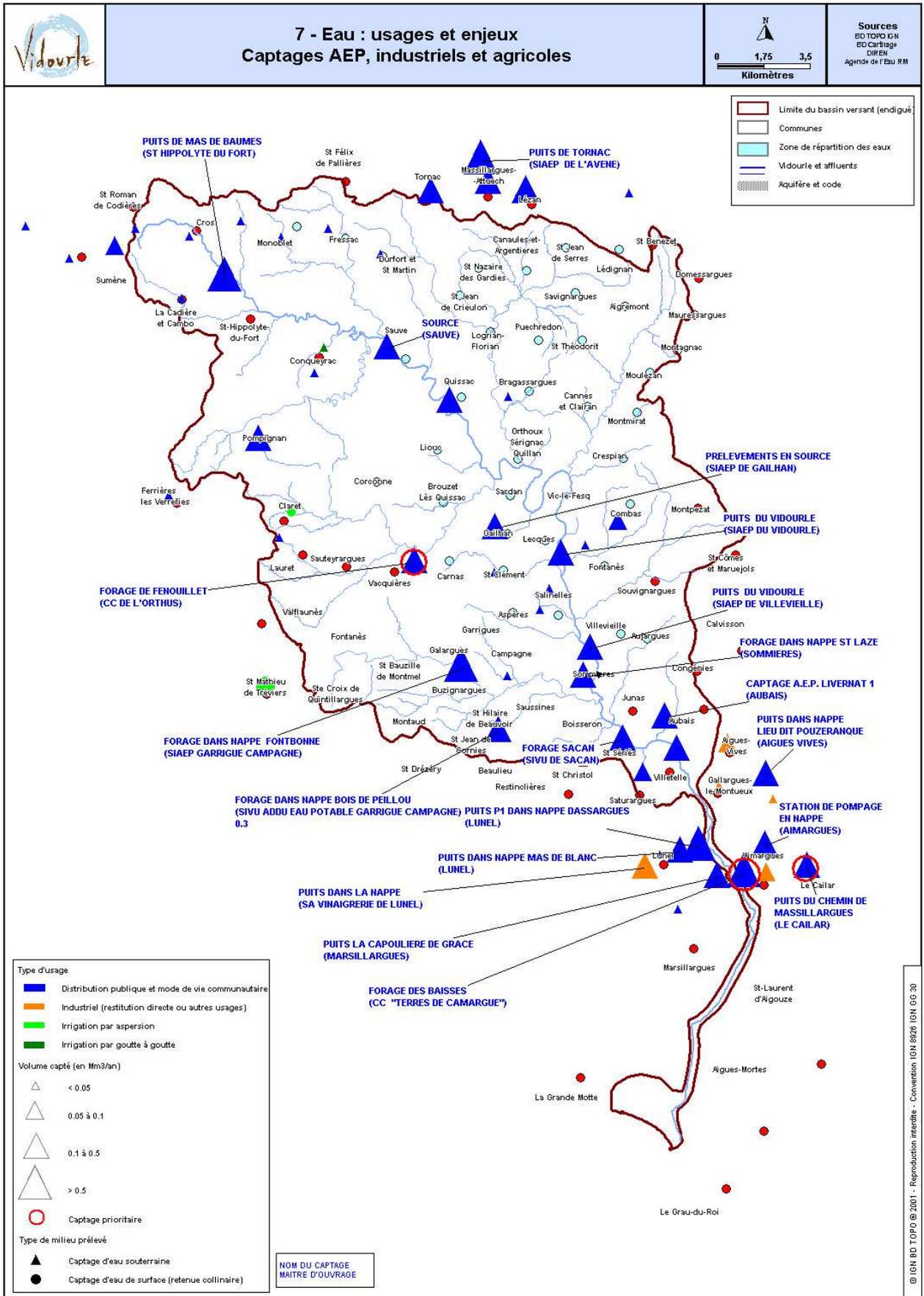
Alimentation en eau potable

La nature karstique d'une partie du bassin donne naissance à des sources, dont certaines, telles que la Source du Vidourle à Cros, les résurgences de St-Hippolyte ou de Sauve, la prise du Palais à Monoblet, sont utilisées pour l'alimentation en eau potable ; ces captages ont un impact direct sur les débits des cours d'eau.

De même, plusieurs collectivités et communes sont alimentées par des captages dans la nappe alluviale (Syndicat de Corconne, Lecques, Quissac et Villetelle), avec un impact sensible sur les débits du fleuve en période estivale malgré des débits prélevés relativement modestes (100 l/s en pointe cumulés pour les prélèvements directs et indirects) mais tout de même très élevés en regard des débits d'étiage du Vidourle (8 l/s à Sauve et 52 l/s à Salinelles).

Des études ont ainsi démontré que la suppression des prélèvements directs ou indirects proches du Vidourle, cumulés aux apports des rejets de stations d'épuration pourrait conduire à une augmentation de débit de l'ordre de 200 l/s en continu.

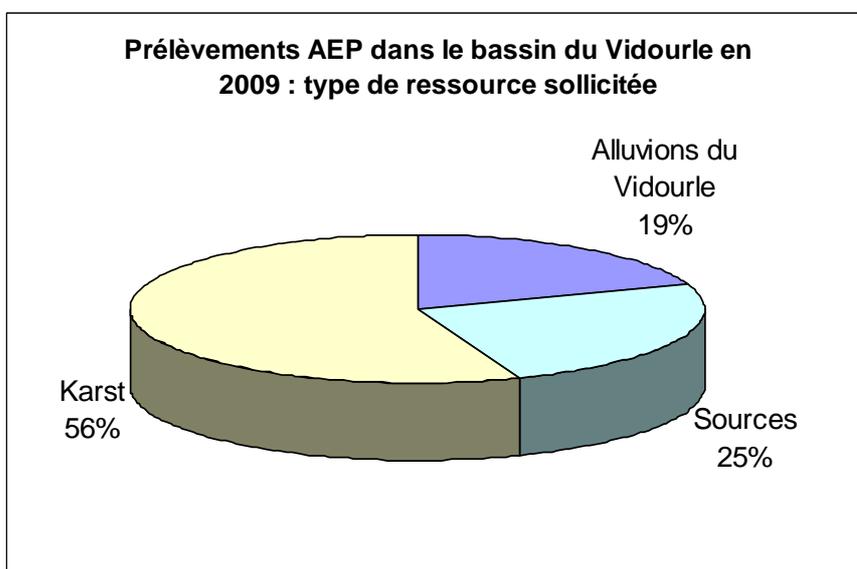
Ce constat a conduit certaines collectivités à substituer leurs prélèvements par des forages dans des ressources profondes en relation faible ou nulle avec le fleuve : depuis 2000, les Syndicats du Vidourle et de Gailhan, ainsi que les communes de la Cadière-et-Cambo, Sommières et Pompignan, ont ainsi remplacé leurs anciens captages par des forages profonds. Les communes de Lecques et Quissac ont engagé des démarches similaires ; le Syndicat de Corconne, et les communes de St-Hippolyte et Cros se sont également lancées à la recherche de ressources de substitution. Près de la moitié du débit prélevé en 2000 dans la nappe ou le fleuve a donc, d'ores et déjà, été substitué et à terme c'est 90% du débit autrefois prélevé qui devrait être laissé au cours d'eau.



Malgré ces actions, les rendements médiocres des réseaux AEP du bassin, couplés à une tendance à la hausse des prélèvements (estimation d'une hausse de 44% des besoins en pointe à l'horizon 2030) induisent un risque d'inadéquation entre les besoins et la ressource exploitée, qui pourrait se manifester dès 2020. Certaines communes connaissent d'ores et déjà des difficultés en période d'été.

Il va donc devenir nécessaire dans les années à venir de trouver de nouvelles ressources pour l'eau potable et, pour cela, d'améliorer la connaissance des karsts et de leurs relations avec le Vidourle. Concernant les besoins en eau d'irrigation, qui pourraient être augmentés dans les années à venir, une extension du réseau du Nord-Sommiérois est en projet afin de satisfaire la demande en eau croissante de 9 communes supplémentaires.

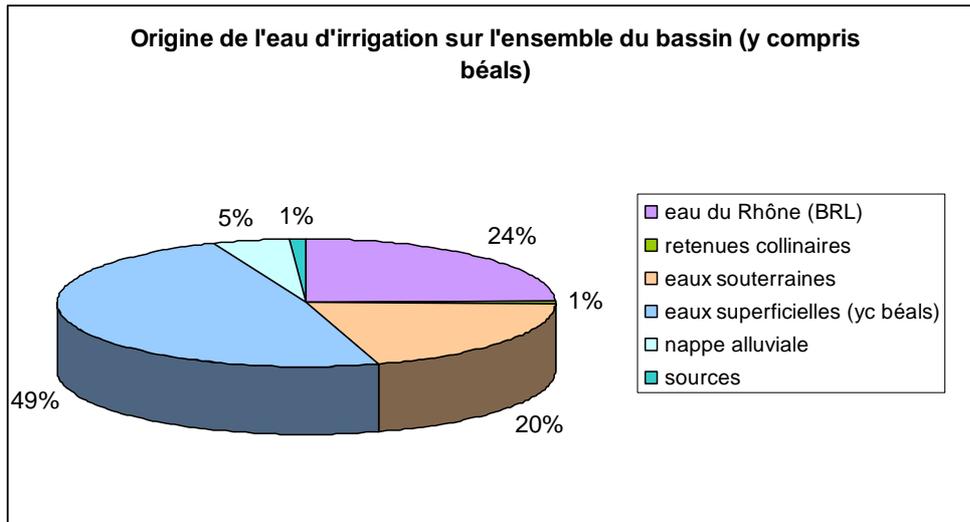
En 2009, 6 Mm³ ont été utilisés pour l'AEP ou les usages divers sur le bassin du Vidourle, dont 16% sont importés (ressource Rhône ou Gardons essentiellement). Sur les 5 Mm³ prélevés dans le bassin, la plus grande part provient des ressources karstiques (forages et captages de sources).



Irrigation agricole et non agricole

L'étude de détermination des volumes prélevables estime les surfaces irriguées à **1600 ha sur le bassin topographique** dont un millier d'hectares de vignes et près de 200 ha de cultures maraîchères. Une soixantaine de prélèvements pour l'irrigation agricole ou non agricole ont été identifiés, dont 13 béals fonctionnels, situés dans le haut bassin. Le besoin en eau d'irrigation sur la totalité du bassin topographique est estimé à 2,2 millions de m³ en année moyenne et 2,7 millions de m³ en année sèche.

Le prélèvement brut des béals est évalué à 2,2 millions de m³/an, et les restitutions à 1,4 millions de m³/an, soit un prélèvement net résultant de 0,8 Mm³/an. Les autres prélèvements pour l'irrigation représentent un prélèvement brut de 0,4 Mm³/an.



Le réseau BRL dessert une trentaine de communes du bassin topographique du Vidourle, dont 12 communes appartenant au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord Sommiérois. Le volume vendu varie entre 1,2 et 1,9 million de m³/an (dont 600 000 m³ en moyenne pour le SIAH du Nord Sommiérois). L'eau brute est principalement destinée à un usage agricole (75%) et aux usages divers (25%).

Bilan des prélèvements nets

Selon l'étude de détermination des volumes prélevables (Agence de l'eau RMC, en cours), **le volume net total prélevé annuellement dans les ressources en lien avec le Vidourle (eaux superficielles, nappe alluviale, sources et karst en lien avec le cours d'eau) s'élève à 1,3 million de m³/an pour l'ensemble des usages. L'irrigation agricole et non agricole (jardins des particuliers) est majoritaire, avec 80 % du prélèvement net, tandis que l'AEP représente 14 % et les prélèvements individuels domestiques 7 %.**

La sollicitation de la ressource superficielle du Vidourle qui se concentre dans la partie amont et médiane du bassin est importante. En juillet-août, avec une condition d'étiage quinquennal sec, la réduction du débit est de l'ordre de 65 % à 80 %.

III.3. Qualité des eaux et sources de pollution

Qualité des eaux superficielles

L'analyse des données disponibles ne permet pas de définir une évolution nette et générale de la qualité des eaux sur l'ensemble du cours d'eau. Ainsi, l'observation des résultats physico-chimiques sur 10 ans semble traduire une **situation plutôt en dégradation de Quissac à Salinelles** avec des déclassements en qualité moyenne à mauvaise dus aux matières oxydables et phosphorées, et plutôt stable, voire en amélioration ailleurs (qualité moyenne à bonne), avec toutefois des concentrations toujours pénalisantes en matières oxydables et, parfois, en matières azotées.

Les résultats de 2007 reflètent une situation globalement moins dégradée, avec toutefois un déclassement en qualité moyenne (et même mauvaise à la résurgence de Sauve) par les matières oxydables sur plus de la moitié des stations de mesure de la qualité ; les autres altérations ne sont déclassantes qu'à l'aval de Sauve (Matières Phosphorées, Effet des Proliférations Végétales) et à l'exutoire du bassin (Matières Phosphorées, Matières Azotées et Matières Organiques et Oxydables). Ceci s'explique sans doute par une hydrologie plus favorable en 2007 qu'au cours des années précédentes, et ne peut donc pas être traduit en véritable tendance. Des pesticides sont régulièrement détectés au niveau de Marsillargues.

La qualité hydrobiologique est stable, bonne à moyenne partout, mais les résultats de 2007 semblent refléter une légère dégradation.

La qualité bactériologique est variable (bonne à mauvaise) selon les secteurs, mais ne pose pas de problème majeur au niveau des sites de baignade actuellement suivis par la DDASS ; toutefois, certains points de baignade ont dû être abandonnés.

Les dégradations de la qualité des cours d'eau sont surtout liées aux rejets des collectivités : la majorité des communes sont pourvues d'un dispositif de traitement, mais 40% des stations ont plus de 20 ans et nombre d'entre elles ne fonctionnent plus de manière satisfaisante. Toutefois, la situation est en pleine évolution : pour ne citer que les projets les plus importants, des stations récemment mises en service à St-Hippolyte du Fort et à Sauve, une station en construction à Saint-Sériès, et un projet de station interdépartementale pour les effluents de Sommières, Villevieille, Saussines et Boisseron (17 000 EH avec traitement du phosphore et de l'azote). La station de Quissac, datant de 2000, devrait être mise aux normes pour le traitement du phosphore.

Les principaux « points noirs » observés au niveau de Saint-Hippolyte du Fort, Sauve, Quissac, Saint-Sériés et Sommières vont donc être résorbés à court terme.

Plus de la moitié des communes du bassin ont réalisé un schéma d'assainissement et d'autres sont prévus à court terme, ce qui devrait engendrer des renouvellements de stations ou des améliorations de réseaux pour les années à venir.

D'après les informations disponibles, ni les industries (très peu nombreuses sur le bassin versant) ni les caves viticoles ne sont à l'origine de dégradations notables de la qualité de l'eau. On mentionnera toutefois la clinique de Quissac qui possède un rejet dans le Criulon.

Les pollutions diffuses agricoles sont à l'origine des teneurs en nitrates, et surtout en pesticides, observées dans les cours d'eau et dans les aquifères. Les molécules en cause sont dérivées d'insecticides et d'herbicides utilisés pour la vigne mais aussi pour les céréales, l'arboriculture et les cultures légumières. Des travaux agroforestiers et une contractualisation avec les agriculteurs ont été réalisés par le SIAV sur une dizaine d'hectares de parcelles riveraines du fleuve, afin de limiter les apports d'engrais au cours d'eau.

Qualité des eaux souterraines

Les pesticides contaminent ponctuellement les eaux distribuées pour l'alimentation en eau potable : 19% des communes du bassin étaient concernées en 2006, dans la moyenne et surtout la basse vallée (alluvions anciennes du Vidourle et de la Vistrenque, alluvions quaternaires du Bas-Rhône). Plusieurs masses d'eau souterraine (bassin de Castries-Sommières, calcaires des garrigues nord-montpelliéraines et des garrigues nîmoises, alluvions anciennes de la Vistrenque et entre Vidourle et Lez) font partie des territoires prioritaires du SDAGE au titre de la période 2010 - 2015 concernant la pollution par les pesticides.

Des problèmes de contamination bactériologique subsistent également sur certains captages (17% des communes en 2006) liés à la vulnérabilité des aquifères aux pollutions dans certains secteurs (amont du bassin et sommiérois notamment).

III.4. Fonctionnement morphoécologique des cours d'eau

Le Vidourle, comme de nombreux autres cours d'eau, a eu sa morphologie modifiée par l'action de l'homme. L'essentiel des aménagements est antérieur au 19^{ème} siècle. Ils concernent :

- La stabilisation et la mise en culture des versants à l'aide de terrasses en amont de St-Hippolyte-du-Fort.
- Les **constructions de nombreux seuils** afin d'utiliser la force hydraulique ou permettre l'irrigation. On dénombre aujourd'hui 82 ouvrages sur le cours du Vidourle et ses affluents dont la moitié alimentait des moulins.
- Le **recalibrage et les endiguements du cours aval** sur un linéaire de 21 km.

D'autres aménagements d'importance ont été réalisés plus récemment :

- La création des **3 barrages écrêteurs** réalisés entre 1968 et 1982 : barrage de Conqueyrac sur le Vidourle en amont de Sauve, barrage de la Rouvière sur le Crieulon et barrage de Ceyrac sur le Rieumassel.
- Dans les années 1960, dans le cadre de l'Aménagement Touristique du Littoral du Languedoc-Roussillon, d'importants travaux ont concerné le secteur de la basse vallée, notamment le recalibrage du lit entre Terre de Port et l'Île de Montago et le creusement de l'Étang du Ponant.

Actuellement le Vidourle présente deux débouchés en mer : l'un par le chenal portuaire du Grau-du-Roi et l'autre via l'Étang du Ponant ; le Vidourle, avec le canal du Rhône à Sète, la Grande Roubine d'Aigues-Mortes, le Vistre et les étangs littoraux, constituent un **système hydraulique largement artificialisé au fonctionnement complexe** en particulier en crue.

Le lit du Vidourle en amont de St Hippolyte du Fort présente un fond composé d'alluvions ; en aval, le Vidourle jusqu'à Boisseron laisse apparaître presque en continu le substratum. Le Vidourle se trouve dans une **situation déficitaire sur le plan sédimentaire**, ce qui entraîne la disparition des sédiments dans le lit. Ces phénomènes sont liés à une conjonction de causes :

- des apports solides naturellement limités, avec un flux moyen annuel estimé à 5000 m³,
- des prélèvements de matériaux entre les années 1960 et 1990, en particulier au niveau d'une carrière située en amont du barrage de Conqueyrac,
- l'effet de blocage du transport solide par les barrages, surtout par le barrage de Conqueyrac, situé à l'aval d'un secteur productif,
- la succession des crues importantes ces dernières décennies, qui ont chassé les sédiments vers l'aval.

Actuellement, les principaux apports sont liés aux possibilités de mobilisation interne des matériaux stockés sous forme d'atterrissements dans le lit mineur ; cependant, les atterrissements se sont végétalisés et leur mobilité est faible. Le ré-engravement naturel du lit, au substratum aujourd'hui affleurant, est donc très limité.

L'instabilité en plan du lit est réduite : seuls 4 secteurs concernant des terres agricoles présentent des érosions notables (Saint-Hippolyte-du-Fort, Quissac, Vic-le-Fesq et Boisseron).

Sur les **82 seuils recensés sur le Vidourle et ses affluents**, 48 % sont en bon état, 31 % présentent des désordres sur la crête ou sur le parement, et 21 % sont fortement endommagés. Les ouvrages les plus dégradés se situent dans la partie aval du bassin.

Ces seuils ont une incidence positive lorsqu'ils maintiennent la ligne d'eau, favorisant ainsi la survie des poissons en période d'étiage et le maintien de la ripisylve et de zones humides en bord de cours d'eau. Intégrés au cours d'eau depuis des siècles, ils contribuent à la valeur esthétique de ce dernier, qui semble avoir trouvé un profil d'équilibre conditionné par leur présence. D'après l'étude sur le transport solide, la ruine de certains seuils pourra se traduire par des érosions de berges et par la déstabilisation d'ouvrages (ponts, protections de berges).

Cependant, les seuils ont aussi un impact négatif sur la qualité des eaux du fait des retenues créées, quasiment stagnantes et sensibles à l'eutrophisation. Ils constituent de surcroît des obstacles à la circulation piscicole, perturbant les migrations reproductrices des truites à l'amont, des brochets en plaine et des grands migrateurs.

Malgré la forte artificialisation du cours d'eau, une ripisylve dense s'est maintenue le long du Vidourle, notamment entre Sauve et le secteur endigué. Indispensable à l'équilibre du cours d'eau grâce à son rôle d'épuration et d'ombrage, qui diminue les risques d'eutrophisation, elle abrite également des espèces rares ou remarquables, ce qui lui vaut un **classement en Site d'Intérêt Communautaire de Sommières aux Portes du Vidourle, l'extension de ce classement jusqu'à la source étant en cours.**

La gestion des milieux rivulaires est conduite depuis plusieurs années par le SIAV : les interventions de l'équipe verte s'appuient sur un plan de gestion et une procédure de DIG, qui donne légitimité au SIAV pour procéder aux travaux d'entretien du lit des berges, et des conventions permettant une contractualisation avec les riverains concernés. La mise en place de plans de gestion est en cours sur les affluents. Parallèlement, le SIAV assiste les communes qui le souhaitent dans leurs démarches d'acquisition et de protection des berges. Enfin, suite à l'étude sur le transport solide, un programme d'actions a été défini et un suivi des atterrissements engagé dès 2009.

Dans le SDAGE, le Vidourle est répertorié comme **zone prioritaire d'action du plan de gestion des poissons migrateurs pour l'Anguille et l'Alose** et comme site sur lequel on observe une présence actuelle de migrateurs (hors repeuplement) pour l'anguille. Il est concerné par un classement réglementaire par décret pour la mise en place de dispositifs de franchissement jusqu'en aval du Pont de Sommières. Les espèces ciblées sont l'Alose, la Lamproie et l'Anguille.

L'aménagement par le SIAV, en 2003, des ouvrages de franchissement des seuils de Terre de Port, Saint Laurent d'Aigouze et Marsillargues a permis aux différentes espèces d'accéder aux frayères potentielles situées en amont. Deux seuils constituent encore un obstacle à la remontée des grands migrateurs jusqu'à Sommières.

Les dispositifs de franchissement installés en 2003 ont fait depuis l'objet de suivis qui démontrent leur efficacité pour toutes les espèces. En outre, le suivi de la frayère à aloses de St Laurent d'Aigouze réalisé en 2009 permet de placer cette frayère en 2^{ème} position des frayères suivies les plus actives de tout le bassin RMC.

En plus des espèces de grands migrateurs (anguille et alose), 24 espèces piscicoles ont été recensées sur le Vidourle, dont les potentialités biologiques restent globalement très intéressantes, malgré les altérations du milieu physique et de la qualité des eaux. Les

peuplements piscicoles sont surtout perturbés par la présence des seuils qui cloisonnent le milieu aquatique ; sur certains secteurs, la capacité biogénique est réduite à cause des assècs périodiques (Bénovie et Brestalou par exemple). Le secteur du bas Vidourle est dégradé en regard des exigences du brochet - espèce repère - du fait de l'absence de zones de frayères favorables.

III.5. *Risque inondation*

Le bassin du Vidourle est caractérisé par **des inondations spectaculaires, les Vidourlades** : le débit peut alors passer en quelques heures de plusieurs litres /seconde à des milliers de mètres cube/seconde, avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre 7 m à Sommières.

Ainsi, en septembre 2002, des averses cévenoles exceptionnelles (jusqu'à 600 mm/m²) ont donné lieu à une crue de plus de 50 h, avec un débit du fleuve atteignant 2550 m³/s à Sommières.

La **configuration en toit de la plaine du Vidourle**, associée à un contrôle marin et aux grands aménagements effectués près du littoral, détermine un **fonctionnement hydraulique très particulier et complexe**, variable d'une crue à l'autre.

Les digues du Vidourle entre l'A9 et la RD 6113 sont équipées de déversoirs en rive gauche où les débordements se font préférentiellement. A partir du débit décennal situé autour de 1000 m³/s, les déversements rejoignent le champ d'expansion du Vistre. Pour la crue centennale, 900 m³/s déversent entre l'A9 et la RN 113. Le lit mineur étant perché et endigué, ces eaux ne peuvent pas retourner au Vidourle. En aval de l'ancienne ligne SNCF, la zone inondable du Vidourle se confond avec celle du Rhône et du Vistre.

En aval de Marsillargues, on passe progressivement à des secteurs où l'eau s'accumule et stagne pendant plusieurs heures voire plusieurs jours ou semaines ; la Camargue gardoise constitue une immense zone de stockage des eaux de crue du Vidourle, du Vistre et du Rhône, sur une surface plane où le sol naturel se situe quasiment au niveau de la mer, et où par conséquent le ressuyage est très difficile.

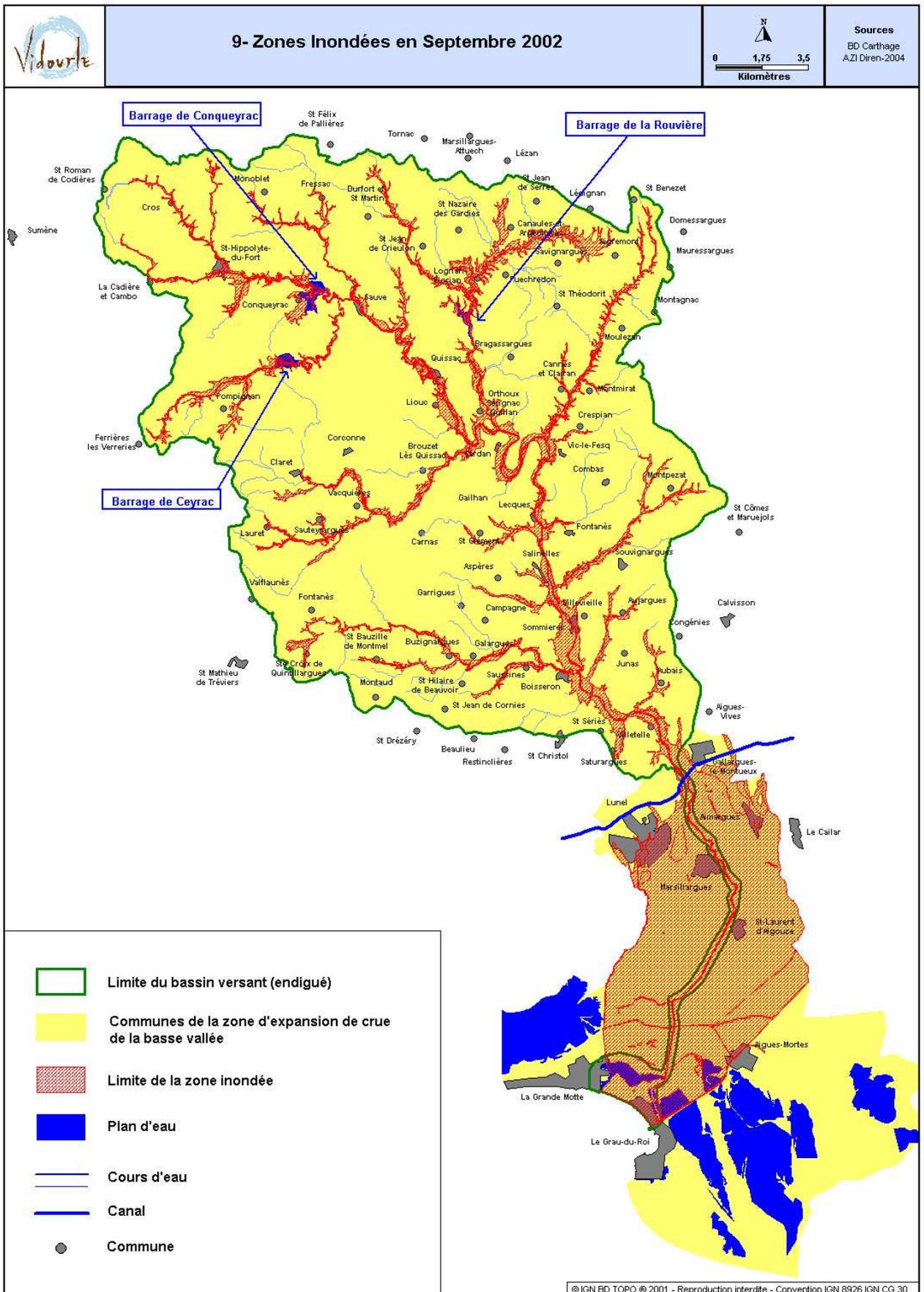
Les vallées du Vidourle et de ses affluents et surtout la basse plaine sont traversés par de nombreuses infrastructures (routes, voies ferrées, canaux) qui perturbent les écoulements en crues (phénomènes de surcotes).

Les digues du Vidourle sont pour la plupart des ouvrages anciens dont la stabilité n'est pas garantie en cas de forte crue, comme en témoigne les brèches ouvertes notamment en 2000. Une réglementation récente impose la réalisation de diagnostics et d'études de dangers pour tous ces ouvrages.

La zone inondable est estimée à environ un tiers de la surface du bassin élargi, et est susceptible de toucher 40% de la population permanente. Une dizaine d'ICPE, une trentaine de campings, des kilomètres de voies ferrées et de routes sont également exposés.

44 communes sont concernées par un PPRi lié aux cours d'eau du bassin du Vidourle ; ces procédures sont approuvées pour 26 communes, mais certains PPRi doivent être révisés suite aux crues de 2002 (11 communes concernées) ; ils sont prescrits pour 18 communes.

La réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde, obligatoire pour les communes dotées d'un PPRi, est également en cours, avec 25 plans approuvés, 18 en cours d'élaboration et 17 finalisés ; 6 communes soumises à obligation n'ont pas encore engagé la démarche.



Suite à la crue de 2002, le **Plan Vidourle** élaboré par le SIAV a été retenu comme programme pilote dans le cadre des Programmes d'Actions de Prévention du risque Inondation (PAPI). Ce plan prévoit des travaux sur le secteur endigué pour un montant de 11 millions d'euros, selon 5 grands axes visant à :

- développer et améliorer la culture du risque via la pose de repères de crues et la sensibilisation,
- mieux préparer les communes à faire face en améliorant la surveillance, la prévision et l'alerte (PCS),
- réduire la vulnérabilité via les PPR,
- retenir l'eau à l'amont par l'aménagement de bassins de rétention,
- protéger les centres urbains denses contre les grandes crues par des aménagements de protection localisés.

Initialement programmé sur la période 2003-2007, le plan a été prolongé jusqu'en 2009 ; un certain nombre d'actions, travaux et études ont d'ores et été menés, parmi lesquels la pose de repères de crue, une monographie hydraulique et une étude sociologique, des études hydrauliques et d'impacts pour les travaux concernant les digues de second rang ainsi que des études d'avant-projet pour les bassins de rétention.

IV. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET OBJECTIFS

Le tableau ci-dessous présente les enjeux du bassin par grand thème, et rappelle en vis-à-vis les dispositions du SDAGE pour le bassin du Vidourle.

THEMES	TYPES D'ENJEUX		SDAGE
	Humains / socio-économiques	écologiques	
Gestion quantitative des ressources en eau	<p>Augmentation de la demande en eau d'irrigation - projet Nord sommiérois</p> <p>Attrait touristique du fleuve (débits nécessaires aux loisirs et qualité baignade)</p>	<p>Débits naturellement faibles et assecs fréquents (infiltration), aggravés par les prélèvements dans le fleuve ou la nappe : dégradation de la qualité de l'eau et eutrophisation, risque pour la survie des populations piscicoles et le maintien des milieux rivulaires humides</p>	<p>Bassin du Vidourle : territoire prioritaire 2010 - 2015 concernant le déséquilibre quantitatif de la ressource (gestion des prélèvements)</p> <p>Deux aquifères - bassin de Castries Sommières et système du Lez : territoires prioritaires 2010-2015 concernant le déséquilibre quantitatif de la ressource.</p> <p>Station hydrométrique du Vidourle à Marsillargues et station piézométrique de Sommières (masse d'eau 223a - aquifère de Castries Sommières) : points stratégiques de référence de suivi des zones en déficit chronique.</p>
Approvisionnement en eau potable	<p>Satisfaction de l'usage AEP : population croissante donc besoins en eau croissants, et risque de déficit à l'horizon 2010 - 2015 - nécessité de rechercher de nouvelles ressources (déconnectées du Vidourle)</p> <p>Problèmes de contamination des captages par les pesticides</p> <p>Rendements médiocres des réseaux, incompatibles avec la fragilité des</p>	<p>Impact des prélèvements AEP dans la nappe alluviale et des captages de sources</p>	<p>Sept aquifères considérés comme masses d'eau dans lesquelles sont à identifier des zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable.</p> <p>3 captages prioritaires où la qualité ne répond pas aux exigences sanitaires (NO3 et pesticides) et où un programme de restauration doit être mis en œuvre : Marsillargues, CC Terre de Camargue et CC de l'Orthus)</p>

THEMES	TYPES D'ENJEUX		SDAGE
	Humains / socio-économiques	écologiques	
	ressources		
Qualité des eaux - pollutions liées aux collectivités et à l'agriculture	<p>Problème de contamination des captages par les pesticides et la bactériologie</p>	<p>Forte vulnérabilité des milieux aquatiques du fait des faibles débits. Risque de détérioration à moyen ou long terme à cause de l'augmentation des pressions (croissance démographique : augmentation des effluents)</p> <p>Qualité sur la moyenne vallée en particulier (impact des step de St-Hippolyte, Sauve, Quissac, Sommières / MOOX et MP), notamment risques d'eutrophisation</p> <p>Contaminations des cours d'eau par les pesticides</p>	<p>Objectifs : bon état en 2015 sauf de Sommières à la mer (2021 / pesticides, hydrologie, morphologie et continuité).</p> <p>Affluents : bon état en 2021 ou 2027 morphologie, nutriments, pesticides, ou MOOX) sauf Rieu Massel, Nègue-Boute et Peissines (2015).</p> <p>objectif de bon état chimique et quantitatif en 2015 pour 11 masses d'eau souterraine</p> <p>objectif de bon état 2021 pour trois aquifères : alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières (101), alluvions anciennes entre Vidourle et Lez (102) et Calcaires de Castries- Sommières (pesticides et nitrates)</p> <p>bassin du Vidourle et six aquifères sous-jacents dans la partie sud : territoires prioritaires 2010 - 2015 concernant la pollution par les pesticides</p> <p>le bassin doit faire l'objet d'actions préparatoires pour les plans de gestion ultérieurs concernant l'eutrophisation excessive et la pollution agricole.</p>
Fonctionnement hydromorphologique - habitats et espèces	<p>Attrait touristique du fleuve (promenade, pêche, loisirs nautiques)</p> <p>Problèmes posés localement par la réduction de la capacité d'écoulement du lit mineur au droit de certains atterrissements</p> <p>Contribution des seuils à la valeur paysagère des cours d'eau, mais souvent plus de réel usage</p>	<p>Déficit sédimentaire (substratum affleurant sur tout le linéaire en aval de St Hippolyte)</p> <p>Gestion du lit, des berges et du transport solide en faveur du bon fonctionnement du fleuve</p> <p>Rôle ambivalent des seuils : positif via le maintien de la ligne d'eau et la fixation du lit, mais négatif sur la qualité des</p>	<p>Vidourle : zone prioritaire d'action du plan de gestion des poissons migrateurs pour l'Anguille et l'Alose</p> <p>Territoire prioritaire 2010-2015 pour la dégradation morphologique et la perturbation du fonctionnement hydraulique</p> <p>doit faire l'objet d'actions préparatoires pour les plans de gestion ultérieurs, en ce qui concerne l'altération de la continuité biologique amont aval.</p>

THEMES	TYPES D'ENJEUX		SDAGE
	Humains / socio-économiques	écologiques	
	Risque de déstabilisation de berges ou d'ouvrages en cas de ruine de certains seuils actuellement en mauvais état	<p>eaux et la continuité biologique</p> <p>Patrimoine faunistique et floristique lié au Vidourle remarquable, à préserver : SIC Vidourle</p> <p>Continuité biologique et circulation des migrateurs ; fort intérêt du Vidourle pour 3 espèces de grands migrateurs : alose, lamproie marine et anguille (2 seuils restent à équiper)</p>	Vidourle de sa source à St Hippolyte et Crespenou : proposition de classement en réservoir biologique (nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique)
Crues inondations	<p>Crues violentes liées aux épisodes cévenols : les « Vidourlades »</p> <p>Forts enjeux en zone inondable : 40% de la population du bassin élargi concernée, une 10aine d'ICPE, 30 campings, etc.</p> <p>Maîtrise de l'urbanisation en zone inondable et réduction de la vulnérabilité (poursuite des procédures réglementaire de prévention des risques)</p> <p>Risques liés aux ouvrages hydrauliques : barrages et digues</p> <p>Complexité du fonctionnement hydraulique en crue dans la basse plaine : phénomènes de stockage des eaux de crue, difficultés de ressuyage, contrôle par le niveau marin</p>	<p>Compatibilité et si possible synergie des actions pour la prévention des crues avec les enjeux écologiques (notamment via la restauration de zones d'expansion des crues)</p>	

Les enjeux qui viennent d'être présentés ont été traduits en objectifs thématiques, qui ont eux-mêmes fondé la construction du programme d'actions du Contrat de rivière Vidourle.

Amélioration de la qualité des eaux et diminution de l'impact des rejets	
ENJEUX	OBJECTIFS
Qualité des cours d'eau permettant l'atteinte du bon état écologique (ou du bon potentiel) et le bon exercice des usages	Améliorer l'assainissement des collectivités (stations d'épuration et réseaux), en renouvelant les ouvrages vétustes et ceux ayant des performances médiocres - Soutenir et accompagner les projets en cours.
	Gérer l'augmentation des effluents liés à la croissance de la population
	S'assurer de la compatibilité du rejet de la future station d'épuration intercommunale (Sommières) avec la qualité sanitaire (baignade et autres loisirs)
	Améliorer les connaissances des performances de l'assainissement des collectivités (réseaux en particulier) et des campings
	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions (traitement plus poussé, création de zones tampons)
	Engager un programme d'action pour la lutte contre l'eutrophisation (diagnostic poussé actions sur le milieu physique) ; réduire fortement les apports en phosphore
	Mieux connaître et maîtriser l'impact des activités agricoles, en particulier la viticulture et les caves vinicoles, mais aussi les cultures intensives et les élevages ; inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (réduction de surfaces désherbées, promotion de l'agriculture biologique, etc.)
	Réduire la pollution par les pesticides d'origine agricole et non agricole
	Contribuer au suivi de l'atteinte du bon état écologique
	Poursuivre les substitutions de prélèvements ayant un impact sur le Vidourle pour améliorer les conditions hydrologiques et contribuer à la réduction de l'impact des rejets (lien avec l'enjeu ressource en eau)
Atteinte des objectifs de bon état chimique des eaux souterraines Sécurisation qualitative de l'AEP	Identifier et caractériser les ressources destinées à la consommation humaine à préserver
	Poursuivre l'équipement des captages en traitements complémentaires (bactériologie)
	Achever la mise en place des périmètres de protection réglementaires des captages et adapter leur contenu
	Développer la prévention des pollutions agricoles diffuses sur l'aire d'alimentation de certains captages AEP à identifier (dont les 3 prioritaires ciblés par le SDAGE)
	Limiter les fuites d'azote vers le sous-sol en zone vulnérable (MESO 102 - alluvions anciennes entre Vidourle Lez et Littoral) ??

Aménagement et gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel	
ENJEUX	OBJECTIFS
Gestion du lit, des berges et de la dynamique fluviale en faveur du bon état écologique	Poursuivre la démarche engagée et les travaux planifiés dans le cadre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin (Vidourle et affluents)
	Améliorer le fonctionnement morphodynamique et les connexions entre les compartiments de l'hydrosystème (dynamique latérale à préserver ou restaurer sur certains secteurs), en lien avec l'axe IV du PAPI
	Rétablir une dynamique naturelle et restaurer le transport solide de la rivière (favoriser le transit des apports amont, accepter les reprises d'érosion sur les berges dans les secteurs sans enjeux, etc.)
	Gérer au cas par cas les problèmes locaux liés aux atterrissements et à la dégradation des seuils, lorsque des enjeux forts liés aux habitations ou aux ouvrages le justifient, et en cohérence avec l'objectif ci-dessus
Préservation du patrimoine naturel remarquable lié au Vidourle	Veiller à la cohérence des différents programmes et démarches en lien avec les cours d'eau (travaux sur lit et berges, gestion de la dynamique fluviale, DOCOB Natura 2000)
	Identifier et préserver les secteurs d'intérêt patrimonial et les corridors écologiques
	Préserver les réservoirs biologiques
	Améliorer la connaissance des zones humides, sur la base des inventaires existants et engager des plans de gestion
	Interventions préventives / curatives pour la lutte contre les espèces envahissantes
	Identifier les espaces riverains (et ouvrages ponctuels) pour lesquels la maîtrise foncière sera un préalable à une gestion pérenne efficace.
Continuité biologique (composante du bon état) et circulation des grands migrants	Poursuivre l'équipement de seuils en passes à poissons, et mettre en place des suivis pour contrôler leur efficacité
Attrait touristique du fleuve	Favoriser l'accès aux cours d'eau et une meilleure connaissance par les riverains ou les usagers

Prévention des inondations et protection contre les risques	
ENJEUX	OBJECTIFS
Gestion et prévention du risque	Poursuivre la mise en œuvre du PAPI Plan Vidourle : 1 - développer et améliorer la culture du risque 2 - mieux préparer les communes à faire face 3 - réduire la vulnérabilité 4 - retenir l'eau à l'amont 5 - protéger les centre urbains denses contre les grande
Compatibilité des actions pour la prévention des crues avec les enjeux écologiques	Développer l'axe 4 du PAPI, notamment en mettant en œuvre une stratégie de remobilisation des zones naturelles d'expansion de crues (en amont du secteur endigué)

Optimisation de la gestion des ressources en eau	
ENJEUX	OBJECTIFS
Atteinte du bon état ou du bon potentiel (Influence des débits sur la qualité de l'eau)	Poursuivre les substitutions de prélèvements ayant un impact sur les débits d'étiage du Vidourle pour améliorer les conditions hydrologiques et contribuer à la réduction de l'impact des rejets (lien avec l'enjeu qualité de l'eau) et à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau
Gestion de la ressource au profit des milieux et des usages	Définir des débits d'étiage de référence ou débits objectifs d'étiage, de façon à optimiser la gestion de la ressource, en particulier en période de sécheresse
	Bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif et privilégiant la gestion de la demande en eau ; établir et adopter des protocoles de partage de l'eau
	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et nappes (points nodaux)
Maîtrise de la demande en eau	Améliorer la connaissance des prélèvements et leur suivi, y compris pour les captages profonds : recensement, débit prélevé, équipement en compteurs, situation réglementaire, suivi de l'évolution
	Améliorer les rendements des réseaux AEP (diagnostics et travaux)
	Mettre en place des programmes d'économies d'eau pour tous les usages consommateurs : AEP des collectivités, irrigation, autres usages
Cohérence entre les ressources disponibles et les usages, pour permettre leur maintien et garantir l'atteinte du bon état	Satisfaire les besoins AEP d'une population en croissance, tout en garantissant le bon état des milieux (recherche de nouvelles ressources déconnectées du Vidourle)
	Améliorer la connaissance des systèmes karstiques, en particulier des relations eau de surface / karst, dans le but d'identifier des ressources de substitution dont l'exploitation serait sans impact sur les cours d'eau

Coordination, animation, suivi et évaluation du Contrat	
ENJEUX	OBJECTIFS
Qualité et réussite de la concertation Participation des usagers et du public	Piloter, suivre et animer la procédure
	Constituer un Comité de rivière qui rassemble tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau et du territoire
	Organiser et planifier la concertation, en priorité avec les maîtres d'ouvrage potentiels et les partenaires financiers
	Informier et sensibiliser les différentes catégories d'usagers et de publics avec des moyens adaptés
Evaluation du Contrat de rivière	Mettre en place les outils de suivi pour tous les aspects de la procédure : technique, financier, aspect concertation
Pérenniser la gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin	Pérenniser le fonctionnement de la structure de gestion
Cohérence entre enjeux de gestion de l'eau et politiques d'aménagement du territoire	Organiser des partenariats entre structures et procédures (Contrat de rivière / SCOT ; SIAV / Pays)

V. COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE ET LE PDM

V.1. Contribution du contrat à l'atteinte des objectifs du SDAGE

Déséquilibre quantitatif

Le bassin du Vidourle est identifié parmi les bassins en situation de déséquilibre quantitatif ; il est prioritaire au titre de la période 2010 - 2015 pour la mise en œuvre d'actions relatives aux prélèvements ; le SDAGE définit 2 points stratégiques de référence sur le Vidourle : à l'amont de Sommières et à Marsillargues. L'étude de détermination des volumes prélevables, portée par l'Agence de l'eau, sera achevée courant 2012. On rappelle qu'une zone de répartition des eaux a été instaurée en juin 2004 sur 39 communes du moyen Vidourle.

Deux masses d'eau souterraine qui intéressent partiellement le bassin du Vidourle sont également désignées par le SDAGE comme nécessitant des actions de résorption du déséquilibre : Calcaires jurassiques des garrigues nord montpelliéraines - système du Lez (FRDO_113) (une étude est en cours pour aboutir à la détermination des volumes prélevables), ou des actions de préservation du bon état quantitatif : Calcaires urgoniens des Garrigues du Gard (FRDO_128).

Par ailleurs, 7 masses d'eau souterraine du bassin ont été identifiées comme ressources majeures d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable : il s'agit des Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières (FRDO_101), des Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez (FRDO_102), des Calcaires jurassiques des garrigues nord montpelliéraines - système du Lez (FRDO_113), et faille de Corconne (FRDO_115), des Calcaires causses et avant-causses (FRDO_125), des Calcaires urgoniens des Garrigues du Gard (FRDO_128), et des Calcaires crétacés et molasses oligo-miocènes du bassin de Castries-Sommières (FRDO_223). Dans ces masses d'eau, des zones stratégiques à préserver restent à identifier.

Le volet B du Contrat de rivière est consacré à l'amélioration de la gestion quantitative, dans le but de réduire l'impact des prélèvements sur les débits du Vidourle, naturellement très faibles à l'étiage. Des efforts importants ont déjà été réalisés depuis dix ans, sous l'impulsion du Conseil général du Gard, qui a incité les communes à substituer leurs captages AEP, lorsqu'ils impactaient directement l'hydrologie du cours d'eau. L'objectif du Contrat est double :

- Volet B1 : poursuivre ces efforts et substituer les captages AEP qui impactent encore l'hydrologie du Vidourle.
- Volet B2 : améliorer le rendement des réseaux AEP.

Concernant le volet B1, le Contrat prévoit ainsi des actions de recherche de nouvelles ressources (notamment dans le karst profond) pour 7 collectivités AEP : St Hippolyte-du-Fort, Monoblet, Fressac, Durfort, Sauve, SIAEP Corconne - Brouzet - Liouc, et SIAEP de Villevieille ; ces opérations interviennent généralement dans le prolongement des schémas directeurs AEP. Pour certaines communes, une ressource potentiellement intéressante a déjà été identifiée. La suppression des captages AEP non fonctionnels en bordure du Vidourle est également planifiée.

En outre, le Contrat programme une étude visant à améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique du karst de Sauve, et en particulier des relations entre la résurgence de Sauve et le karst amont ; ce système karstique appartient à la masse d'eau « calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliéraines », qui fait partie des ressources stratégiques identifiées par le SDAGE, à préserver pour l'alimentation en eau potable.

Enfin, il est prévu la réalisation d'une étude de projet sur la moyenne vallée pour évaluer les besoins des agriculteurs et proposer à terme une **ressource de substitution aux prélèvements pour l'irrigation impactant le Vidourle** ; cette étude analysera la possibilité d'une extension vers Quissac du réseau du nord-sommiérois ; en effet, l'étude volumes prélevables a permis d'identifier des prélèvements pour l'irrigation relativement importants en amont et en aval de Quissac ; de plus, sur ce même secteur, un pôle d'excellence rurale pour la valorisation de l'agriculture biologique et la promotion des circuits courts est en cours d'élaboration, qui pourra augmenter le besoin en eau agricole.

Le rendement primaire moyen des réseaux AEP des communes du bassin du Vidourle est inférieur à 60 % ; plusieurs communes ont des rendements très faibles, inférieurs à 50 %. Ces performances médiocres sont incompatibles avec le faible potentiel hydrologique du bassin et sa situation actuelle de déséquilibre quantitatif. **L'amélioration du rendement des réseaux AEP des communes est une priorité forte du Contrat de rivière. Le volet B2 comporte des travaux de réhabilitation des réseaux AEP pour 24 communes : St Hippolyte-du-Fort, Monoblet, Pompignan, Conqueyrac, Sauve, Quissac, Corconne, Brouzet-les-Quissac, Liouc, Gailhan, Boisseron, Buzignargues, Campagne, Fontanès, Galargues, Garrigues, Montaud, St-Bauzille de Montmel, Ste Croix de Quintillargues, St-Hilaire de Beauvoir, St-Jean de Corniès, Saussines, Aubais, Villetelle.**

Ces travaux sont définis dans le cadre des schémas directeurs AEP. Dans les cas où le schéma AEP n'est pas encore réalisé, le Contrat programme le schéma en phase 1 et les travaux de réhabilitation en phase 2.

Par ailleurs, suite à l'étude de détermination des volumes prélevables, devra être engagée une **étape de concertation entre les usagers pour établir la répartition des volumes prélevables** par usages et mettre en place une gestion collective concertée de la ressource. Le Contrat prévoit que le SIAV prenne en charge une mission d'appui et d'organisation de cette étape de concertation, qui débouchera dans la seconde phase du Contrat à la réalisation d'un plan de gestion concertée de la ressource en eau.

Pollutions domestiques et industrielles et lutte contre l'eutrophisation

Le bassin du Vidourle est identifié parmi les territoires prioritaires pour la **lutte contre la pollution domestique** ; il fait également partie des milieux superficiels atteints par des **phénomènes d'eutrophisation**. Rappelons que le bassin du Vidourle est classé en zone sensible (arrêté du 9 février 2010). Les trois masses d'eau de transition (Ponant, Médart et Murette) sont également prioritaires pour la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles (hors substances dangereuses).

La faiblesse des débits d'étiage rend les cours d'eau du bassin du Vidourle particulièrement sensibles aux rejets de pollution. En outre, la densité des seuils en ralentissant les écoulements, favorise la sensibilité à l'eutrophisation. Il faut souligner que les actions du volet B, qui visent à réduire la pression de prélèvements sur les débits des cours d'eau, contribueront ainsi à améliorer la qualité des cours d'eau.

Le bassin du Vidourle est un territoire rural, où, malgré le renouvellement de plusieurs stations d'épuration à la fin des années 2000 (dont St Hippolyte-du-Fort et Sauve), un certain retard perdure dans l'assainissement des collectivités. Ce constat se traduit sur la qualité physico-chimique du Vidourle, qui est encore altérée par des pollutions organiques dues aux rejets des collectivités.

Le volet A1 du Contrat déploie des actions de réhabilitation des réseaux d'assainissement et/ou de renouvellement des ouvrages de traitement sur une 40aine de communes. Plus précisément, le Contrat programme :

- La réalisation de schémas directeurs d'assainissement (ou de compléments de schémas) pour 10 communes.
- La construction ou le renouvellement de 18 stations d'épuration en phase 1 et 7 en phase 2.
- Des travaux sur les réseaux d'assainissement de 22 communes en phase 1 et 10 autres communes en phase 2.

Certains projets sont d'ores et déjà financés en 2012. Il s'agit en particulier du projet du SIVU de Sommières - Villevieille concernant la nouvelle **station intercommunale et interdépartementale qui traitera les effluents de Sommières, Villevieille, Saussines et Boisseron (17 000 EH)** ; cet ouvrage, le plus important du bassin, comportera un traitement du phosphore et de l'azote. L'ajout d'un traitement complémentaire du phosphore sur la station d'épuration de Quissac est également inscrit au Contrat.

Il convient de souligner que les services de Police de l'eau imposent depuis plusieurs années que les modalités de rejet des stations d'épuration soient adaptées à la fragilité particulière des cours d'eau du bassin du Vidourle : la création en sortie des stations d'épuration d'un traitement tertiaire ou d'une zone tampon permettant de réduire l'incidence des rejets sur le milieu est obligatoire.

Le programme d'actions intègre par ailleurs la poursuite du recensement et du diagnostic des installations d'assainissement autonome, ainsi que les travaux de réhabilitation des dispositifs non conformes.

Concernant les activités industrielles et les caves coopératives : le diagnostic établi pour le Contrat de rivière n'a pas permis de mettre en évidence d'impact avéré de ce type de pollutions :

- il n'existe quasiment pas d'activités industrielles sur le bassin ;
- les 24 caves coopératives sont dotées de dispositifs d'assainissement dont le fonctionnement est satisfaisant (en général bassins d'évaporation) ;

Concernant les caves particulières, il n'existe pas de recensement exhaustif sur le bassin (une vingtaine identifiée dans le fichier redevances de l'Agence de l'eau) et les modes d'assainissement sont mal connus. Le Contrat prévoit de réaliser un recensement des caves particulières et aussi des aires de lavage des machines à vendanger, par des enquêtes auprès des communes, qui vise aussi à connaître les modalités d'assainissement et à estimer les incidences des rejets sur le milieu aquatique.

Enfin, diverses actions programmées au volet C1 et C2 sont de nature à améliorer la capacité d'autoépuration du milieu aquatique et à réduire les risques de développements algaux liés à l'eutrophisation :

- actions d'amélioration de la biodiversité, notamment par diversification des faciès (haut Vidourle) ;
- opérations d'effacement de 4 seuils envisagées (après études de faisabilité), actions visant l'amélioration du transport solide et localement opérations de recharge en sédiments,
- actions de préservation de l'espace de mobilité,
- et aussi plus généralement plan de gestion du lit, des berges et des ripisylves, qui intègre la restauration / reconnexion des annexes du cours d'eau (ségonnaux).

Pollutions par les pesticides

Le bassin du Vidourle fait partie des bassins nécessitant des mesures complémentaires pour contribuer à la réduction des émissions de pesticides. Les trois masses d'eau de transition (Ponant, Médart et Murette) sont également concernées par cette disposition.

Les masses d'eau souterraine concernant le bassin dans ses parties moyenne et aval sont également identifiées par le SDAGE comme nécessitant des mesures de lutte contre la pollution par les pesticides ; ces dispositions concernent en priorité 3 masses d'eau dont l'état chimique est mauvais du fait de la contamination par les pesticides : « Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez », « Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castries - Sommières », et « Alluvions anciennes de la Vistrenque ».

On rappelle que les programmes d'actions dans les aires d'alimentation des 3 captages « Grenelle » identifiés sur le bassin du Vidourle sont en cours.

Pour réduire les risques de contamination par les pesticides, le programme d'actions du Contrat comporte à la fois des actions en zone agricole et en zone non agricole.

⇒ En zone non agricole

Il est prévu une opération en 2 temps :

- Réalisation de Plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles sur les 10 communes les plus importantes du bassin : St-Hippolyte-du-Fort, Quissac, Sauve, Sommières, Marsillargues, Viletelle, Salinelles, Lecques, Boisseron, Fontanès, pendant la 1^{ère} phase du Contrat.
- En phase 2, équipement en matériel des collectivités ayant réalisé un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires, et sensibilisation des communes à la réduction de l'impact des pesticides en zones non-agricoles, en valorisant l'effet d'exemple.

⇒ En zone agricole

Le Contrat programme à la fois des actions d'amélioration de la connaissance, des actions préventives axées sur la communication auprès des agriculteurs, et des actions curatives.

- Amélioration des connaissances : une étude sera engagée pour décrire les pratiques d'utilisation et évaluer les risques de contamination, en fonction des pratiques et de la vulnérabilité des ressources en eau, de façon à définir des priorités territoriales à l'échelle du bassin et les actions de réduction des risques.
- Actions préventives visant la réduction à la source des pollutions par les pesticides : le recrutement au sein du SIAV d'un animateur agri-environnement / ressource permettra, en fonction des priorités territoriales, de déployer des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et de leurs relais, et de définir une stratégie locale partagée par les acteurs. Par ailleurs, sera mis en œuvre le plan d'action déjà défini dans le but de favoriser le développement des surfaces engagées en agriculture biologique sur le territoire de la moyenne vallée du Vidourle, en développant une filière alimentaire bio locale. Ce projet porté par le CIVAM du Gard s'inscrit en tant que déclinaison territoriale du plan d'action départemental pour le développement de l'agriculture biologique.
- Actions curatives : il s'agira de rénover ou créer 13 stations de remplissage de pulvérisateurs dans 8 communes et aussi d'analyser les besoins et la faisabilité technico-financière en vue d'aménager des aires de lavage de pulvérisateurs ; l'installation de 2 nouvelles aires de lavage de pulvérisateurs de produits phytosanitaires serait réalisée en phase 2.

Dynamique fluviale et continuité écologique

Le bassin du Vidourle est identifié parmi les territoires prioritaires au titre de la période 2010 - 2015 pour la **restauration de la diversité morphologique des milieux, du transport sédimentaire et de la continuité biologique amont - aval**. Le Vidourle fait également partie des **zones prioritaires d'action du plan de gestion des poissons migrateurs** pour l'Anguille et l'Alose.

Les plans de gestion des ripisylves, dont la poursuite est inscrite au volet C1 du Contrat, répondent entre autres à un objectif d'amélioration de la biodiversité par diversification des habitats. Au-delà, le Contrat prévoit des opérations plus ciblées de diversification des faciès sur des tronçons tests, précédées et suivies de pêches d'inventaires, sur le Haut Vidourle, le Crespenou et le Valestalière.

Dans le cadre du plan national de **restauration de la continuité écologique** des cours d'eau, les ouvrages prioritaires pour le Vidourle sont :

- Pour le lot 1 (ouvrages devant bénéficier de travaux d'amélioration de la continuité avant fin 2012) : les seuils de St-Laurent d'Aigouze, le seuil de Marsillargues et la passerelle et le seuil du Moulin de Runel.
- Pour le lot 2 (acquisition de connaissances avant fin 2012) : le pont ferroviaire de la ligne Nîmes/Montpellier, le seuil et le pont d'Aubais/Villetelle et les autres ouvrages en amont.

Sur le plan de la circulation des espèces, l'objectif est la remontée des aloses jusqu'à Sommières et la remontée des anguilles jusqu'à Sauve. Les actions du Contrat de rivière répondant à ces dispositions figurent dans le volet C2 :

- travaux d'amélioration de l'efficacité des dispositifs de franchissement en place sur les seuils de St Laurent d'Aigouze et de Marsillargues ;
- création d'une passe dans le radier du pont SNCF ; création de dispositifs de franchissement pour le seuil et le pont routier d'Aubais/Villetelle ainsi que pour le seuil du Moulin de Runel ;
- suivi et évaluation de l'impact de ces aménagements sur la migration et la reproduction des poissons amphihalins, en particulier des aloses ;
- étude de faisabilité et évaluation de l'arasement partiel ou total de 4 ouvrages sur le Vidourle (entre l'aval de Quissac et Villetelle).

En outre, des travaux d'amélioration de la continuité écologique sont programmés sur la partie aval de la Bénovie et une étude sera réalisée pour l'amélioration de la continuité écologique sur la haute et moyenne vallée du Vidourle, de Cros à Sommières.

Une autre série d'actions du Contrat de rivière concerne la mise en œuvre d'un **plan de gestion du transport solide à l'échelle du bassin**, principalement :

- suivi et gestion de l'évolution de certains atterrissements à enjeux,
- réinjection de matériaux à l'aval du barrage de Conqueyrac,
- acquisition d'une zone de préservation de l'espace de mobilité du Vidourle à Boisseron,
- évaluation de l'effacement de certains ouvrages pouvant contribuer à la remobilisation de sédiments,

- étude diagnostic du fonctionnement de l'étang du Ponant et travaux visant à rétablir le fonctionnement initial du déversoir de Montago, qui régule l'alimentation de l'Etang du Ponant par le Vidourle.

Le Volet C3 du Contrat complète le programme d'actions en faveur de l'amélioration des fonctionnalités naturelles du milieu aquatique, avec des actions de restauration des bras morts dans la moyenne vallée.

Réservoirs biologiques

Deux masses d'eau cours d'eau ont été retenues comme réservoirs biologiques, nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du bassin : le Crespenou et le Vidourle de la source à St-Hippolyte. Les opérations visant l'amélioration des fonctionnalités naturelles sur ces masses d'eau ont déjà été évoquées précédemment :

- Amélioration de la biodiversité sur le haut Vidourle et le Crespenou (opérations de diversification des faciès pour améliorer l'habitat piscicole, en partenariat avec la Fédération départementale de pêche).
- Etude pour l'amélioration de la continuité écologique sur la haute vallée du Vidourle, permettant de réaliser un diagnostic des ouvrages hydrauliques et de leur rôle et aboutissant au dimensionnement d'ouvrages de franchissement ou à des travaux de suppression d'obstacles.

V.2.Déclinaison du PDM

Mesures complémentaires

Les tableaux pages suivantes rendent compte de la prise en compte du programme de mesures dans l'établissement du programme d'actions du Contrat Vidourle. Pour chaque mesure (mesures complémentaires essentiellement) définie pour les masses d'eau du territoire, les actions planifiées pour les appliquer sont indiquées, ainsi que les codes des actions, qui renvoient aux fiches-actions annexées au présent dossier. Les tableaux de cohérence PDM / programme d'actions sont présentés par volet du Contrat.

Les mesures (codes et intitulés) en lien avec les actions du Contrat sont par ailleurs indiquées dans les fiches-actions.

Légende des tableaux :

Mesure complémentaire
Mesure de base

Pollution		Volet A : Amélioration de la qualité des eaux et diminution de l'impact des rejets A1: Amélioration de l'assainissement des collectivités - A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole et non agricole A3 : Réduction de la pollution par les substances prioritaires - A4 : Sécurisation des usages AEP et baignade				
Problèmes à traiter	Référence SDAGE	Code mesure PDM	Intitulé mesure PDM		Ref fiche Contrat	Intitulé Action
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	OF 5A	Directive ERU	Mise aux normes des ouvrages prioritaires non conformes (échéances 1998 et 2000)			
			Mise aux normes des autres ouvrages non conformes (échéance 2005)		A1.13 A1.15 à 18 A1.24 A1.37	Construction d'une nouvelle station d'épuration sur les communes de Durfort, St-Jean de Serres, Savignargues, Bragassargues (+ raccordement du hameau de Roux), Mauressargues, Gailhan, Junas (+ raccordement du camping)
			Mise aux normes des ouvrages appartenant aux nouvelles zones sensibles (révision 2009)		A1.1	Amélioration de la station d'épuration sur la commune de La Cadière et Cambo
					A1.34	Création d'une station d'épuration intercommunale pour les communes de Sommières, Villevieille, Saussines et Boisseron (17 000 EH)
		5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé (Création de zones tampons en sortie de STEP)		A1.1 et 2 A1.4 A1.7 et 8 A1.12 à 18 A1.20 A1.24 A1.27 et 28 A1.30 A1.36 à 39 A1.41	Construction ou renouvellement de 25 stations d'épuration Traitement complémentaire du phosphore sur la station d'épuration de Quissac Les services de Police de l'eau imposent la création de zone tampon en sortie de station d'épuration
5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires		A2.4	Amélioration de l'assainissement des caves viticoles		
Pollution par les pesticides (d'origine agricole et non agricole)		5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles		A2.6	Animation territoriale visant à limiter les impacts environnementaux des activités agricoles
		5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique		A2.3	Animation pour le développement de l'agriculture biologique
		5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts		A2.1	Etude d'évaluation des risques de contamination des milieux aquatiques par les produits phytosanitaires
		5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles		A2.5	Plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles
Risque pour la santé	OF 5E	Procédures réglementaires de protection des captages		A4.1	Procédures réglementaires et travaux de protection des captages AEP	
		Captages prioritaires	animation de la concertation, délimitation des aires d'alimentation de captage et des zones d'action pertinentes			Programmes d'actions en ZPAAC en cours sur les 3 captages prioritaires concernant le bassin du Vidourle (captage du chemin de Massillargues, champ captant des Baisses, forage de Fenouillet)
			élaboration des plans d'action			
Préservation de la qualité des eaux destinées aux usages	OF 5A	Directive Eaux de baignades	établir les profils de baignade		A4.2	Réalisation des profils de baignade
			détermination des plans d'action			
			mise en œuvre des plans d'action			

Déséquilibre quantitatif		Volet B: Optimisation de la gestion des ressources en eau B1: Substitution des prélèvements impactant le Vidourle - B2: Optimisation de la gestion quantitative			
Problèmes à traiter	Référence SDAGE	Code mesure PDM	Intitulé mesure PDM	Ref fiche Contrat	Intitulé Action
Gestion quantitative	OF 7	Déséquilibre quantitatif	détermination des volumes prélevables globaux et débits de référence aux points nodaux		<i>L'étude de détermination des volumes prélevables est en cours</i>
			mise en place des ZRE (procédures)		<i>ZRE en place sur la moyenne vallée</i>
			accompagnement de la création des organismes uniques		
			procédure de révision des autorisations de prélèvements		
		3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	B2.11	Mise en place d'une gestion collective concertée de la ressource en eau suite à l'étude de détermination des volumes prélevables
		3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	B1.1 à B1.5 B1.7 et B1.8 B2.10	Recherche d'une nouvelle ressource sur les communes de St Hippolyte du Fort, Monoblet, Durfort, Fressac, Sauve et Villetelle, ainsi que pour le SIAEP Corconne – Brouzet – Liouc et le SIAEP de Villevieille
				B1.4, B2.2 B2.9, B2.10	Réalisation d'un Schéma Directeur d'AEP sur les communes de Durfort, Monoblet, Aubais et Villetelle
				B2.1 à B2.9	Travaux sur réseaux AEP sur les communes de Durfort, Monoblet, Sauve, Gailhan, Aubais, Quissac, Corconne, Brouzet, Liouc, Pompignan et Conqueyrac
		3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	B1.3 B1.5	Etudes hydrogéologiques sur les communes de Fressac et de Sauve
				B1.6	Etude sur les liaisons entre le niveau du karst et le débit de la résurgence du Vidourle à Sauve
B2.11	Mise en place d'une gestion collective concertée de la ressource en eau suite à l'étude de détermination des volumes prélevables				

Fonctionnalités naturelles des milieux		Volet C : Aménagement et gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel				
		C1 : Restauration et entretien des ripisylves et du lit des cours d'eau				
		C2 : Amélioration du fonctionnement morphodynamique, du transport solide et de la continuité écologique				
Problèmes à traiter	Référence SDAGE	Code mesure PDM	Intitulé mesure PDM	Ref fiche Contrat	Intitulé Action	
Dégradation morphologique	OF 6A	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	C2.12	Levé topographique pour améliorer la connaissance des dépôts de sédiments sur l'Argentesse dans la traversée de Saint Hippolyte du Fort	
				C2.13	Suivi d'une zone de dépôt de matériaux sédimentaires entre le mas de Baumel et le moulin de Cardy (commune de Cros)	
				C2.16	Etude globale en vue de la création d'un piège à sédiments sur le cours de l'Argentesse en amont de St Hippolyte du Fort	
		3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau et de l'espace littoral	C2.17	Etude pour la valorisation des zones d'expansion des crues et reconquête de l'espace de liberté du Vidourle	
C2.18				Conserver et aménager une zone à Boisseron (34) et Sommières (30) présentant un intérêt écologique au titre de Natura 2000 et de l'espace de mobilité du cours d'eau		
Problème de transport sédimentaire		3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire (gestion des atterrissements et érosion latérale)	C2.14	Mise en œuvre du plan de gestion des atterrissements sur le Vidourle et l'Argentesse	
				C2.15	Elaboration d'un projet de réinjection de matériaux à l'aval du barrage de Conqueyrac	
Altération de la continuité biologique		OF 6A	Continuité écologique	identification des ouvrages prioritaires 2010-2012 (études et travaux)		
	mise aux normes des ouvrages (lot 1)				C2.2	Amélioration de la franchissabilité du seuil de St Laurent d'Aigouze
					C2.3	Amélioration de la franchissabilité du seuil de Marsillargues
	mise aux normes des ouvrages (lot 2)		C2.9	Réhabilitation du seuil de Runel et de la passerelle de la Clotte à Salinelles (30) au titre de la continuité écologique		
			C2.4	Amélioration de la franchissabilité du radier du pont SNCF (Lunel/Gallargues-le-Montueux)		
	3C11		Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	C2.5	Amélioration de la franchissabilité du seuil et du pont routier de Aubais/Villetelle	
				C2.7	Evaluation de l'effacement de certains ouvrages sur le fonctionnement du fleuve et analyse de l'incidence sur l'écosystème (seuils de la Roque d'Aubais , de Boisseron, de Gailhan et du Moulin de Courme - 30)	
	3A19		Elaborer un plan de gestion de la lagune	C2.8	Travaux d'amélioration de la continuité écologique sur la Bénovie	
C2.19		Etude diagnostic du fonctionnement écologique de l'étang du Ponant : définition d'un plan de gestion				
		C2.20	Etude de définition et de projet pour l'aménagement et la répartition des eaux entre le Vidourle et l'Etang du Ponant (déversoir de Montago)			

Mesures locales

En plus de la déclinaison des mesures du PDM, le programme d'actions du Contrat répond à des mesures locales ou d'accompagnement, définies en concertation avec les partenaires institutionnels.

Les tableaux en pages suivantes listent par volet les actions correspondant à ces mesures locales.

Les mesures locales du volet A concernent principalement :

- La réalisation de schémas directeurs d'assainissement sur 8 communes où la situation de l'assainissement doit être diagnostiquée pour définir les besoins d'amélioration des équipements ; les travaux nécessaires seront planifiés en phase 2.
- Les travaux sur les réseaux d'assainissement d'une trentaine de communes.
- La réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome non conformes constituant un risque pour les ressources en eau.
- L'aménagement du dispositif d'évacuation des eaux pluviales de Marsillargues, de façon à limiter l'impact sur la qualité du Vidourle.
- Le recensement des établissements industriels raccordés sur les réseaux collectifs d'assainissement et la mise en place de conventions de raccordement, sur l'ensemble du bassin.
- La rénovation ou la création de stations de remplissage de pulvérisateurs dans 8 communes.

Pour le volet B, le Contrat prévoit une seule mesure locale : la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet d'extension du réseau d'irrigation du Nord Sommiérois en vue de substituer les prélèvements pour l'irrigation dans le Vidourle, sur le secteur de Quissac.

Les mesures locales du volet C concernent essentiellement les volets C1 et C3, c'est-à-dire :

- Pour le volet C1 : la poursuite des plans pluriannuels de gestion des ripisylves, l'amélioration de la biodiversité sur le haut Vidourle et sur le ruisseau de Valestalière (classés réservoirs biologiques), la lutte contre les espèces invasives.
- Pour le volet C3 : des aménagements visant à favoriser localement les usages récréatifs liés à l'eau et à valoriser certains sites sur le plan paysager.

Problèmes à traiter	Mesures locales		Volet A : Amélioration de la qualité des eaux	
	Code mesure (ou disposition du SDAGE)	Intitulé mesure (ou disposition du SDAGE)	Ref fiche Contrat	Intitulé Action
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5A-05	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions	A1.2, A1.6 à 8 A1.12 et 13, A1.15 A1.17 à 19, A1.21 A1.23 à 25 A1.27 et 28 A1.31 à 34 A1.36 à 39	Réhabilitation des réseaux d'assainissement sur les communes de St-Hippolyte du Fort, Sauve (centre ville ancien), Quissac, Lauret, Sardan, Durfort, St-Jean de Serres, Bragassargues, Mauressargues, Aigremont, Montmirat, Vic-le-Fesq (centre du village), Gailhan, Lecques, Fontanès, Salinelles, Campagne, Saussines, Boisseron, Sommières, Villevieille, St-Christol, Junas, Aubais et Villetelle
			A1.4 et 5 A1.9, A1.11 A1.26, A1.29 et 30 A1.39	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement (+ travaux) sur les communes de Monoblet, Fressac, Sauteyrargues, Vacquières, Combas, Souvignargues, Galargues, Villetelle
			A1.35	Supprimer le déversement d'eaux usées parasites dans le Vidourle au niveau de la prise d'eau du moulin des graves à Sommières (30)
			A1.40	Mise en place des SPANC manquants et réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome non conformes
Pollution domestique et industrielle	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	A3.1 et A3.2 A3.3	Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales sur les communes de Quissac et de Sommières Aménagement du dispositif d'assainissement pluvial de la ville de Marsillargues, dans le but de réduire l'impact du rejet des eaux pluviales sur la qualité des eaux du Vidourle
Substances dangereuses hors pesticides	5A31	Mettre en place des conventions de raccordement	A3.4	Recensement des établissements industriels raccordés sur les réseaux collectifs d'assainissement, mise en place de conventions de raccordement des industries et contrôle de conformité à l'échelle du bassin, en priorité sur les communes les plus importantes
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets		
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	A2.2	Traitement des pollutions ponctuelles d'origine agricole

Problème à traiter	Mesures locales		Volet B: Gestion de la ressource en eau	
	Code mesure (ou disposition du SDAGE)	Intitulé mesure (ou disposition du SDAGE)	Ref fiche Contrat	Intitulé Action
Déséquilibre quantitatif	3A15	Créer un ouvrage de substitution	B1.10	Etude de faisabilité d'un projet d'extension du réseau d'irrigation du Nord Sommiérois en vue de substituer les prélèvements pour l'irrigation dans le Vidourle

Problèmes à traiter	Mesures locales		Volet E : Animation et suivi-évaluation du contrat	
	Code mesure (ou disposition du SDAGE)	Intitulé mesure (ou disposition du SDAGE)	Ref fiche Contrat	Intitulé Action
Gestion locale à instaurer ou développer	4-06	Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques	E1.2	Réalisation d'une exposition sur le Vidourle
			E1.3	Création d'une maison du Vidourle à Sommières
			E2.1	Suivi-évaluation du contrat de rivière
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	E1.1	Animation du Plan Vidourle et du Contrat de rivière

Problèmes à traiter	Mesures locales		Volet C : Gestion du risque inondation et du milieu aquatique	
	Code mesure (ou disposition du SDAGE)	Intitulé mesure (ou disposition du SDAGE)	Ref fiche Contrat	Intitulé Action
Dégradation morphologique	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	C1.6 à 8	Amélioration de la biodiversité sur le haut Vidourle (commune de Cros et Saint Hippolyte du Fort) et sur le ruisseau de Valestalière
			C3.3	Acquisition et aménagement de la ripisylve, plantations et création d'un bras mort et de parcelles agroforestières sur le site du pont d'Ambrussum à Villetelle (34)
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	C1.1	Définition d'un nouveau plan de gestion de la ripisylve du Vidourle et de ses affluents, élaboration d'un programme pluriannuel de travaux et relance d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général
			C1.2	Entretien forestier et gestion de la végétation rivulaire du Vidourle
			C1.3	Restauration des ruisseaux sur le bassin versant du Crespénou
Altération de la continuité biologique	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	C2.6	Suivi des aménagements et évaluation de l'impact des travaux sur le milieu, la migration et la reproduction des poissons amphihalins
			C2.10	Etude pour l'amélioration de la continuité écologique sur les haute et moyenne vallée du Vidourle entre Sommières et le pont du Vidourle à Cros
Menace sur le maintien de la biodiversité	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	C1.4 et 5	Lutte contre les espèces invasives sur la Haute-Vallée du Vidourle (Eradication des renouées du Japon) et sur la Basse Vallée du Vidourle (Eradication des massifs de Jussie)
	6B02	Réaliser une étude piscicole (connaissance des espèces et des populations)		
	7A03	Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	C3.4	Réalisation d'un état génétique des salmonidés sur le bassin du Vidourle
			C3.5	Aménagement des points d'accès dans la zone Natura 2000
			C3.6	Création de postes de pêche pour les personnes à mobilité réduite
			C3.7	Aménagement d'une aire d'accueil tourisme/pêche/famille Marsillargues
			C3.8	Etude pour la valorisation paysagère et touristique entre Sommières et la basse vallée du Vidourle
C3.9	Etude pour l'aménagement paysager des abords du Vidourle sur la commune du Grau du Roi			
E1.4	Réactualisation du topoguide touristique « sous le charme du Vidourle »			

VI. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CONTRAT

VI.1. Présentation générale du Contrat et du programme d'actions

Le Contrat sera mis en œuvre sur une période de 6 ans, de 2013 à 2018.

Volets, phasage et priorités

Le Contrat comporte 5 volets, eux-mêmes déclinés en sous-volets :

Volet		Sous-volet		Nombre de fiches-actions
A	Amélioration de la qualité des eaux et diminution de l'impact des rejets	A1	Amélioration de l'assainissement des collectivités	41
		A2	Réduction des pollutions d'origine agricole et non agricole	5
		A3	Réduction de la pollution par les substances prioritaires	4
		A4	Sécurisation des usages AEP et baignade	2
B	Optimisation de la gestion des ressources en eau	B1	Substitution des prélèvements impactant le Vidourle	10
		B2	Optimisation de la gestion quantitative	11
C	Aménagement et gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel	C1	Restauration et entretien des ripisylves et du lit des cours d'eau	8
		C2	Amélioration du fonctionnement morphodynamique, du transport solide et de la continuité écologique	20
		C3	Mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel	9
D	Gestion du risque inondation	D1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	7
		D2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	1
		D3	Alerte et gestion de crise	1
		D4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	2
		D5	Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	6
		D6	Ralentissement des écoulements	4
		D7	Gestion des ouvrages de protection hydraulique	10
E	Animation et suivi-évaluation du contrat	E1	Animation et communication	3
		E2	Suivi-évaluation	1
Total				145

Le programme d'actions comporte ainsi 145 opérations, chacune pouvant rassembler plusieurs actions. Par exemple, dans le volet A1, toutes les opérations concernant l'assainissement collectif d'une commune (étude, travaux sur réseaux, travaux sur station d'épuration) sont groupées dans une même fiche-action.

La réalisation du programme d'actions est prévue en deux phases : les actions qui ne peuvent être parfaitement identifiées et chiffrées en situation actuelle (en attente d'une étude à réaliser d'ici 2015), sont décrites succinctement et soit non chiffrées, soit chiffrées approximativement ; elles sont programmées pour la seconde phase du Contrat, suite au bilan de mi-parcours, qui sera mis à profit pour préciser la nature et le coût de ces opérations.

Chaque fiche-action précise l'objectif auquel répond l'action, en référence aux objectifs formulés au chapitre IV du présent dossier ; elle indique également le code et l'intitulé de la (ou des) mesure(s) du PDM que décline l'action.

Chaque action est affectée d'indices de priorisation, découlant d'une concertation entre les partenaires financiers du Contrat :

- la priorité technique : importance de l'action d'un point de vue environnemental (1 à 3) ;...
- la faisabilité évalue la facilité à mettre en œuvre l'action (1 : action sans contrainte majeure, 2 : contraintes significatives) et permet donc de prendre en compte les contraintes (portage, difficultés financières, techniques ou juridiques, ...).

A partir des notes de priorité technique et de faisabilité de chaque action, un niveau de priorité synthétique a été attribué à chaque opération, qui figure au début de chaque fiche.

Enfin, des indicateurs de suivi-évaluation des actions ont été définis et indiqués dans chaque fiche.

Articulation Contrat de rivière Vidourle / PAPI 2

Le volet D du Contrat correspond au programme d'actions du PAPI 2 Vidourle.

On rappelle que le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle a présenté fin 2002 un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui a été retenu comme projet pilote national courant 2003 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. A l'issue de cette première contractualisation et de la consommation de l'enveloppe budgétaire impartie, le SIAV a naturellement souhaité s'engager dans une seconde labellisation visant à prolonger les efforts entrepris.

Le dossier de candidature du PAPI 2 (intégrant un volet Plan de Submersions Rapides) est en phase d'instruction. Il s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif des PAPI mis en place par le Ministère du Développement durable, permettant d'assurer la transition avec la mise en œuvre de la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Le bilan du PAPI 1 a conduit le SIAV, appuyé de ses partenaires techniques, à s'engager dans la contractualisation d'un PAPI 2, pour les raisons suivantes :

- Les délais contractuels du 1er plan étaient insuffisants pour permettre l'entière réalisation du programme initial
- La volonté de maintenir et d'amplifier la dynamique créée sur le territoire en matière de gestion du risque inondation
- L'amélioration des connaissances locales en termes de vulnérabilité notamment et l'évolution des réglementations (Directive Inondation) qui conduisent à explorer de nouvelles pistes d'actions

- La nécessité d'aller vers une gestion intégrée du risque inondation en travaillant sur l'ensemble des vulnérabilités
- L'attente des élus et surtout des populations pour qui les inondations de septembre 2002 constituent encore un réel traumatisme.

La problématique inondation a été largement diagnostiquée sur le bassin versant du Vidourle. Les enjeux en zone inondable sur le territoire sont nombreux et les priorités du PAPI 2 restent :

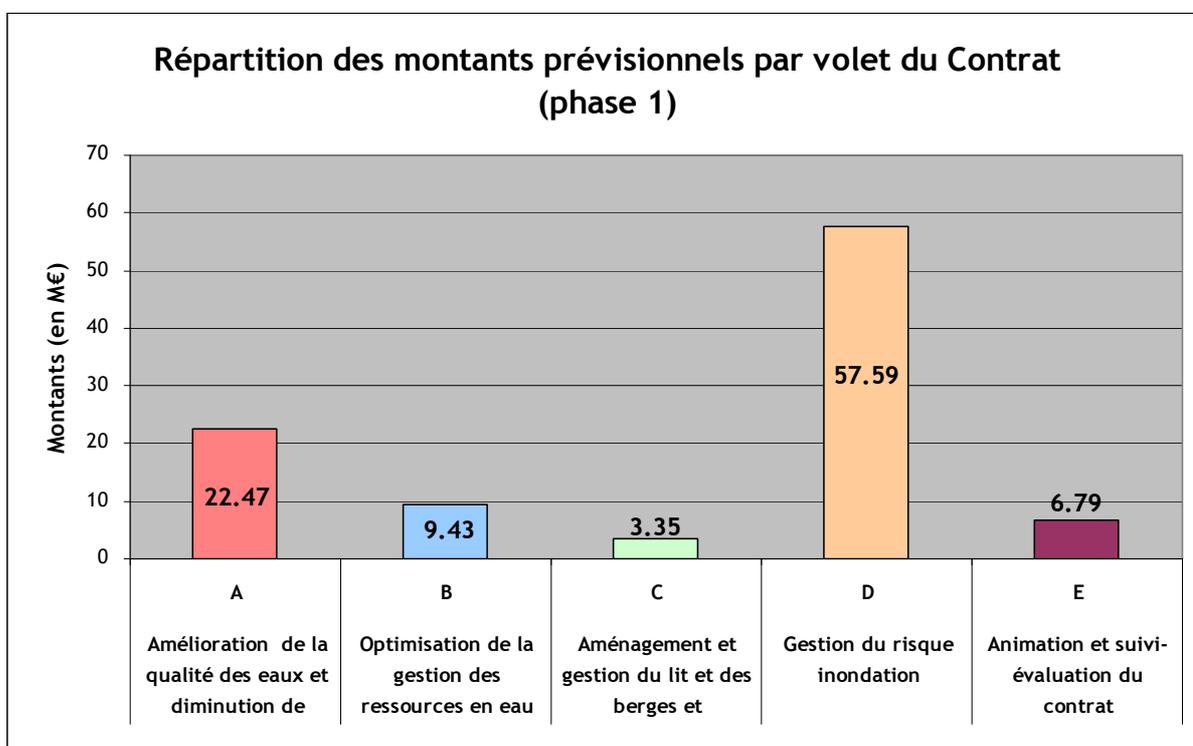
- La protection des zones densément peuplées et bâties de la basse vallée du Vidourle
- La rétention des eaux en amont sur la haute et moyenne vallée du Vidourle
- La réduction de la vulnérabilité des enjeux existants (bâties, équipements publics, entreprises et activités)
- L'amélioration de la gestion de crise
- La prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire.
- La sensibilisation des populations, des jeunes générations et la formation des élus et des personnels territoriaux au risque inondation.

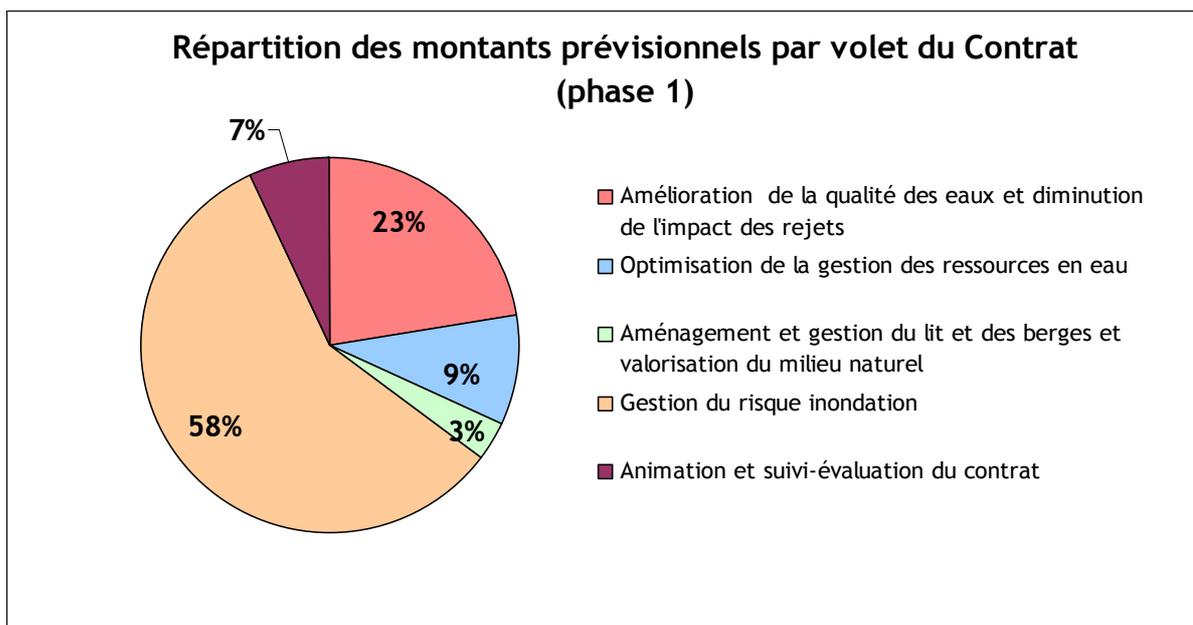
Le PAPI est décliné en 7 axes (sous-volets D1 à D7).

Répartition par volet des montants financiers du Contrat

Les tableaux et graphes suivants présentent la répartition des investissements prévus par volet et sous-volet du Contrat.

Le montant prévisionnel du Contrat s'élève à 99,6 millions d'€, hors opérations de phase 2, dont le montant sera précisé lors du bilan de mi-parcours.





Le volet D - Gestion du risque inondation - correspondant au programme d'actions du PAPI représente 58 % du montant total du Contrat (phase 1).

L'axe VII - Gestion des ouvrages de protection hydraulique - constitue l'investissement le plus important, avec 38,5 millions d'€, consacrés notamment au confortement des digues de 1^{er} rang et à la création de digues de second rang. L'axe V - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens - vient ensuite avec 12,4 millions d'€.

Hors volet D, le montant prévisionnel du Contrat s'élève à 42 millions d'€, et se répartit comme suit (toujours phase 1) :

- 22,5 millions d'€ pour le volet A - Amélioration de la qualité des eaux et diminution de l'impact des rejets, soit 53 % du Contrat hors volet D ;
- 9,4 millions d'€ pour le volet B - Optimisation de la gestion des ressources en eau soit 22 % du Contrat hors volet D ;
- 3,4 millions d'€ pour le volet C - Aménagement et gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel soit 8 % du Contrat hors volet D ;
- 6,8 millions d'€ pour le volet E - Animation et suivi-évaluation du contrat soit 16 % du Contrat hors volet D.

Remarque : Certaines actions définies pendant l'élaboration du Contrat sont engagées en 2012 ; ces actions figurent pour mémoire dans les tableaux récapitulatifs annexés au dossier définitif du Contrat, mais ne sont pas prises en compte dans la présentation synthétique du programme d'actions proposée ici. Le montant engagé en 2012 dans le cadre de la préparation du Contrat s'élève à 20,4 M€, dont la moitié pour l'assainissement des collectivités, et le reste réparti dans les différents volets du Contrat.

Le sous-volet A1 - Assainissement des collectivités représente 94 % du volet A. La construction de la station d'épuration intercommunale pour les communes de Sommières et Villevieille, Boisseron et Saussines est l'investissement le plus important (près de 6 M€), dont le financement est engagé en 2012. Le montant total du sous-volet A1 hors 2012 est de 21,3 millions d'€ ; il intègre notamment, pour les investissements les plus lourds, le renouvellement des stations d'épuration de St Christol, Aubais, Villetelle, Durfort, Fontanès, et la réhabilitation des réseaux à Sauve.

Le volet B - Optimisation de la gestion des ressources - se répartit à 53 % en recherches de nouvelles ressources dans le but de substituer les captages AEP impactant pour les débits du Vidourle (sous-volet B1), et à 47% en actions visant essentiellement l'amélioration des rendements des réseaux AEP des collectivités (sous-volet B2) ; les travaux les plus importants en regard des montants affectés concernent St Hippolyte-du-Fort (où le rendement du réseau est particulièrement bas), Sauve, le SIAEP Corconne - Brouzet - Liouc, le SIAEP de Gailhan et le Syndicat de Garrigues Campagne.

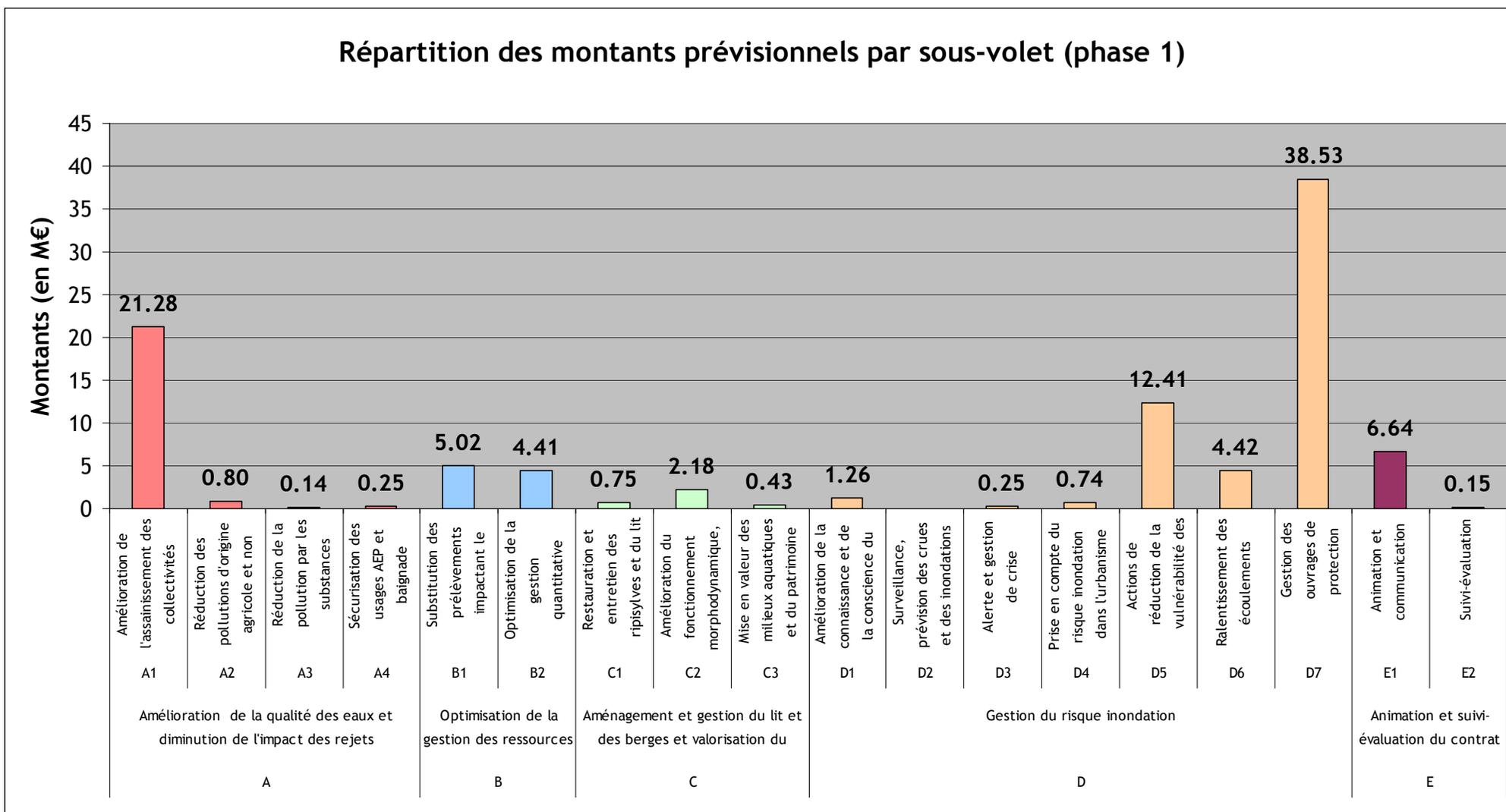
Le sous-volet C2 - Amélioration du fonctionnement morphodynamique, du transport solide et de la continuité écologique - représente 65 % du volet C ; les investissements les plus importants sont dédiés aux travaux d'amélioration de la franchissabilité piscicole des ouvrages hydrauliques prioritaires. Le sous-volet C1, qui concerne principalement les plans pluriannuels de gestion de la végétation, représente 22 % du volet C, alors que le sous-volet C3, consacré à la valorisation touristique et paysagère des cours d'eau, n'équivaut qu'à 13 % du volet C.

Le volet E - Animation et suivi-évaluation du contrat - est consacré à 98 % aux charges de fonctionnement du SIAV pour l'animation et l'accompagnement du Contrat. Les 2 % restant correspondant aux bilans de mi-parcours et au bilan final de suivi-évaluation du Contrat.

Concernant les charges liées au personnel le Contrat prévoit le recrutement d'un poste supplémentaire, dans la perspective d'atteindre les objectifs du contrat et de permettre l'émergence de nouvelles politiques à l'échelle du bassin versant : un poste de chargé de mission pour la préservation de la ressource et du milieu naturel (notamment réduction des pollutions diffuses).

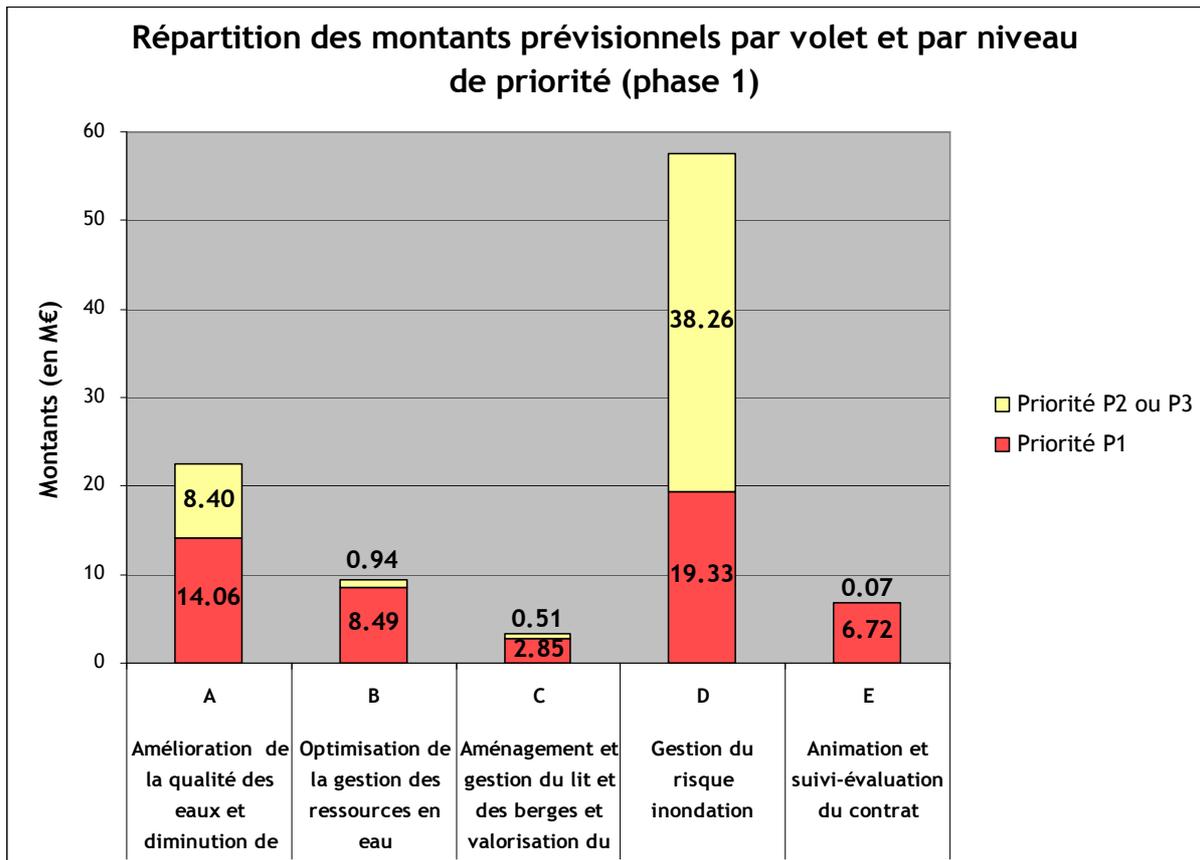
RECAPITULATIF DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT VIDOURLE 2013-2018						
VOLET A						
Amélioration de la qualité des eaux et diminution de l'impact des rejets						
Sous-volet	Montant HT	P1	P2 / P3	Phase 1	Phase 2	
A1 Amélioration de l'assainissement des collectivités	25 647 689	59%	41%	83%	17%	
A2 Réduction des pollutions d'origine agricole et non agricole	1 280 895	100%	0%	63%	37%	
A3 Réduction de la pollution par les substances prioritaires	140 000	21%	79%	100%	0%	
A4 Sécurisation des usages AEP et baignade	248 000	100%	0%	100%	0%	
Total Volet A	27 316 584	61%	39%	82%	18%	
VOLET B						
Optimisation de la gestion des ressources en eau						
Sous-volet	Montant HT	P1	P2 / P3	Phase 1	Phase 2	
B1 Substitution des prélèvements impactant le Vidourle	6 018 800	92%	8%	83%	17%	
B2 Optimisation de la gestion quantitative	4 612 170	84%	16%	96%	4%	
Total Volet B	10 630 970	88%	12%	89%	11%	
VOLET C						
Aménagement et gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel						
Sous-volet	Montant HT	P1	P2 / P3	Phase 1	Phase 2	
C1 Restauration et entretien des ripisylves et du lit des cours d'eau	750 000	84%	16%	100%	0%	
C2 Amélioration du fonctionnement morphodynamique, du transport solide et de la continuité écologique	2 776 000	93%	7%	78%	22%	
C3 Mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel	427 000	52%	48%	100%	0%	
Total Volet C	3 953 000	87%	13%	85%	15%	
VOLET D						
Gestion du risque inondation						
Sous-volet	Montant HT	P1	P2 / P3	Phase 1	Phase 2	
D1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1 257 000	100%	0%	100%	0%	
D2 Surveillance, prévision des crues et des inondations	NC	NC	NC	NC	NC	
D3 Alerte et gestion de crise	246 500	100%	0%	100%	0%	
D4 Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	735 000	100%	0%	100%	0%	
D5 Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	12 410 000	27%	73%	100%	0%	
D6 Ralentissement des écoulements	9 215 000	57%	43%	48%	52%	
D7 Gestion des ouvrages de protection hydraulique	38 530 000	24%	76%	100%	0%	
Total Volet D	62 393 500	32%	68%	92%	8%	
VOLET E						
Animation et suivi-évaluation du contrat						
Sous-volet	Montant HT	P1	P2 / P3	Phase 1	Phase 2	
E1 Animation et communication	6 636 000	99%	1%	100%	0%	
E2 Suivi-évaluation	150 000	100%	0%	100%	0%	
Total Volet	6 786 000	99%	1%	100%	0%	
MONTANT TOTAL DU CONTRAT		111 080 054	56 291 597	54 788 457	99 630 054	11 450 000
			51%	49%	90%	10%

Répartition des montants prévisionnels par sous-volet (phase 1)



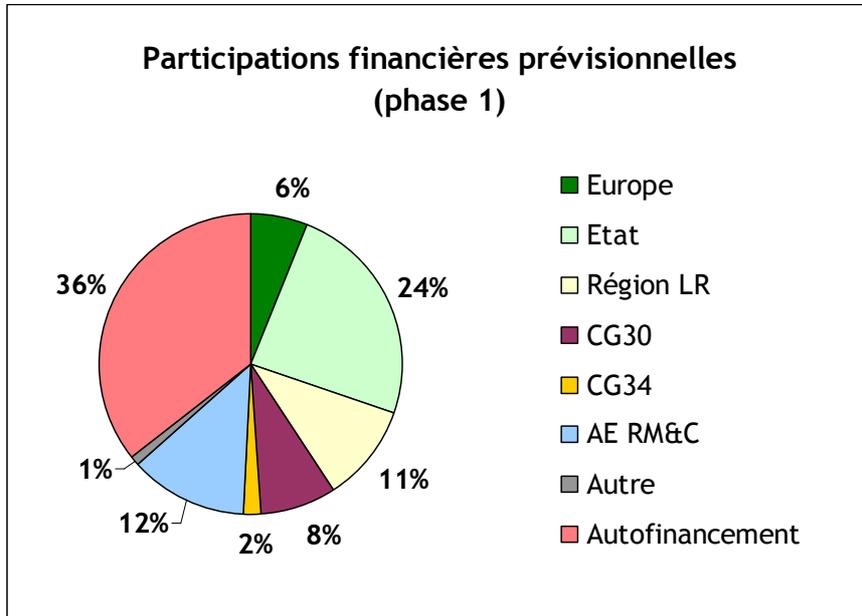
Répartition par priorité et par phase des montants financiers du Contrat

Les actions classées en priorité 1 représentent 51,6 % du montant financier global du Contrat. La part du montant global de chaque volet affecté à des actions de priorité 1 et 2 est présentée dans l’histogramme suivant.

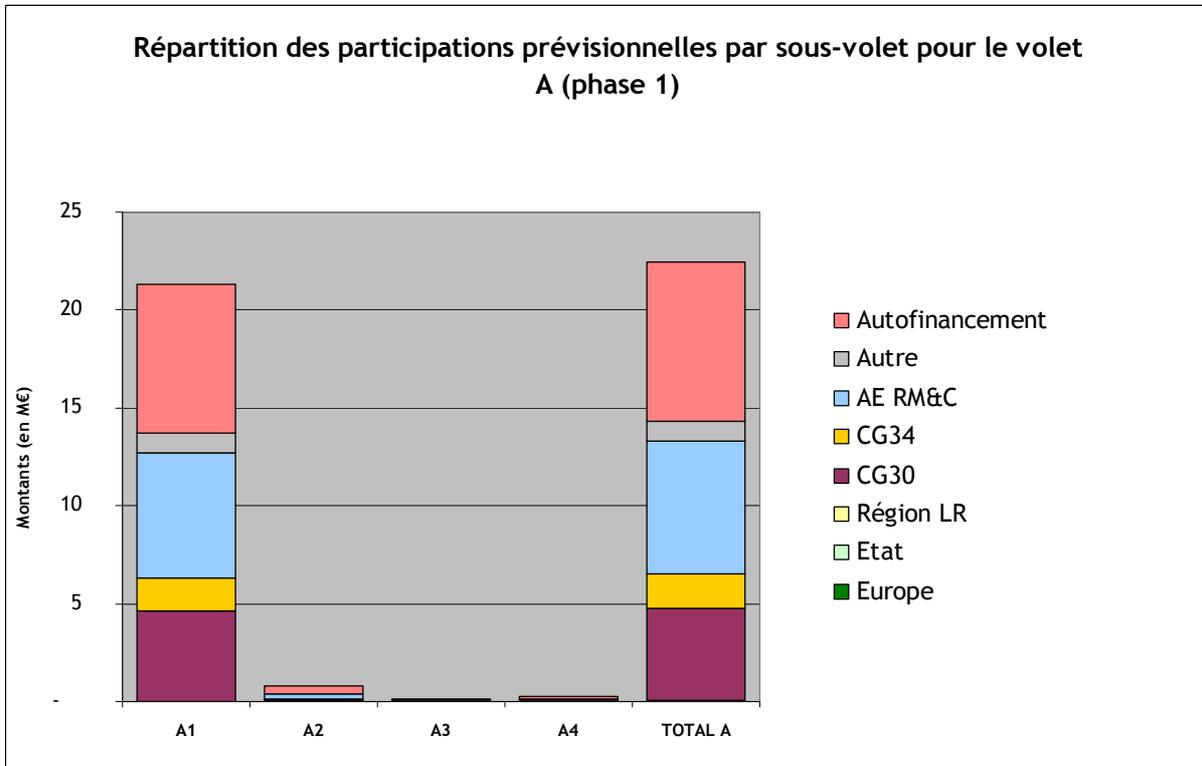


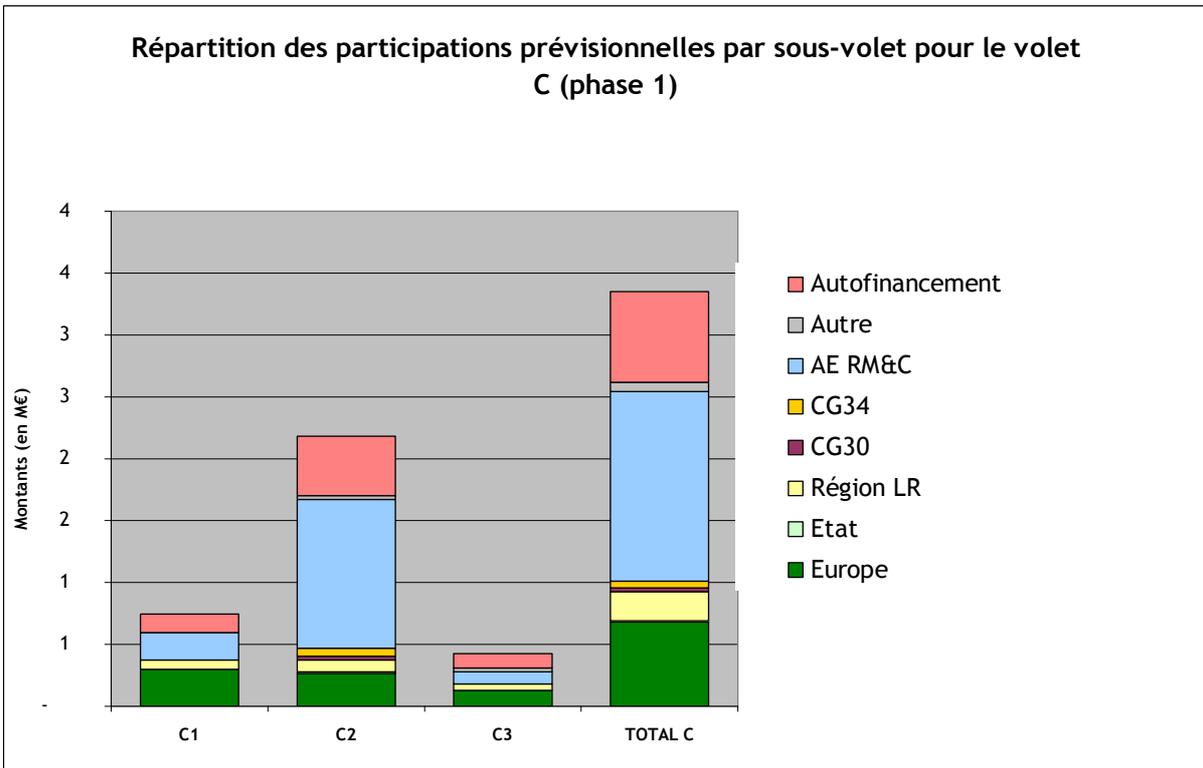
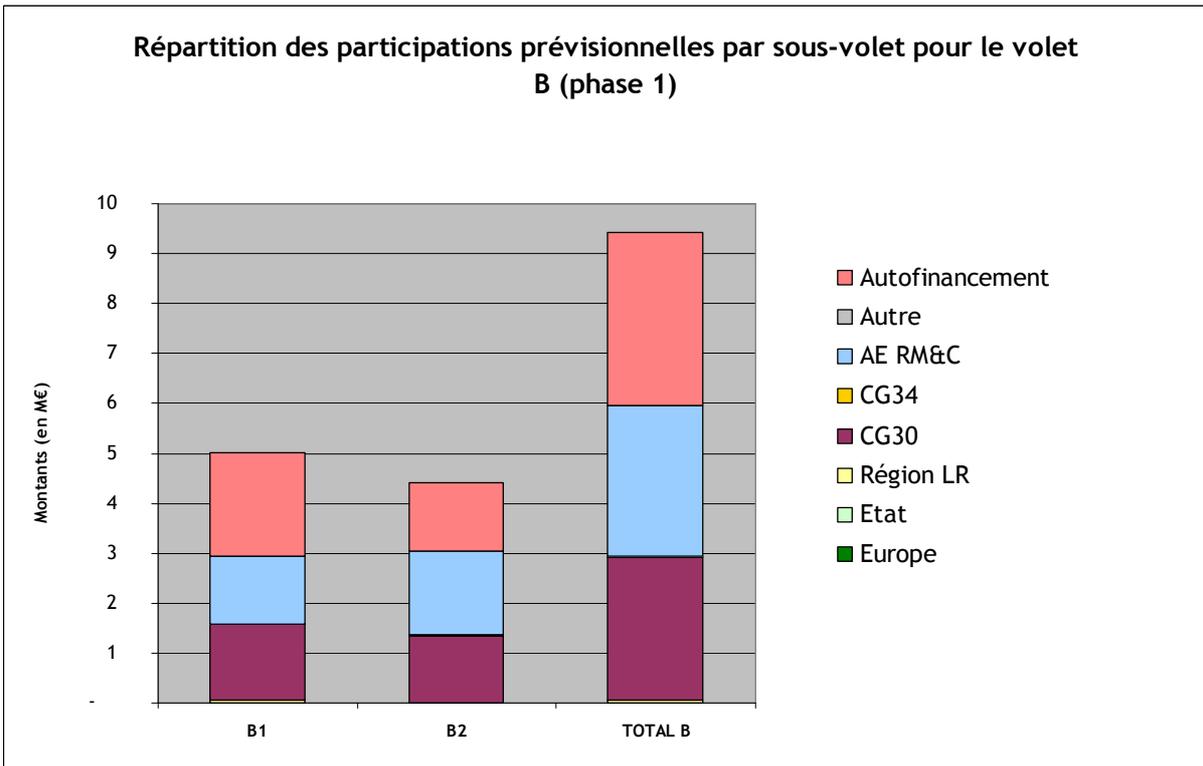
Contributions financières prévisionnelles

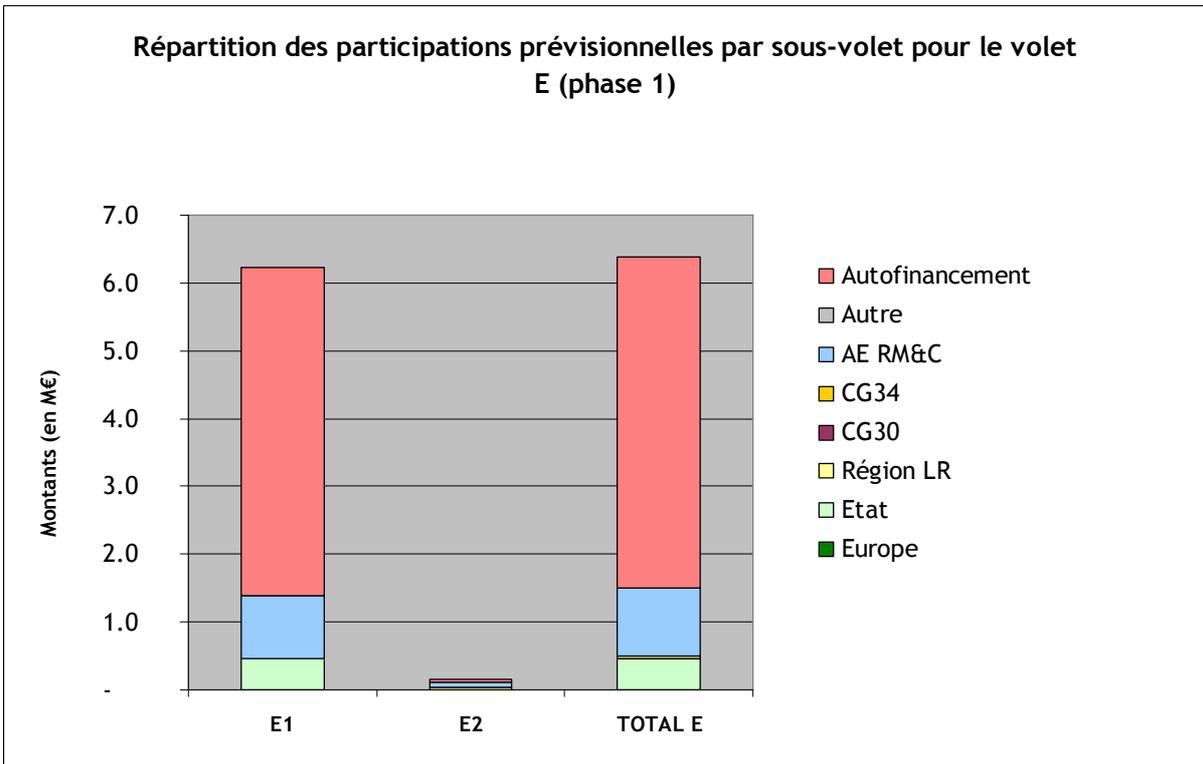
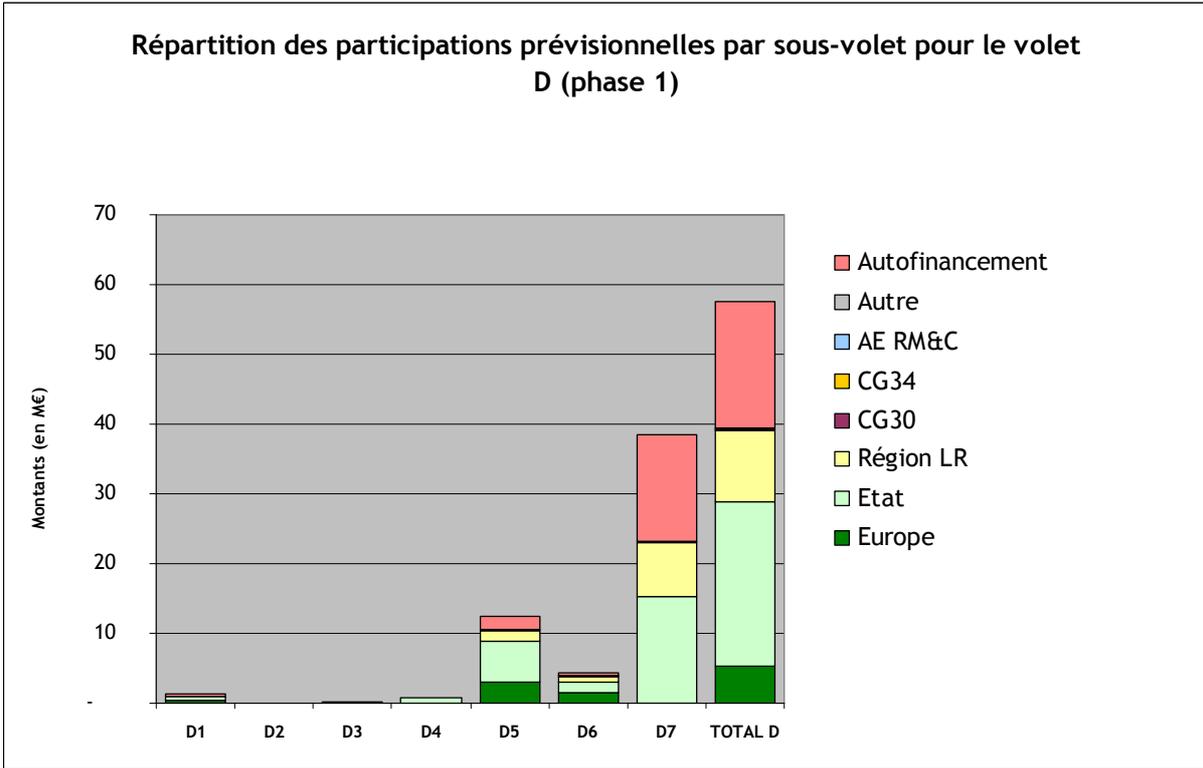
Les contributions financières maximales des différents partenaires pour la globalité du programme d'actions (Phase 1) sont fournies dans le diagramme suivant.



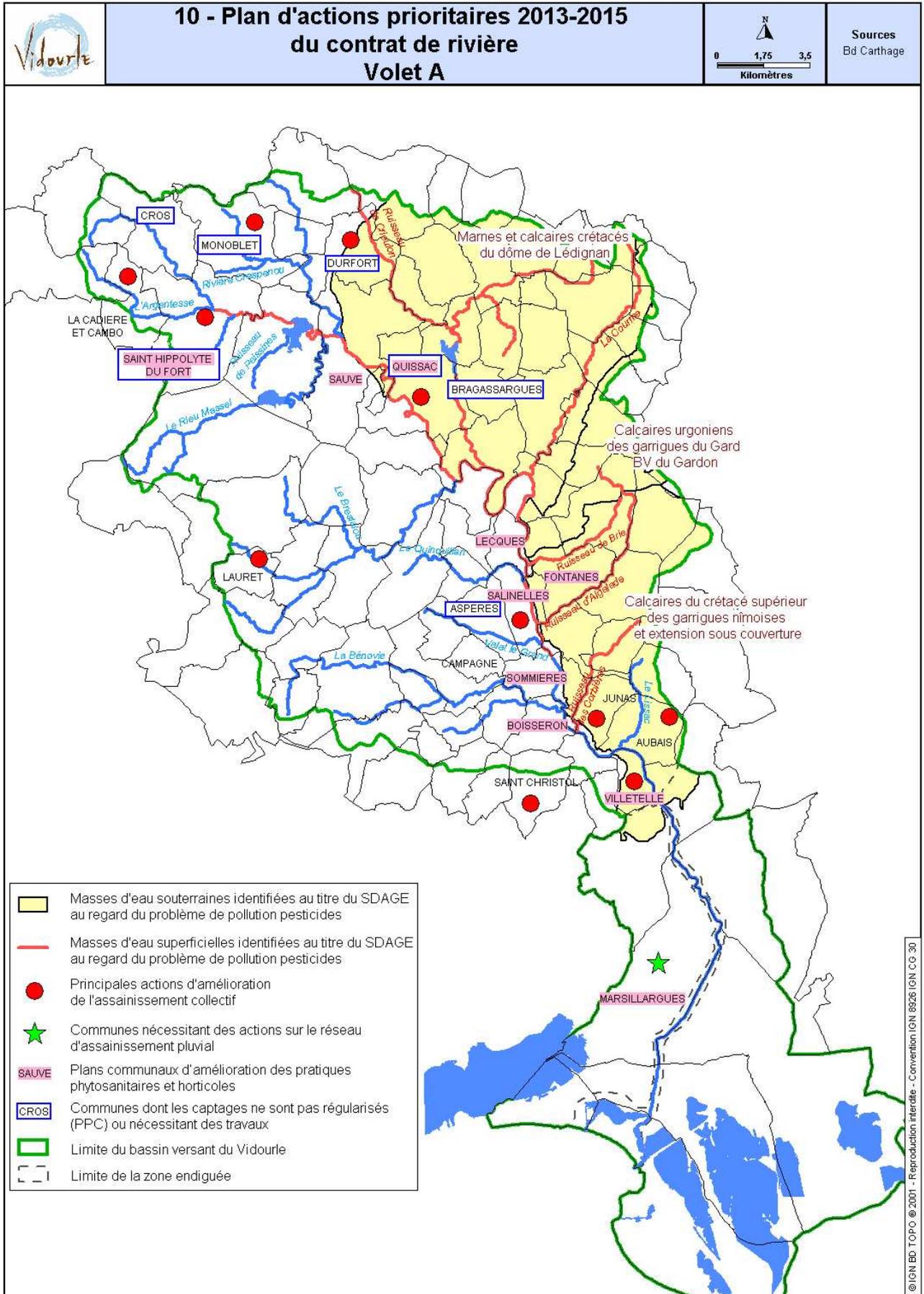
La participation financière de l'Etat concerne quasi-exclusivement le PAPI (volet D), comme le montrent les histogrammes suivants, qui donnent les participations financières par volet du Contrat.







Les 2 cartes pages suivantes localisent les principes actions de priorité 1.



VI.2. Modalités de suivi - évaluation du Contrat

Méthodologie d'évaluation de la mise en œuvre du Contrat de rivière Vidourle

Le Contrat Vidourle fera l'objet de deux bilans :

- un bilan intermédiaire à mi-parcours (2015) nécessaire au réajustement de la programmation pour la seconde phase du Contrat (2016-2018),
- un bilan final à l'issue du Contrat (2018).

Ces bilans seront réalisés sur la base d'indicateurs de suivi globaux et techniques, seuls les indicateurs techniques étant reportés dans les fiches d'actions du Contrat.

Indicateurs globaux :

Les indicateurs globaux seront de type réalisation : **indicateurs financiers** et **d'avancement** de la mise en œuvre du programme.

Le taux de réalisation du programme d'actions sera évalué en fonction du suivi régulier assuré par le SIAV qui précisera pour chaque opération un état d'avancement qui pourra être :

- à engager,
- engagé : opération délibérée par le maître d'ouvrage, subventions en cours d'obtention,
- en cours : opération en cours de réalisation,
- terminé : opération réalisée et soldée.

Cet état d'avancement permettra de mesurer la mise en œuvre effective des actions prévues au Contrat de rivière et de compléter l'approche strictement financière, forcément plus restrictive, qui servira de base aux bilans.

En complément, un **indicateur de respect des délais** sera renseigné. En effet, les maîtres d'ouvrage s'engagent à déposer les demandes de subvention conformément aux échéances indiquées dans les fiches d'actions. L'indicateur de respect des délais mettra en exergue tant leur capacité à déposer les dossiers aboutis dans les temps que celle des financeurs à assurer leur engagement contractuel.

Indicateurs techniques :

D'une manière générale, les indicateurs techniques ne sont affectés qu'à des actions dont l'impact est techniquement (et raisonnablement) quantifiable. A titre d'exemple, les études ne font pas l'objet d'indicateurs techniques.

Certains indicateurs techniques sont intégrateurs (qualité au sens de la DCE) et doivent être étayés (mise en perspective des facteurs extérieurs comme les conditions climatiques pour la qualité physicochimique de l'eau).

Les indicateurs techniques figurent dans les fiches-actions.

En parallèle à la réalisation du Contrat, il sera établi un recueil des informations permettant de renseigner le fonctionnement du Contrat : synergie entre partenaires, difficultés rencontrées, efficacité et pertinence de la démarche, facteurs de succès, etc.

ANNEXE 1

LISTE DES COMMUNES DU PERIMETRE DU CONTRAT DE RIVIERE VIDOURLE

NOM	Code INSEE	Population permanente 2006	Adhésion au SIAV	Périmètre concerné	Bourg hors bv
AIGREMONT	30002	638	X	Bassin topo	
AIGUES-MORTES	30003	7 115	X	Bassin élargi	
AIGUES-VIVES	30004	2 587		Bassin topo	X
AIMARGUES	30006	4 173	X	Bassin élargi	
ASPERES	30018	438	X	Bassin topo	
AUBAIS	30019	2 274	X	Bassin topo	
AUJARGUES	30023	778	X	Bassin topo	
BEAULIEU	34027	1 568		Bassin topo	X
BOISSERON	34033	1 319	X	Bassin topo	
BRAGASSARGUES	30050	124		Bassin topo	
BROUZET-LES-QUISSAC	30054	555	X	Bassin topo	
BUZIGNARGUES	34043	243	X	Bassin topo	
CALVISSON	30062	4 213	X	Bassin topo	X
CAMPAGNE	34048	260		Bassin topo	
CANAULES-ET-ARGENTIERES	30065	402	X	Bassin topo	
CANNES-ET-CLAIRAN	30066	369	X	Bassin topo	
CARNAS	30069	373	X	Bassin topo	
CLARET	34078	1 320	X	Bassin topo	
COMBAS	30088	515	X	Bassin topo	
CONGENIES	30091	1 467	X	Bassin topo	X
CONQUEYRAC	30093	104	X	Bassin topo	
CORCONNE	30095	557	X	Bassin topo	
CRESPIAN	30098	279	X	Bassin topo	
CROS	30099	245	X	Bassin topo	
DOMESSARGUES	30104	659	X	Bassin topo	X
DURFORT-ET-SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC	30106	645	X	Bassin topo	
FERRIERES-LES-VERRES	34099	56	X	Bassin topo	X
FONTANES	30114	606	X	Bassin topo	
FONTANES	34102	234		Bassin topo	
FRESSAC	30119	116	X	Bassin topo	
GAILHAN	30121	158	X	Bassin topo	
GALARGUES	34110	608	X	Bassin topo	
GALLARGUES-LE-MONTUEUX	30123	3 002	X	Bassin topo	
GARRIGUES	34112	149	X	Bassin topo	
JUNAS	30136	968	X	Bassin topo	

NOM	Code INSEE	Population permanente 2006	Adhésion au SIAV	Périmètre concerné	Bourg hors bv
LA CADIÈRE-ET-CAMBO	30058	197	X	Bassin topo	
LA GRANDE-MOTTE	34344	8 202	X	Bassin élargi	X
LAURET	34131	549	X	Bassin topo	
LE CAILAR	30059	2 369	X	Bassin élargi	
LE GRAU-DU-ROI	30133	7 892	X	Bassin élargi	X
LECQUES	30144	309	X	Bassin topo	
LEDIGNAN	30146	1 236	X	Bassin topo	X
LEZAN	30147	1 207		Bassin topo	X
LIOUC	30148	159	X	Bassin topo	
LOGRIAN-FLORIAN	30150	250	X	Bassin topo	
LUNEL	34145	23 914	X	Bassin élargi	
MARSILLARGUES	34151	5 760	X	Bassin élargi	
MASSILLARGUES-ATTUECH	30162	706		Bassin topo	X
MAURESSARGUES	30163	133	X	Bassin topo	X
MONOBLÉ	30172	593	X	Bassin topo	
MONTAGNAC	30354	146	X	Bassin topo	
MONTAUD	34164	819		Bassin topo	
MONTMIRAT	30181	262	X	Bassin topo	
MONTPEZAT	30182	1 033	X	Bassin topo	
MOULEZAN	30183	415	X	Bassin topo	
ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN	30192	371	X	Bassin topo	
POMPIGNAN	30200	765	X	Bassin topo	
PUECHREDON	30208	37		Bassin topo	
QUISSAC	30210	2 569	X	Bassin topo	
RESTINCLIERES	34227	1 478		Bassin topo	X
SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	34242	883		Bassin topo	
SAINT-BENEZET	30234	256		Bassin topo	
SAINT-CHRISTOL	34246	1 335	X	Bassin topo	X
SAINT-CLEMENT	30244	235	X	Bassin topo	
SAINT-COME-ET-MARUEJOLS	30245	712		Bassin topo	X
SAINT-DREZERY	34249	2 093		Bassin topo	X
SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES	34248	573		Bassin topo	
SAINT-FELIX-DE-PALLIERES	30252	238	X	Bassin topo	X
SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR	34263	344	X	Bassin topo	
SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT	30263	3 650	X	Bassin topo	

NOM	Code INSEE	Population permanente 2006	Adhésion au SIAV	Périmètre concerné	Bourg hors bv
SAINT-JEAN-DE-CORNIES	34265	651	X	Bassin topo	
SAINT-JEAN-DE-CRIEULON	30265	197	X	Bassin topo	
SAINT-JEAN-DE-SERRES	30267	499	X	Bassin topo	
SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE	30276	3 152	X	Bassin élargi	
SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	34276	4 641		Bassin topo	X
SAINT-NAZAIRE-DES-GARDIES	30289	81		Bassin topo	
SAINT-ROMAN-DE-CODIERES	30296	171	X	Bassin topo	
SAINT-SERIES	34288	822	X	Bassin topo	
SAINT-THEODORIT	30300	375		Bassin topo	
SALINELLES	30306	446	X	Bassin topo	
SARDAN	30309	258	X	Bassin topo	
SATURARGUES	34294	803	X	Bassin topo	
SAUSSINES	34296	871	X	Bassin topo	
SAUTEYRARGUES	34297	316	X	Bassin topo	
SAUVE	30311	1 836	X	Bassin topo	
SAVIGNARGUES	30314	193	X	Bassin topo	
SOMMIERES	30321	4 505	X	Bassin topo	
SOUVIGNARGUES	30324	683	X	Bassin topo	
SUMENE	30325	1 509		Bassin topo	X
TORNAC	30330	844		Bassin topo	X
VACQUIERES	34318	390	X	Bassin topo	
VALFLAUNES	34322	694	X	Bassin topo	
VIC-LE-FESQ	30349	331	X	Bassin topo	
VILLETTE	34340	1 287	X	Bassin topo	
VILLEVIEILLE	30352	1 558	X	Bassin topo	

Remarque : la population permanente 2006 correspond à la population légale 2006 (notion entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009), plus précisément à la population municipale c'est-à-dire les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté (établissement d'enseignement, militaire ou pénitentiaire). Il s'agit d'une population sans double-compte.

ANNEXE 2

TABLEAUX RECAPITULATIFS DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT VIDOURLE 2015 - 2018

Opération	Actions	MO	Coût total (ou phase 1)	Planning	Dépt	Aide Europe		Aide Etat		Aide Région LR		Aide CG30		Aide CG34		Aide AE RM&C		Autres		Auto-financement	
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
VOLET A : Amélioration de la qualité des eaux et diminution de l'impact des rejets																					
SOUS-VOLET A1 : Amélioration de l'assainissement des collectivités																					
A1.1	Amélioration de l'assainissement de la commune de La Cadière et Cambo (30)	Amélioration de l'assainissement de la commune de La Cadière et Cambo (30)	Commune de La Cadière et Cambo	23 000 €	2014 - 2016	30						15	3 450			50	11 500			35	8 050
A1.2	Amélioration de la station d'épuration et réhabilitation des réseaux d'eaux usées de St-Hippolyte du Fort (30)	Mise en œuvre d'une désinfection par UV (tranche 2)	Commune de St-Hippolyte du Fort	365 000 €	2012	30						30	109 500			50	182 500			20	73 000
A1.2	Amélioration de la station d'épuration, réhabilitation des réseaux d'eaux usées et recherche de branchements sauvages à St-Hippolyte du Fort (30)	Réhabilitation des réseaux (tranche 3)	Commune de St-Hippolyte du Fort	70 000 €	2013	30						30	21 000			30	21 000			40	28 000
A1.2	Amélioration de la station d'épuration et réhabilitation des réseaux d'eaux usées de St-Hippolyte du Fort (30)	Réhabilitation des réseaux et création de bassins de stockage (tranche 4)	Commune de St-Hippolyte du Fort	20 000 €	2016-2018	30						25	5 000			30	6 000			45	9 000
A1.2	Amélioration de la station d'épuration et réhabilitation des réseaux d'eaux usées de St-Hippolyte du Fort (30)	Recherche de branchements sauvages sur le réseau pluvial ou sur le canal de l'Agal à St-Hippolyte-du-Fort (30)	Commune de St-Hippolyte du Fort	16 000 €	2012	30						10	1 600			50	8 000			40	6 400
A1.3	Complément au Schéma Directeur d'Assainissement et travaux à Pompignan	Complément au Schéma Directeur d'Assainissement et travaux à Pompignan	Commune de Pompignan	30 000 €	2014	30						20	6 000			50	15 000			30	9 000
A1.4	Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et de travaux à Monoblet, assainissement du hameau du Paillès (30)	Réalisation du Schéma directeur d'Assainissement (phase 1) et travaux (phase 2)	Commune de Monoblet	25 000 €	2014	30						15	3 750			50	12 500			35	8 750
A1.4	Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et de travaux à Monoblet, assainissement du hameau du Paillès (30)	Assainissement hameau du hameau de Paillès (commune de Monoblet, 30)	Commune de Monoblet	180 000 €	2013	30						5	9 000			30	54 000			65	117 000
A1.5	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement (phase 1) et de travaux (phase 2) à Fressac	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement (phase 1) et de travaux (phase 2) à Fressac	Commune de Fressac	23 200 €	2013	30						15	3 480			50	11 600			35	8 120
A1.6	Réhabilitation du réseau d'eau usée dans le centre ville ancien de Sauve	Réhabilitation du réseau d'eau usée dans le centre ville ancien de Sauve	Commune de Sauve	1 985 000 €	2012	30						30	595 500			30	595 500			40	794 000
A1.7	Réhabilitation du réseau d'eaux usées, suppression des raccordements sauvages au réseau pluvial et traitement du phosphore au niveau de la station d'épuration de Quissac	Réhabilitation du réseau d'eaux usées et recherche des raccordements sauvages	Commune de Quissac	396 370 €	2013 - 2016	30						30	118 911			30	118 911			40	158 548
A1.7	Réhabilitation du réseau d'eaux usées, suppression des raccordements sauvages au réseau pluvial et traitement du phosphore au niveau de la station d'épuration de Quissac	Traitement du phosphore au niveau de la station d'épuration	Commune de Quissac	30 000 €	2014	30						50	15 000			30	9 000			20	6 000
A1.8	Réhabilitation du réseau d'eaux usées et construction d'un nouvel ouvrage d'épuration à Lauret	Réhabilitation du réseau d'eaux usées	Commune de Lauret	44 450 €	2014	34								30	13 335	30	13 335			40	17 780
A1.8	Réhabilitation du réseau d'eaux usées et construction d'un nouvel ouvrage d'épuration à Lauret	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration	Commune de Lauret	320 000 €	2015	34								30	96 000	30	96 000			40	128 000
A1.9	Réalisation du Schéma directeur d'Assainissement (phase 1) et des travaux correspondants (phase 2) de la commune de Sauteyrargues (34)	Réalisation du Schéma directeur d'Assainissement (phase 1) et travaux (phase 2)	Commune de Sauteyrargues	20 000 €	2014	34								15	3 000	50	10 000			35	7 000
A1.10	Création d'un réseau de collecte sur le quartier du chemin de Mailhac	Réseau de transport	Commune de Corconne	332 269 €	2012							17,88	59 410							82,12	272 859
A1.11	Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et de travaux à Vacquières (34)	Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et de travaux à Vacquières (34)	Commune de Vacquières	25 000 €	2013-2016	34								20	5 000	50	12 500			30	7 500
A1.12	Réalisation des travaux sur le réseau d'assainissement et sur l'ouvrage d'épuration des eaux usées de Sardan (30)	Réalisation des travaux sur le réseau d'assainissement et sur l'ouvrage d'épuration des eaux usées de Sardan (30)	Commune de Sardan		2016-2018	30															
A1.13	Création d'un nouvel ouvrage d'épuration des eaux usées et amélioration du réseau d'assainissement à Durfort	Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées	Commune de Durfort	109 477 €	2013	30						25	27 369			30	32 843			45	49 265
A1.13	Création d'un nouvel ouvrage d'épuration des eaux usées et amélioration du réseau d'assainissement à Durfort	Création d'une station d'épuration	Commune de Durfort	869 000 €	2013	30						45	391 050			30	260 700			25	217 250
A1.13	Création d'un nouvel ouvrage d'épuration des eaux usées et amélioration du réseau d'assainissement à Durfort	Création d'un poste de relèvement	Commune de Durfort	155 647 €	2013	30						35	54 476			30	46 694			35	54 476
A1.14	Création d'un réseau d'eaux usées et d'une station d'épuration communale à St-Jean de Crieulon (30)	Création d'un réseau de collecte	Commune de St-Jean de Crieulon	130 575 €	2015	30										35	45 701			65	84 874
A1.14	Création d'un réseau d'eaux usées et d'une station d'épuration communale à St-Jean de Crieulon (30)	Création d'un réseau de transport	Commune de St-Jean de Crieulon	54 600 €	2015	30												35	19 110	65	35 490

Opération	Actions	MO	Coût total (ou phase 1)	Planning	Dépt	Aide Europe		Aide Etat		Aide Région LR		Aide CG30		Aide CG34		Aide AE RM&C		Autres		Auto-financement		
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A1.14	Création d'un réseau d'eaux usées et d'une station d'épuration communale à St-Jean de Crieulon (30)	Création d'une station d'épuration	Commune de St-Jean de Crieulon	112 125 €	2015	30						15	16 819			30	33 638			55	61 669	
A1.15	Réhabilitation du réseau d'eaux usées et construction d'un nouvel ouvrage d'épuration à St-Jean de Serres (30)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées	Commune de St-Jean de Serres	235 000 €	2013	30						25	58 750			30	70 500			45	105 750	
A1.15	Réhabilitation du réseau d'eaux usées et construction d'un nouvel ouvrage d'épuration à St-Jean de Serres (30)	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration pour le bourg	Commune de St-Jean de Serres	550 000 €	2015	30						45	247 500			30	165 000			25	137 500	
A1.16	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration adapté au niveau de rejet et à l'urbanisation de la commune.	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration à Savignargues	Commune de Savignargues	424 000 €	2013	30						45	190 800			30	127 200			25	106 000	
A1.17	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration, raccordement du hameau de Roux et réhabilitation des réseaux à Bragassargues (30)	Réhabilitation des réseaux	Commune de Bragassargues	65 923 €	2013	30						25	16 481			30	19 777			45	29 665	
A1.17	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration, raccordement du hameau de Roux et réhabilitation des réseaux à Bragassargues (30)	Raccordement du hameau de Roux	Commune de Bragassargues	186 730 €	2014	30						35	65 356							65	121 375	
A1.17	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration, raccordement du hameau de Roux et réhabilitation des réseaux à Bragassargues (30)	Création d'un réseau de transport	Commune de Bragassargues	160 000 €	2014	30						35	56 000			30	48 000			35	56 000	
A1.17	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration, raccordement du hameau de Roux et réhabilitation des réseaux à Bragassargues (30)	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration	Commune de Bragassargues	333 970 €	2013	30						45	150 287			30	100 191			25	83 493	
A1.18	Réhabilitation du réseau d'eaux usées et construction d'un nouvel ouvrage d'épuration à Mauressargues	Réhabilitation du réseau d'eaux usées	Commune de Mauressargues	31 170 €	2014	30						25	7 793			30	9 351			45	14 027	
A1.18	Réhabilitation du réseau d'eaux usées et construction d'un nouvel ouvrage d'épuration à Mauressargues	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration	Commune de Mauressargues	420 210 €	2013	30						45	189 095			30	126 063			25	105 053	
A1.19	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Aigremont (30)	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Aigremont (30)	Commune d'Aigremont	114 000 €	2014	30						25	28 500			30	34 200			45	51 300	
A1.20	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration à Moulézan (30)	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration adapté au niveau de rejet et à l'urbanisation de la commune.	Commune de Moulézan	550 000 €	2013	30						45	247 500			30	165 000			25	137 500	
A1.21	Réalisation de travaux d'assainissement suite au Schéma Directeur à Montmirat (30)	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement	Commune de Montmirat	250 000 €	2013	30						25	62 500			30	75 000			45	112 500	
A1.22	Travaux de protection d'une canalisation d'eau usée et d'un chemin communal (érosion de berge et déstabilisation du talus)	Travaux de protection d'une canalisation d'eau usée et d'un chemin communal (érosion de berge et déstabilisation du talus)	Commune de Cannes-et-Clairan	32 000 €	2013	30						35	11 200							65	20 800	
A1.23	Réhabilitation du réseau d'assainissement du centre du village de Vic-le-Fesq (30)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées	Commune de Vic-le-Fesq	20 000 €	2013	30						20	4 000			50	10 000			30	6 000	
A1.24	Création d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau d'eaux usées à Gailhan	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration	Commune de Gailhan	362 000 €	2013	30						45	162 900			30	108 600			25	90 500	
A1.24	Création d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau d'eaux usées à Gailhan	Réhabilitation du réseau d'eaux usées.	Commune de Gailhan	165 000 €	2013 - 2014	30						25	41 250			30	49 500			45	74 250	
A1.25	Réhabilitation du réseau d'eaux usées et réseau de transport de la commune de Lecques (30)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées	Commune de Lecques	120 670 €	2012	30						30	36 201			30	36 201			40	48 268	
A1.25	Réhabilitation du réseau d'eaux usées et réseau de transport de la commune de Lecques (30)	Réseau de transport des eaux usées	Commune de Lecques	272 800 €	2012	30						40	109 120			30	81 840			30	81 840	
A1.26	Réaliser un schéma directeur d'assainissement de la commune de Combas	Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement de la commune de Combas	Commune de Combas	35 000 €	2013	30						15	5 250			50	17 500			35	12 250	
A1.27	Réhabilitation des réseaux à Fontanès (30)	Réhabilitation du réseau d'eaux usées	Commune de Fontanès (30)	138 350 €	2012	30						30	41 505			30	41 505			40	55 340	
A1.27	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration à Fontanès (30)	Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration	Commune de Fontanès (30)	732 700 €	2012	30						23	168 521			38	278 426			39	285 753	
A1.28	Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau à Salinelles	Réhabilitation du réseau d'eaux usées	Commune de Salinelles	197 900 €	2014-2015	30						30	59 370			30	59 370			40	79 160	
A1.28	Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau à Salinelles	Construction d'une nouvelle station d'épuration	Commune de Salinelles	578 000 €	2016-2018	30						50	289 000			30	173 400			20	115 600	
A1.29	Réalisation du Schéma directeur d'Assainissement (phase 1) et travaux (phase 2) à Souvignargues	Réalisation du Schéma directeur d'Assainissement (phase 1) et travaux (phase 2) à Souvignargues	Commune de Souvignargues	23 000 €	2014	30						15	3 450			50	11 500			35	8 050	
A1.30	SDA + travaux suite au SDA	SDA + travaux suite au SDA	Commune de Galargues	580 000 €	2015	34									30	174 000	30	174 000			40	232 000

Opération	Actions	MO	Coût total (ou phase 1)	Planning	Dépt	Aide Europe		Aide Etat		Aide Région LR		Aide CG30		Aide CG34		Aide AE RM&C		Autres		Auto-financement	
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
A1.31	Construction d'une nouvelle station d'épuration et travaux de réhabilitation des réseaux à Campagne (34)	Remplacement et réhabilitation des réseaux existants	Commune de Campagne	266 800 €	2013	34						25	66 700			30	80 040			45	120 060
A1.31	Construction d'une nouvelle station d'épuration et travaux de réhabilitation des réseaux à Campagne (34)	Construction de la station d'épuration (yc poste et conduite de refoulement)	Commune de Campagne	273 355 €	2014	34						45	123 010			30	82 007			25	68 339
A1.32	Réhabilitation du réseau d'eaux usées à Saussines	Réhabilitation du réseau sur la commune de Saussines	Commune de Saussines	357 970 €	2013 - 2016	34								30	107 391	30	107 391			40	143 188
A1.33	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de Boisseron	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de Boisseron	Commune de Boisseron	356 500 €	2013 - 2016	34						30	106 950			30	106 950			40	142 600
A1.34	Réhabilitation des réseaux à Sommières et Villevieille et construction d'une station d'épuration intercommunale pour les communes de Sommières et Villevieille (30), Boisseron et Saussines (34)	Construction d'une station d'épuration intercommunale	SIVU Intercommunal d'assainissement Vidourle et Bénovie	5 926 470 €	2012	30-34						34,45	2 041 669	15,55	921 566	30	1 690 050			20	1 185 294
A1.35	Supprimer le déversement d'eaux usées parasites dans le Vidourle au niveau de la prise d'eau du moulin des graves à Sommières (30)	Etude pour la suppression du déversement d'eaux usées parasites dans le Vidourle au niveau de la prise d'eau du moulin des graves à Sommières (30)	SIVU Intercommunal d'assainissement Vidourle et Bénovie	16 000 €	2015							10	1 600			50	8 000			40	6 400
A1.36	Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau à St-Christol (34)	Réhabilitation des réseaux	Commune de St-Christol	1 456 217 €	2013 - 2015	34								30	436 865	30	436 865			40	582 487
A1.36	Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau à St-Christol (34)	Construction station d'épuration	Commune de St-Christol	1 555 000 €	2014-2015	34								30	466 500	30	466 500			40	622 000
A1.37	Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau à Junas	Construction d'une nouvelle station d'épuration	Commune de Junas	868 000 €	2014	30						50	434 000			30	260 400			20	173 600
A1.37	Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau à Junas	Réseau de transport	Commune de Junas	268 500 €	2013	30						40	107 400			30	80 550			30	80 550
A1.37	Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau à Junas	Travaux sur le réseau	Commune de Junas	98 500 €	2013	30						30	29 550			30	29 550			40	39 400
A1.37	Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau à Junas	Raccordement du camping à la nouvelle station d'épuration	Commune de Junas	55 000 €	2015	30						25	13 750			30	16 500			45	24 750
A1.38	Construction d'une nouvelle station d'épuration et d'un réseau de transport, et réhabilitation du réseau d'assainissement	Complément schéma (eaux parasites)	Commune d'Aubais	20 000 €	2013	30						20	4 000			50	10 000			30	6 000
A1.38	Construction d'une nouvelle station d'épuration et d'un réseau de transport, et réhabilitation du réseau d'assainissement	Construction du nouvel ouvrage d'épuration	Commune d'Aubais	1 832 000 €	2013-2014	30						50	916 000			30	549 600			20	366 400
A1.38	Construction d'une nouvelle station d'épuration et d'un réseau de transport, et réhabilitation du réseau d'assainissement	Création du réseau de transfert	Commune d'Aubais	450 000 €	2013-2014	30						40	180 000			30	135 000			30	135 000
A1.39	Schéma directeur assainissement, construction d'une nouvelle station d'épuration et travaux de réhabilitation des réseaux à Villetelle (34)	Travaux sur réseaux	Commune de Villetelle	210 000 €	2013	34								30	63 000	30	63 000			40	84 000
A1.39	Schéma directeur assainissement, construction d'une nouvelle station d'épuration et travaux de réhabilitation des réseaux à Villetelle (34)	Construction de la station d'épuration	Commune de Villetelle	2 540 000 €	2014	34								13,5	342 900	30	762 000	38,5	977 900	18	457 200
A1.40	Mise en place des SPANC manquants et réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome non conformes	Recensement et diagnostic des installations d'AA	Communes de Boisseron, St Christol, St-Sériès, Saturargues, Saussines et St Roman de Codières	30 000 €	2014-2015	34														100	30 000
A1.40	Mise en place des SPANC manquants et réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome non conformes	Réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome non conformes	Communes de Boisseron, St Christol, St-Sériès, Saturargues, Saussines et St Roman de Codières	2 400 000 €	2013 - 2018	34						10	240 000			30	720 000			60	1 440 000
A1.41	Amélioration de la station de traitement de la clinique de Quissac	Amélioration de la station de traitement de la clinique de Quissac	Commune de Quissac	700 000 €	2016-2018	30										30	210 000			70	490 000

Opération	Actions	MO	Coût total (ou phase 1)	Planning	Dépt	Aide Europe		Aide Etat		Aide Région LR		Aide CG30		Aide CG34		Aide AE RM&C		Autres		Auto-financement	
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
SOUS-VOLET A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole et non agricole																					
A2.1	Etude d'évaluation des risques de contamination des milieux aquatiques par les produits phytosanitaires	Etude d'évaluation des risques de contamination des milieux aquatiques par les produits phytosanitaires	60 000 €	2013	30-34											50	30 000			50	30 000
A2.2	Traitement des pollutions ponctuelles d'origine agricole	Traitement des pollutions ponctuelles d'origine agricole	195 000 €	2012 - 2016	30-34	40	78 000					20	39 000							40	78 000
A2.3	Développement de l'agriculture biologique sur la moyenne vallée du Vidourle	Animation pour le développement de l'agriculture biologique	595 860 €	2012 - 2015	30-34										35	208 551			65	387 309	
A2.4	Amélioration de l'assainissement des caves viticoles	Recensement des caves et enquête	12 000 €	2015	30-34							20	2 400			50	6 000			30	3 600
A2.4	Amélioration de l'assainissement des caves viticoles	Recensement des aires de lavage des machines à vendanger	12 000 €	2015	30-34							20	2 400			50	6 000			30	3 600
A2.5	plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles	plans communaux d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles	150 000 €	2013 - 2015	30					30	45 000					50	75 000			20	30 000
A2.6	Animation territoriale visant à limiter les impacts environnementaux des activités agricoles	Animation territoriale visant à limiter les impacts environnementaux des activités agricoles		2013-2018	30																
SOUS-VOLET A3 : Réduction de la pollution par les substances prioritaires																					
A3.1	Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales sur la commune de Quissac	Réalisation de schéma pluvial	70 000 €	2013	30											50	35 000			50	35 000
A3.2	Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales sur la commune de Sommières	Réalisation de schéma pluvial	40 000 €	2015	30											50	20 000			50	20 000
A3.3	Aménagement du dispositif d'assainissement pluvial de la ville de Marsillargues	Etude pour l'aménagement du dispositif d'assainissement pluvial de la ville de Marsillargues	30 000 €	2013	34											50	15 000			50	15 000
A3.4	Mise en place de conventions de raccordement des industries et contrôle de conformité	Animation, recensement et régularisation	PM	2012 - 2014																	
SOUS-VOLET A4 : Sécurisation des usages AEP et baignade																					
A4.1	Procédures réglementaires et travaux de protection des captages AEP	Procédures réglementaires de protection	126 000 €	2012 - 2014	30-34							19	23 940			37	46 620			44	55 440
A4.1	Procédures réglementaires et travaux de protection des captages AEP	Travaux de protection des captages	210 000 €	2012 - 2014	30-34							20	42 000			50	105 000			30	63 000
A4.2	Réalisation des profils de baignade	Réalisation des profils de baignade	24 000 €	2012 - 2013	30							15	3 600			50	12 000			35	8 400

Opération	Actions	MO	Coût total (ou phase 1)	Planning	Dépt	Aide Europe		Aide Etat		Aide Région LR		Aide CG30		Aide CG34		Aide AE RM&C		Autres		Auto-financement	
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
VOLET B : Optimisation de la gestion des ressources en eau																					
SOUS-VOLET B1 : Substitution des prélèvements impactant le Vidourle																					
B1.1	Recherche d'une nouvelle ressource pour la commune de St Hippolyte du Fort (30)	Recherche d'une nouvelle ressource pour la commune de St Hippolyte du Fort (30)	Commune de St-Hippolyte du Fort	60 000 €	2014	30						50	30 000			30	18 000			20	12 000
B1.2	Recherche d'une nouvelle ressource pour la commune de Monoblet (30)	Recherche d'une nouvelle ressource pour la commune de Monoblet (30)	Commune de Monoblet	0 €	2016-2018	30															
B1.3	Etude hydrogéologique et recherche d'une nouvelle ressource sur la commune de Fressac	Etude hydrogéologique sur la commune de Fressac	Commune de Fressac	5 630 €	2012	30						30	1 689			50	2 815			20	1 126
B1.3	Etude hydrogéologique et recherche d'une nouvelle ressource sur la commune de Fressac	Recherches et pompages d'essai	Commune de Fressac	50 000 €	2013	30						50	25 000			30	15 000			20	10 000
B1.4	Recherche d'une nouvelle ressource et réalisation d'un schéma directeur d'eau potable à Durfort	Recherches d'une nouvelle ressource et étude	Commune de Durfort	100 000 €	2013	30						50	50 000			30	30 000			20	20 000
B1.4	Recherche d'une nouvelle ressource et réalisation d'un schéma directeur d'eau potable à Durfort	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Eau potable	Commune de Durfort	65 000 €	2013	30						20	13 000			50	32 500			30	19 500
B1.5	Etude hydrogéologique sur la commune de Sauve	Etude hydrogéologique sur la commune de Sauve	Commune de Sauve	60 000 €	2013	30						30	18 000			50	30 000			20	12 000
B1.6	Etude sur les liaisons entre le niveau du karst et le débit de la résurgence du Vidourle à Sauve	Etude sur les liaisons entre le niveau du karst et le débit de la résurgence du Vidourle à Sauve	SIAV	100 000 €	2015-2018	30	10	10 000			20	20 000				50	50 000			20	20 000
B1.7	Recherche d'une nouvelle ressource profonde sur le site du moulin de Vère (Brouzet-les-Quissac/Corconne)	Recherche d'une nouvelle ressource profonde sur le site du moulin de Vère (Brouzet-les-Quissac/Corconne, 30)	SIAEP Corconne - Brouzet - Liouc	2 018 200 €	2012 - 2015	30						30	605 460			30	605 460			40	807 280
B1.7	Recherche d'une nouvelle ressource profonde sur le site du moulin de Vère (Brouzet-les-Quissac/Corconne)	Création d'un réservoir de tête de 500 m3 à une cote de 205 m NGF	SIAEP Corconne - Brouzet - Liouc	621 600 €	2015	30						35	217 560							65	404 040
B1.8	Recherche d'une nouvelle ressource a proximité du forage de Sommières pour alimentation du la commune de Villevieille	Recherche d'une nouvelle ressource	SIAEP de Villevieille	60 000 €	2013							50	30 000			30	18 000			20	12 000
B1.8	Recherche d'une nouvelle ressource a proximité du forage de Sommières pour alimentation du la commune de Villevieille	Mise en service et aménagement du réseau	SIAEP de Villevieille	2 000 000 €	2014 - 2015							30	600 000			30	600 000			40	800 000
B1.9	Suppression des prises d'eau AEP non fonctionnelles	Suppression des prises d'eau AEP non fonctionnelles	SIAV	40 000 €	2015	30-34										30	12 000			70	28 000
B1.10	Etude de faisabilité d'un projet d'extension du réseau d'irrigation du Nord Sommiérois en vue de substituer les prélèvements pour l'irrigation dans le Vidourle	Etude de faisabilité d'un projet d'extension du réseau d'irrigation du Nord Sommiérois en vue de substituer les prélèvements pour l'irrigation dans le Vidourle	Syndicat Intercommunal d'Aménagement hydraulique du nord Sommiérois	50 000 €	2015	30					20	10 000				30	15 000			50	25 000
SOUS-VOLET B2 : Optimisation de la gestion quantitative																					
B2.1	Travaux sur réseau AEP, commune de St Hippolyte du Fort (30)	Travaux sur réseau AEP, commune de St Hippolyte du Fort (30)	Commune de St-Hippolyte du Fort	1 600 000 €	2013-2015	30						20	320 000			50	800 000			30	480 000
B2.2	Schéma AEP de la Commune de Monoblet (phase 1) et travaux (phase 2)	Schéma AEP de la Commune de Monoblet (phase 1) et travaux (phase 2)	Commune de Monoblet	75 000 €	2014	30						20	15 000			50	37 500			30	22 500
B2.3	Renouvellement des conduites vétustes, commune de Pompignan	Renouvellement des conduites vétustes, commune de Pompignan	Commune de Pompignan	484 620 €	2013 - 2018	30						35	169 617			30	145 386			35	169 617
B2.4	Renouvellement des conduites vétustes, commune de Conqueyrac	Renouvellement des conduites vétustes, commune de Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	267 240 €	2013 - 2018	30						35	93 534			30	80 172			35	93 534
B2.5	Travaux sur le réseau AEP de Sauve (30) suite au Schéma Directeur	Travaux sur le réseau AEP de Sauve (30) suite au Schéma Directeur	Commune de Sauve	970 000 €	2012	30						20	194 000			50	485 000			30	291 000
B2.6	Travaux de réhabilitation du réseau AEP de la Commune de Quissac	Travaux de réhabilitation du réseau AEP de la Commune de Quissac	Commune de Quissac	600 000 €	2014 - 2018	30						40	240 000			30	180 000			30	180 000
B2.7	Travaux de réhabilitation des réseaux AEP des communes de Corconne, Brouzet, Liouc	Travaux de réhabilitation des réseaux AEP des communes de Corconne, Brouzet, Liouc	SIAEP Corconne - Brouzet - Liouc	1 255 310 €	2013 - 2015	30						40	502 124			30	376 593			30	376 593
B2.8	Travaux sur réseaux AEP et réservoirs du SIAEP de Gailhan (30)	Réhabilitation de réseaux	SIAEP de Gailhan	1 107 480 €	2012	30						13	143 972			22	243 646			65	719 862
B2.8	Travaux sur réseaux AEP et réservoirs du SIAEP de Gailhan (30)	Travaux sur réservoirs	SIAEP de Gailhan	275 735 €	2012	30						35	96 507							65	179 228
B2.10	Travaux suite au schéma AEP à Aubais (30)	Travaux suite au schéma AEP à Aubais (30)	Commune d'Aubais		2015 - 2016	30															
B2.11	Schéma directeur d'eau potable et recherche d'une nouvelle ressource à Villetelle (34)	Schéma directeur d'eau potable et recherche d'une nouvelle ressource à Villetelle (34)	Commune de Villetelle	80 000 €	2014									30	24 000	30	24 000			40	32 000
B2.12	Mise en place d'une gestion collective concertée de la ressource en eau suite à l'étude de détermination des volumes prélevables	Mise en place d'une gestion collective concertée de la ressource en eau suite à l'étude de détermination des volumes prélevables	SIAV	50 000 €	en cours	30										50	25 000			50	25 000

Opération	Actions	MO	Coût total (ou phase 1)	Planning	Dépt	Aide Europe		Aide Etat		Aide Région LR		Aide CG30		Aide CG34		Aide AE RM&C		Autres		Auto-financement		
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
VOLET C : Aménagement et gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel																						
SOUS-VOLET C1 : Restauration et entretien des ripisylves et du lit des cours d'eau																						
C1.1	Définition d'un nouveau plan de gestion de la ripisylve du Vidourle et de ses affluents, élaboration d'un programme pluriannuel de travaux et relance d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général	Définition d'un nouveau plan de gestion de la ripisylve du Vidourle et de ses affluents, élaboration d'un programme pluriannuel de travaux et relance d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général	SIAV	65 000 €	2012	30-34	10	6 500			20	13 000					50	32 500			20	13 000
C1.2	Entretien forestier et gestion de la végétation rivulaire du Vidourle	Gestion de la végétation des ségonnaux basse vallée	SIAV	180 000 €	2012 - 2013	30	40	72 000			10	18 000					30	54 000			20	36 000
C1.2	Entretien forestier et gestion de la végétation rivulaire du Vidourle	Restauration forestière du Vidourle et diversification des classes d'âges entre Sauve et Sardan	SIAV	264 000 €	2012 - 2013	30	40	105 600			10	26 400					30	79 200			20	52 800
C1.2	Entretien forestier et gestion de la végétation rivulaire du Vidourle	Restauration forestière du Vidourle et de ses affluents (marché d'entretien pluriannuel)	SIAV	138 000 €	2012 - 2013	30	40	55 200			10	13 800					30	41 400			20	27 600
C1.3	Restauration des ruisseaux sur le bassin versant du Crespénou	Restauration des ruisseaux sur le bassin versant du Crespénou	SIAV	181 000 €	2012 - 2018	30	40	72 400			10	18 100					30	54 300			20	36 200
C1.4	Lutte contre les espèces invasives (Eradication des renouées du Japon) sur la Haute-Vallée du Vidourle	Lutte contre les espèces invasives (Eradication des renouées du Japon) sur la Haute-Vallée du Vidourle	SIAV	90 000 €	2012 - 2015	30	30	27 000			20	18 000					30	27 000			20	18 000
C1.5	Lutte contre les espèces invasives (Eradication des massifs de Jussie) sur la Basse Vallée du Vidourle	Lutte contre les espèces invasives (Eradication des massifs de Jussie) sur la Basse Vallée du Vidourle	SIAV	130 000 €	2012 - 2015		30	39 000			20	26 000					30	39 000			20	26 000
C1.6	Amélioration de la biodiversité sur le haut Vidourle (commune de Cros)	Amélioration de la biodiversité sur le haut Vidourle (commune de Cros)	SIAV	54 000 €	2014 - 2016	30	40	21 600									30	16 200	10	5 400	20	10 800
C1.7	Amélioration de la biodiversité sur le haut Vidourle (Saint Hippolyte du Fort)	Amélioration de la biodiversité sur le haut Vidourle (Saint Hippolyte du Fort)	SIAV	65 000 €	2012 - 2015	30	50	32 500									30	19 500			20	13 000
C1.8	Amélioration de la biodiversité sur le ruisseau de Valestalière	Amélioration de la biodiversité sur le ruisseau de Valestalière	SIAV	54 000 €	2014 - 2016	30	50	27 000									30	16 200			20	10 800
SOUS-VOLET C2 : Amélioration du fonctionnement morphodynamique, du transport solide et de la continuité écologique																						
C2.1	Plan de gestion de la continuité écologique sur le cours du Vidourle	Plan de gestion de la continuité écologique sur le cours du Vidourle	SIAV	PM	2012																	
C2.2	Amélioration de la franchissabilité du seuil de St Laurent d'Aigouze (30)	Amélioration de la franchissabilité du seuil de St Laurent d'Aigouze (30)	SIAV	42 810 €	2012	30						20	8 562				50	21 405			30	12 843
C2.3	Amélioration de la franchissabilité du seuil de Marsillargues (34)	Amélioration de la franchissabilité du seuil de Marsillargues (34)	SIAV	63 800 €	2012	30						20	12 760				50	31 900			30	19 140
C2.4	Amélioration de la franchissabilité du radier du pont SNCF (Lunel/Gallargues-le-Montueux, 30-34)	Amélioration de la franchissabilité du radier du pont SNCF (Lunel/Gallargues-le-Montueux, 30-34)	SIAV	500 000 €	2014	30											80	400 000			20	100 000
C2.5	Amélioration de la franchissabilité du seuil et du pont routier de Aubais/Villetelle (30)	Amélioration de la franchissabilité du seuil et du pont routier de Aubais/Villetelle (30)	SIAV	580 000 €	2014	30	30	174 000									50	290 000			20	116 000
C2.6	Suivi des aménagements et évaluation de l'impact des travaux sur le milieu, la migration et la reproduction des poissons amphihalins.	Suivi des aménagements et évaluation de l'impact des travaux sur le milieu, la migration et la reproduction des poissons amphihalins.	MRM	330 000 €	2012 - 2016	30 - 34					10	33 000	10	33 000			50	165 000	10	33 000	20	66 000
C2.7	Evaluation de l'effacement de certains ouvrages sur le fonctionnement du fleuve et analyse de l'incidence sur l'écosystème (seuils de la Roque d'Aubais, de Boisseron, de Gailhan et du Moulin de Courme - 30)	Evaluation de l'effacement de certains ouvrages sur le fonctionnement du fleuve et analyse de l'incidence sur l'écosystème (seuils de la Roque d'Aubais, de Boisseron, de Gailhan et du Moulin de Courme - 30)	SIAV	80 000 €	2012	30											80	64 000			20	16 000
C2.8	Travaux d'amélioration de la continuité écologique sur la Bénovie	Travaux d'amélioration de la continuité écologique sur la Bénovie	SIAV	71 000 €	2015	30	30	21 300									50	35 500			20	14 200
C2.9	Réhabilitation du seuil de Runet et de la passerelle de la Clotte à Salinelles (30) au titre de la continuité écologique	Réhabilitation du seuil de Runet et de la passerelle de la Clotte à Salinelles (30) au titre de la continuité écologique	SIAV	696 364 €	2012	30						20	139 273				50	348 182			30	208 909
C2.10	Etude pour l'amélioration de la continuité écologique sur les haute et moyenne vallée du Vidourle entre Sommières et le pont du Vidourle à Cros	Etude pour l'amélioration de la continuité écologique sur les haute et moyenne vallée du Vidourle entre Sommières et le pont du Vidourle à Cros	SIAV	105 000 €	2016-2018	30											80	84 000			20	21 000
C2.11	Plan de gestion du transport solide à l'échelle du bassin versant	Plan de gestion du transport solide à l'échelle du bassin versant	SIAV	PM																		
C2.12	Levé topographique pour améliorer la connaissance des dépôts de sédiments sur l'Argentesse dans la traversée de Saint Hippolyte du Fort	Levé topographique pour améliorer la connaissance des dépôts de sédiments sur l'Argentesse dans la traversée de Saint Hippolyte du Fort	SIAV	10 000 €	2012	30					20	2 000					30	3 000			50	5 000

Opération	Actions	MO	Coût total (ou phase 1)	Planning	Dépt	Aide Europe		Aide Etat		Aide Région LR		Aide CG30		Aide CG34		Aide AE RM&C		Autres		Auto-financement	
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
C2.13	Suivi d'une zone de dépôt de matériaux sédimentaires entre le mas de Baumel et le moulin de Cardy (commune de Cros)	SIAV	12 000 €	2012	30					20	2 400					30	3 600			50	6 000
C2.14	Mise en œuvre du plan de gestion des atterrissements sur le Vidourle et l'Argentesse	SIAV	120 000 €	2014-2018	30-34					20	24 000					30	36 000			50	60 000
C2.15	Elaboration d'un projet de réinjection de matériaux à l'aval du barrage de Conqueyrac.	SIAV	50 000 €	2014	30					20	10 000					50	25 000			30	15 000
C2.16	Etude globale en vue de la création d'un piège à sédiments sur le cours de l'Argentesse en amont de St Hippolyte du Fort	SIAV	50 000 €	2016-2018	30	40	20 000	20	10 000	20	10 000									20	10 000
C2.17	Etude pour la valorisation des zones d'expansion des crues et reconquête de l'espace de liberté du Vidourle	SIAV	200 000 €	2012	30	10	20 000			20	40 000					50	100 000			20	40 000
C2.18	Conserver et aménager une zone à Boisseron (34) et Sommières (30) présentant un intérêt écologique au titre de Natura 2000 et de l'espace de mobilité du cours d'eau	CC Pays de Lunel	30 000 €	2012	30	30	9 000									50	15 000			20	6 000
C2.18	Conserver et aménager une zone à Boisseron (34) et Sommières (30) présentant un intérêt écologique au titre de Natura 2000 et de l'espace de mobilité du cours d'eau	CC Pays de Lunel	200 000 €	2014	30								30	60 000	50	100 000			20	40 000	
C2.18	Conserver et aménager une zone à Boisseron (34) et Sommières (30) présentant un intérêt écologique au titre de Natura 2000 et de l'espace de mobilité du cours d'eau	SIAV	100 000 €	2014	30	30	30 000								50	50 000			20	20 000	
C2.19	Etude diagnostic du fonctionnement de l'étang du Ponant : définition d'un plan de gestion	SIAV	60 000 €	2014		10	6 000			20	12 000					50	30 000			20	12 000
C2.20	Etude de définition et de projet pour l'aménagement et la répartition des eaux entre le Vidourle et l'Etang du Ponant (déversoir de Montago)	SIAV	60 000 €	2015	30	30	18 000			20	12 000					30	18 000			20	12 000
SOUS-VOLET C3 : Mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel																					
C3.1	Réalisation de travaux et projets en adéquation avec la directive Natura 2000, préservation des habitats et des espèces et amélioration de la biodiversité																				
C3.2	Réhabilitation des bras morts du Vidourle sur la moyenne vallée (St-Sériès/Vic-le-Fesc, 30)	SIAV	190 000 €	2013-2016	30	30	57 000			20	38 000				30	57 000	10	19 000	10	19 000	
C3.3	Acquisition et aménagement de la ripisylve, plantations et création d'un bras mort et de parcelles agroforestières sur le site du pont d'Ambrussum à Villetelle (34)	CC Pays de Lunel	65 000 €	2012									30	19 500	50	32 500			20	13 000	
C3.3	Acquisition et aménagement de la ripisylve, plantations et création d'un bras mort et de parcelles agroforestières sur le site du pont d'Ambrussum à Villetelle (34)	SIAV/CC Pays de Lunel	30 000 €	2013						20	6 000				50	15 000			30	9 000	
C3.4	Réalisation d'un état génétique des salmonidés sur le bassin du Vidourle	Fédération de pêche du Gard	4 000 €	2013	30										30	1 200			70	2 800	
C3.5	Aménagement des points d'accès dans la zone Natura 2000	SIAV	30 000 €	2014	30	30	9 000								30	9 000			40	12 000	
C3.6	Création de postes de pêche pour aux personnes à mobilité réduite	Fédérations de pêche 30 et 34	48 000 €	2013-2015	30					20	9 600								80	38 400	
C3.7	Aménagement d'une aire d'accueil tourisme/pêche/famille Marsillargues	CC du Pays de Lunel	50 000 €	2013	34	40	20 000			10	5 000						30	15 000	20	10 000	
C3.8	Etude pour la valorisation paysagère et touristique entre Sommières et la basse vallée du Vidourle	SIAV	50 000 €	2014	30	50	25 000								30	15 000			20	10 000	
C3.9	Etude pour l'aménagement paysager des abords du Vidourle sur la commune du Grau du Roi	Commune du Grau du Roi	25 000 €	2015	30	50	12 500												50	12 500	

Opération	Actions	MO	Coût total (ou phase 1)	Planning	Dépt	Aide Europe		Aide Etat		Aide Région LR		Aide CG30		Aide CG34		Aide AE RM&C		Autres		Auto-financement	
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
VOLET D : Gestion du risque inondation																					
SOUS-VOLET D1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																					
D1.1	Détermination des zones inondables et des dommages susceptibles d'être causés par les inondations - Mise en conformité avec la Directive Inondation	Détermination des zones inondables et des dommages susceptibles d'être causés par les inondations - Mise en conformité avec la Directive Inondation	SIAV	300 000	2012 - 2013			40	120 000	20	60 000									40	120 000
D1.2	Pose de repères de crues et d'échelles limnimétriques	Pose de repères de crues et d'échelles limnimétriques	SIAV	100 000	2012 - 2014	40	40 000	40	40 000											20	20 000
D1.3	Sensibilisation scolaire au risque inondation	Sensibilisation scolaire au risque inondation	SIAV	705 000	2012 - 2017	40	282 000	40	282 000											20	141 000
D1.4	Sensibilisation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales	Sensibilisation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales	CG 30	84 000	2012 - 2017	40	33 600	40	33 600			20	16 800								
D1.5	Culture du risque et Communication grand public : Plaquettes, expositions, site Internet, observatoire	Culture du risque et Communication grand public : Plaquettes, expositions, site Internet, observatoire	SIAV	150 000	2012 - 2017	20	30 000	40	60 000	20	30 000									20	30 000
D1.6	Observatoire départemental du risque	Observatoire départemental du risque	CG 30	288 000	2012 - 2017	40	115 200	20	57 600	20	57 600	20	57 600								
D1.7	Mise en conformité avec la réglementation relative à l'information préventive - Elaboration des DICRIM	Mise en conformité avec la réglementation relative à l'information préventive - Elaboration des DICRIM	Commune	60 000	2012 - 2017			40	24 000	20	12 000									40	24 000
SOUS-VOLET D2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations																					
D2.1	Mesures visant à accroître la qualité de la mise en vigilance des communes	Mesures visant à accroître la qualité de la mise en vigilance des communes	Météo France -CG30	NC	2012 - 2017																
SOUS-VOLET D3 : Alerte et gestion de crise																					
D3.1	Plans Communaux de Sauvegarde	Plans Communaux de Sauvegarde	Communes	259 000	2012 - 2017	40	103 600			20	51 800									40	103 600
SOUS-VOLET D4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																					
D4.1	Poursuite de l'élaboration ou de la révision, et de l'approbation de Plans de Prévention du Risque Inondation	Poursuite de l'élaboration ou de la révision, et de l'approbation de Plans de Prévention du Risque Inondation	Etat	660 000	2012 - 2017			100	660 000												
D4.2	Etudes pour la prise en compte d'inondation dans les démarches du risque inondation dans les démarches d'aménagement du territoire : PLU et autres documents	Etudes pour la prise en compte d'inondation dans les démarches du risque inondation dans les démarches d'aménagement du territoire : PLU et autres documents	Commune	100 000	2012 - 2014	40	40 000	40	40 000											20	20 000
SOUS-VOLET D5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																					
D5.1	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics	Collectivités	1 550 000	2012 - 2017	20	310 000	40	620 000	20	310 000									20	310 000
D5.2	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité de l'habitat	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité de l'habitat	Collectivités Particuliers	3 470 000	2012 - 2017	20	694 000	40	1 388 000	20	694 000									20	694 000
D5.3	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des activités économiques	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des activités économiques	Collectivités Entreprises	1 740 000	2012 - 2017	20	348 000	40	696 000	20	348 000									20	348 000
D5.4	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des activités agricoles	Diagnostic et mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité des activités agricoles	Collectivités Agriculteurs ASA	2 100 000	2012 - 2017	40	840 000	20	420 000	20	420 000	5	105 000	5	105 000					10	210 000
D5.5	Déplacement d'enjeux- Relocalisation	Déplacement d'enjeux- Relocalisation	Etat	3 000 000	2012 - 2014			100	3 000 000												
D5.6	Ressuyage de la plaine Lunel/Marsillargues	Ressuyage de la plaine Lunel/Marsillargues	SIAV	3 550 000	2012 - 2016	40	1 420 000	40	1 420 000											20	710 000

Opération	Actions	MO	Coût total (ou phase 1)	Planning	Dépt	Aide Europe		Aide Etat		Aide Région LR		Aide CG30		Aide CG34		Aide AE RM&C		Autres		Auto-financement		
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
SOUS-VOLET D6 : Ralentissement des écoulements																						
D6.1	Etude de faisabilité des 9 bassins de rétention - Etude et travaux BR1 - Etudes Projet BR2 -BR 3	Etude de faisabilité des 9 bassins de rétention - Etude BR1 - Etudes Projet BR2 -BR 3	SIAV	1 300 000	2012 - 2017		30	390 000	40	520 000	20	260 000								10	130 000	
D6.1	Etude de faisabilité des 9 bassins de rétention - Etude et travaux BR1 - Etudes Projet BR2 -BR 3	Travaux BR1	SIAV		2017 - 2018		30		40		20									10		
D6.2	Création d'un bassin de rétention de Garonnette à Quissac	Création d'un bassin de rétention de Garonnette à Quissac	SIAV	4 000 000	2014-2015		40	1 600 000	30	1 200 000	20	800 000								10	400 000	
D6.3	Etude de danger des barrages de Conqueyrac, Ceyrac et La Rouvière	Etude de danger des barrages de Conqueyrac, Ceyrac et La Rouvière	CG30	80 000	2012 - 2013				40	32 000	20	16 000	40	32 000								
D6.4	Travaux de sécurisation du barrage de La Rouvière	Travaux de sécurisation du barrage de La Rouvière	CG30	750 000	2012 - 2013				40	300 000	20	150 000	40	300 000								
SOUS-VOLET D7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique																						
D7.1	Confortement des digues de 1er rang et des points de surverses - Commune d'Aimargues (Etudes et travaux)	Confortement des digues de 1er rang et des points de surverses - Commune d'Aimargues (Etudes et travaux)	SIAV	9 135 000	2012 - 2014				40	3 654 000	20	1 827 000								40	3 654 000	
D7.2	Confortement des digues de 1er rang et des points de surverses - Aval RN 113 : Communes de Marsillargues, Saint Laurent d'Aigouze y compris seuil de Montago (Ponant) (Etudes et travaux)	Confortement des digues de 1er rang et des points de surverses - Aval RN 113 : Communes de Marsillargues, Saint Laurent d'Aigouze y compris seuil de Montago (Ponant) (Etudes et travaux)	SIAV	2 350 000	2012 - 2017				40	940 000	20	470 000								40	940 000	
D7.3	Aménagement d'un point de surverse dans la digue de 1er rang entre Lunel et Marsillargues (Etudes et travaux)	Aménagement d'un point de surverse dans la digue de 1er rang entre Lunel et Marsillargues (Etudes et travaux)	SIAV	9 850 000	2013-2017				40	3 940 000	20	1 970 000								40	3 940 000	
D7.4	Création d'une digue de second rang - Lunel (Etudes et travaux)	Création d'une digue de second rang - Lunel (Etudes et travaux)	SIAV	3 200 000	2012 - 2016				40	1 280 000	20	640 000								40	1 280 000	
D7.5	Création d'une digue de second rang - Marsillargues (Etudes et travaux)	Création d'une digue de second rang - Marsillargues (Etudes et travaux)	SIAV	3 850 000	2012 - 2016				40	1 540 000	20	770 000								40	1 540 000	
D7.6	Création d'une digue de second rang - Aimargues	Création d'une digue de second rang - Aimargues	SIAV	9 150 000	2013-2017				40	3 660 000	20	1 830 000								40	3 660 000	
D7.7	Création d'une digue de second rang - Le Cailar (Etude et Début Travaux)	Création d'une digue de second rang - Le Cailar (Etude et Début Travaux)	SIAV	1 150 000	2013-2017				40	460 000	20	230 000								40	460 000	
D7.8	Création d'une digue de second rang - Gallargues-Le-Montueux (Etude)	Création d'une digue de second rang - Gallargues-Le-Montueux (Etude)	SIAV	350 000	2014-2015				40	140 000	20	70 000								40	140 000	
D7.9	Débroussaillage des ouvrages de protection de la basse vallée (30-34)	Débroussaillage des ouvrages de protection de la basse vallée (30-34)	SIAV	215 000	2012 - 2017									33,33	71 667			33,33	71 667	33,33	71 667	
D7.10	Visites techniques des ouvrages hydrauliques	Visites techniques des ouvrages hydrauliques	SIAV	180 000	2012 - 2017				40	72 000	20	36 000								40	72 000	

Opération	Actions	MO	Coût total (ou phase 1)	Planning	Dépt	Aide Europe		Aide Etat		Aide Région LR		Aide CG30		Aide CG34		Aide AE RM&C		Autres		Auto-financement	
						%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
VOLET E : Animation et suivi-évaluation du contrat																					
SOUS-VOLET E1 : Animation et communication																					
E1.1	Animation du Plan Vidourle et du Contrat de rivière	1 technicien plan Vidourle chargé de la gestion du système endigué	306 000 €	2013-2018	30-34			40	122 400											60	183 600
E1.1	Animation du Plan Vidourle et du Contrat de rivière	1 chargé de mission risque inondation, prévention, sensibilisation scolaire	330 000 €	2013-2018	30-34			40	132 000											60	198 000
E1.1	Animation du Plan Vidourle et du Contrat de rivière	1 chargé de mission, préservation de la ressource et du milieu naturel	390 000 €	2013-2018	30-34										50	195 000				50	195 000
E1.1	Animation du Plan Vidourle et du Contrat de rivière	1 responsable des services techniques chargé de mission du contrat de rivière et Natura 2000	418 000 €	2013-2018	30-34										47	196 460				53	221 540
E1.1	Animation du Plan Vidourle et du Contrat de rivière	1 poste de directeur adjoint chargé du plan Vidourle	525 000 €	2013-2018	30-34			40	210 000											60	315 000
E1.1	Animation du Plan Vidourle et du Contrat de rivière	Equipe verte - (8 agents) chargée de la gestion du lit et des berges	1 730 000 €	2013-2018	30-34										30	519 000				70	1 211 000
E1.1	Animation du Plan Vidourle et du Contrat de rivière	Services administratifs	2 472 000 €	2013-2018	30-34															100	2 472 000
E1.2	Réalisation d'une exposition sur le Vidourle	Réalisation d'une exposition sur le Vidourle	30 000 €	2013	30-34										50	15 000				50	15 000
E1.3	Création d'une maison du Vidourle à Sommières	Création d'une maison du Vidourle à Sommières	460 000 €	2012 - 2014	30																
E1.4	Réactualisation du topoguide touristique « sous le charme du Vidourle »	Réactualisation du topoguide touristique « sous le charme du Vidourle »	35 000 €	2013	30 - 34															100	35 000
SOUS-VOLET E2 : Suivi-évaluation																					
E2.1	Suivi-évaluation du contrat de rivière	Suivi-évaluation du contrat de rivière	150 000 €	2015-2016	30-34					30	45 000					50	75 000			20	30 000



**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**

Etablissement Public Territorial de Bassin



GEI/SIEE Montpellier – Immeuble Le Genesis
Parc Eureka - 97 rue de Freyr - CS 36038

34060 Montpellier Cedex 2
Tél : 04 67 40 90 00 – Fax : 04 67 40 01 01
www.gingergroupe.com